L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1588 - VENDREDI 24 JUILLET 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Agroalimentaire

La fromagerie Delin parie sur le lait régional



En lançant son lait UHT régional en septembre 2019, la fromagerie côte-d'orienne Delin avait la volonté de se positionner sur un marché en croissance, et porteur de valeur pour les exploitants laitiers avec lesquels elle travaille, et pour les consommateurs. La crise sanitaire due au Covid-19 a confirmé la pertinence économique de ce choix. *Page 16*

Encart : Catalogue Beiser (Côte d'Or et Yonne)

Côte d'Or

› Maraîchage

De bons produits de saison



Nièvre

› Foncier

Une convention pour favoriser l'installation des jeunes



Yonne

› Moissons

Une hétérogénéité qui n'aura jamais aussi bien porté son nom







Sommaire

Côte d'Or
04 • Moissons : La nuit, c'est bien aussi
05 • Productions végétales : La découverte du bio
06 • Maraîchage : De bons produits de saison
07 • Châtillonnais : L'orge est hors-jeu

Nièvre
08 • Installation : Une convention pour favoriser l'installation des jeunes
09 • Élevage : «*Je veux sortir du système intensif*»
10 • Moissons : «*Je suis plutôt optimiste*»

Yonne
11 • Moissons : Une hétérogénéité qui n'aura jamais aussi bien porté son nom
12 • Colza : Du mieux, mais des rendements encore loin d'être satisfaisants
13 • FDSEA : Recyclage et environnement

Région - France Monde
14 • Gouvernement : Rencontre avec Laurent Carrié, conseiller du Premier ministre
15 • Petits fruits : La très belle récolte 2020 du cassis
16 • Lait : Une stratégie régionale très porteuse pour la Fromagerie Delin

Filières
17 • Cultures Colza : Assurer la germination rapide pour assurer son implantation
18 • Viticulture Vendanges et coronavirus : Les consignes de prévention pour les entreprises viticoles

Infos Services
19 • Firmes et machinisme
20 • Analyses et tendances
21-22 • Petites annonces
23-26 • Annonces légales
27 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Cultures

La filière lin appelle le gouvernement au secours

Mobilisant plus de 6 000 exploitations agricoles en France, la filière de production et de transformation du lin tire le signal d'alarme devant l'arrêt des commandes provenant d'Asie, son principal débouché.



Afin d'attirer l'attention sur ses difficultés, la filière lin française a demandé à des députés d'arborer une écharpe en lin, le 21 juillet (photo CELC)

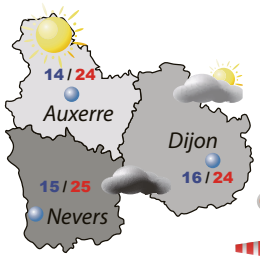
Lors des questions à l'Assemblée nationale au gouvernement le 21 juillet, Xavier Batut, député LREM de Seine-Maritime, a porté à Julien Denormandie le sujet de la chute des achats asiatiques de fibre de lin. *« L'Asie a brutalement cessé ses commandes »*, a alerté le député, demandant au ministre de l'Agriculture quelles mesures il pourrait prendre. De fait, les commandes de l'Asie sont arrêtées, or ce continent représente 90 % du débouché du lin français (et l'Europe 10 %), confirme la Confédération européenne du lin et du chanvre (CELC). Le ministre a répondu sur les grandes lignes, en précisant qu'il faut *« pousser la promotion du lin »*, montrant la cravate en lin qu'il avait mis ce jour. De nombreux députés ont écrit au Premier ministre, au ministre de l'Agriculture et au ministre de l'Économie pour les sensibiliser aux difficultés rencontrées par la filière et proposer des pistes de réflexions. Le 21 juillet, la CELC a également demandé aux députés de l'Assemblée nationale de porter symboliquement une écharpe en lin, afin de montrer leur soutien à cette filière. Parmi les 51 députés qui ont écrit sur les difficultés de la filière aux différents ministres concernés, figurent deux élus de Bourgogne Franche-Comté : Danielle Brulebois, députée de la 1re circonscription du Jura, et Didier Martin, son homologue de la 1re circonscription de Côte-d'Or. Selon la CELC, le lin est cultivé par 6 500 exploitations agricoles en France sur plus de 120 000 hectares.

Berty Robert et CELC

la météo présentée par Dijon Céréales

Dijon Céréales — Membre de Alliance BFC

Vendredi 24 Juillet

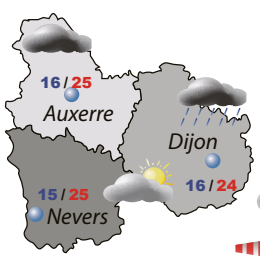


Mitigé
Ce vendredi sera partagé entre passages nuageux et belles éclaircies.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 22 à 25°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Christine
Soleil : 06h16 - 21h39
Lune : 10h31 - N.C.

Samedi 25 Juillet



Mitigé
Quelques pluies et de timides apparitions du soleil très localement en perspective.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 23 à 26°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

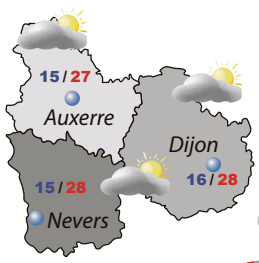
Saint Jacques
Soleil : 06h17 - 21h38
Lune : 11h50 - 00h05

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 26 Juillet



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 25 à 28°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Anne
Soleil : 06h19 - 21h37
Lune : 13h09 - 00h27

Prévisions à 7 jours

Lundi 27 Juillet au Mercredi 29 Juillet
Un temps très nuageux s'annonce.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 20 à 22°C

Du Jeudi 30 Juillet au Dimanche 2 Août
Le temps restera très nuageux avec quelques précipitations.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 11 à 13°C T° maxi : 26 à 28°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Union européenne

La prochaine PAC sera plus verte



Si on s'oriente vers une PAC plus verte, plusieurs pays, dont la France, affirment leur vigilance sur la nécessité de mettre en accord des exigences imposées aux agriculteurs européens et les politiques commerciales qui conduisent parfois à importer dans l'Union des produits agricoles provenant de pays tiers qui ne répondent pas à des normes environnementales aussi sévères.

Réunis à Bruxelles, le 20 juillet, les ministres de l'Agriculture ont discuté de l'architecture verte de la prochaine PAC et de la nature et du niveau des engagements des agriculteurs en ce sens.

Pendant que les chefs d'État négociaient âprement le Plan de relance européen, les ministres de l'Agriculture étaient réunis à Bruxelles sur le contenu de la prochaine PAC. Le 20 juillet, ils se sont retrouvés ensemble physiquement pour la première fois depuis le mois de janvier.
Ce n'était pas la seule nouveauté : il s'agissait de la première réunion sous présidence allemande et aussi du baptême du feu pour le nouveau ministre de l'Agriculture français, Julien Denormandie.

Renforcer le pouvoir des agriculteurs

Lors de cette réunion, les ministres ont entendu une communication de la Commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire, Stella Kyriakides, et du commissaire à l'Agriculture, le Polonais Janusz Wojciechowski. La commissaire a indiqué qu'elle présentera ultérieurement une proposition législative dans laquelle des objectifs quantitatifs de réduction des pesticides seront fixés. Parmi les autres mesures emblématiques, elle a plaidé en faveur de l'étiquetage nutritionnel et du bien-être animal ainsi que sur la limitation de la promotion des aliments qui ne sont pas considérés comme sains. De son côté, Janusz Wojciechowski a davantage évoqué le lien entre la stratégie *«De la ferme à la table»* et la *«Biodiversité»* avec la réforme de la PAC. Comme il l'avait déjà évoqué, il a précisé qu'une discussion sera lancée avec les États membres pour identifier leurs priorités en la matière en vue d'élaborer dans chaque État un plan stratégique destiné à assurer la durabilité de l'agriculture. Des recommandations en ce sens seront publiées par la Commission à la fin de l'année 2020. Auront-elles un caractère contraignant ? La question n'est pas encore tranchée et elle a suscité de longs débats entre les ministres. Le commissaire a également mis l'accent sur la nécessité de renforcer le pouvoir des agriculteurs le long de la chaîne alimentaire grâce à des coopératives ou des organisations de producteurs et le développement des circuits courts. Ce dernier sujet lui tient particulièrement à cœur.

Instaurer plus de cohérence

D'une manière générale, la majorité des États membres adhère à l'esprit du Pacte vert et à la nécessité de tendre vers un niveau plus élevé d'ambition environnementale dans la PAC. Les discussions portent davantage sur la position du curseur, notamment sur les programmes écologiques. Seront-ils ou non obligatoires pour les agriculteurs ? Autre sujet qui divise : le pourcentage de terres non productives à imposer dans la conditionnalité. Par ailleurs, de nombreuses délégations, dont la France, ont insisté sur la nécessité de mettre en cohérence la politique commerciale de l'Union européenne avec la stratégie de la *«Ferme à la table»*. À savoir que les normes imposées aux producteurs européens doivent s'appliquer aux produits importés pour garantir des conditions de concurrence équitables aux agriculteurs européens. Quant à l'information du consommateur, un certain nombre de pays se sont prononcés en faveur de l'étiquetage du bien-être animal, l'Allemagne étant particulièrement en pointe sur ce sujet avec l'ambition de faire une proposition législative en la matière. D'une façon générale, la présidence allemande a repris à son compte les orientations de la Commission européenne sur l'architecture verte de la PAC. Elle est d'ailleurs déterminée à trouver un compromis dans les mois qui viennent. Les discussions se poursuivront tout l'été, y compris lors de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture en septembre à Coblence. Julia Klöckner, la ministre allemande de l'Agriculture, espère arriver à un document de compromis lors de la réunion ministérielle, en octobre.

ACTUAGRI

5 milliards perdus dans la dernière ligne droite…

Après quatre jours de pourparlers, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE sont parvenus, le 21 juillet à un accord à l'unanimité sur le cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2021-2027 de 1 074,3 milliards d'euros et un Plan de relance de l'économie post-Covid-19 doté de 750 milliards d'euros. La Pac hérite d'un budget de 336,4 Mrds dont 258,6 Mrds pour les paiements directs et les mesures de marché et 77,8 Mrds pour le développement rural. Le développement rural voit son enveloppe légèrement revue à la hausse par rapport à la proposition du mois de mai de la Commission européenne de 75 Mrds € mais dans le même temps les 15 milliards€ prévus pour le développement rural dans le plan de relance post-Covid-19 sont réduits de moitié à 7,5 Mrds €. Une baisse qui s'explique par la réduction de la part de subventions (par rapport aux prêts) voulue par les pays dits frugaux dans le cadre du plan de relance. Au total la Pac perd donc environ 5 Mrds €. En euro courant (avec une inflation de 2 % prise en compte) et à périmètre constant (UE-27), le budget de la Pac pour 2021-2027 est globalement maintenu par rapport à la période 2014-2020 mais en euro constant (2018) il enregistre quand même une baisse qui peut-être évaluée à quelque 39 Mrds €.

Brèves

Volaille Le groupe LDC rachète Ronsard

Le groupe LDC, leader de la volaille en France avec 4,4 milliards € de CA et 23.000 salariés, a confirmé le 20 juillet avoir finalisé le rachat de Ronsard, n°4 du secteur (750 salariés et 160 millions€ de CA). Pour ce faire, LDC s'est allié avec la coopérative Eureden (3 Mds€ CA et 9.000 salariés), elle-même issue de la fusion entre d'Aucy et Triskalia. Cet achat, soumis à la consultation des salariés de Ronsard doit recueillir l'assentiment de l'Autorité de la concurrence. En rachetant Ronsard, LDC entend renforcer ses positions sur le marché français car aujourd'hui 46% des volailles consommées en France sont importées notamment de Belgique, des Pays-Bas et de Pologne. Pour séduire les consommateurs français, LDC mise sur les labels de qualité que sont les labels rouge bio, les appellations régionales. Ronsard produit des volailles fermières en Bresse, Ile-de-France, Bretagne et dans les Landes.

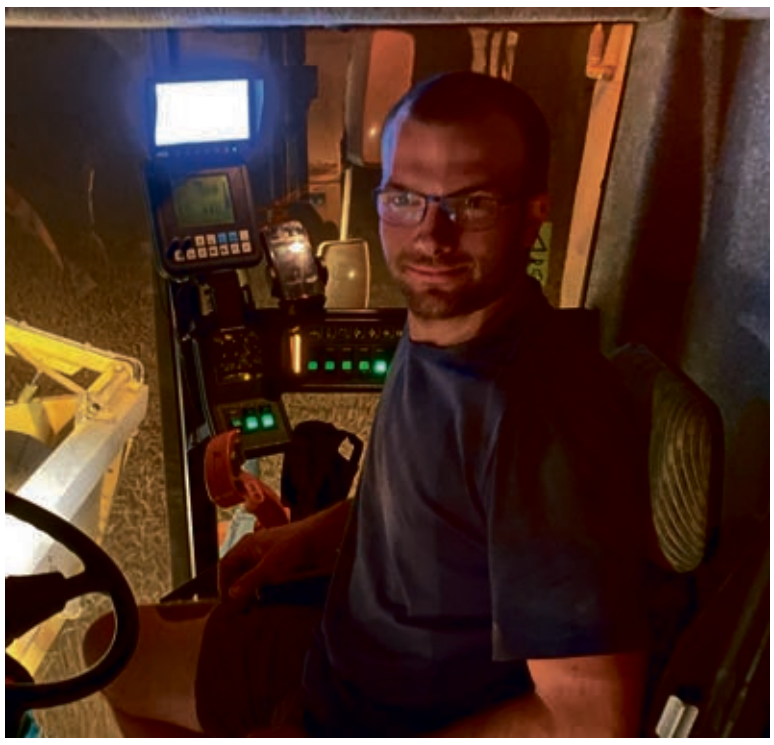
PAC Budget stable pour la France

L'accord trouvé le 21 juillet sur le cadre financier pluriannuel de l'UE pour 2021-2027 conduit à un budget de la Pac *«stable»* pour la France, à 62,4 milliards d'euros (courants) contre 62 milliards sur la période actuelle, calcule le cabinet du ministre de l'Agriculture. Ce montant inclut le Feader (2nd pilier) et le Feaga (1er pilier) hors mesures de marché.
Dans le détail, le Feader qui reviendra à la France s'élève à 11,4 milliards d'euros contre 10 milliards sur la période actuelle. Ce montant a fait l'objet de négociations jusque dans les dernières heures, selon le cabinet.
Enfin 51 milliards d'euros d'aides directes du Feaga reviennent à la France, contre 52 milliards sur la période actuelle. Ce montant en baisse est notamment dû au mécanisme de *«convergence externe»,* qui profite aux pays les plus récemment entrés dans l'UE (pays de l'est). Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, s'est félicité du résultat des négociations *«La France s'est beaucoup battue pour avoir une Pac à la hauteur de ses attentes, et c'est le cas. Nous avons une Pac ambitieuse avec un budget renforcé. Et ce n'était pas gagné».*

Moissons

La nuit, c'est bien aussi

Battre en nocturne présente plusieurs avantages, listés ici par le salarié d'une ETA basée à Allerey.





Les remontées de poussières sont beaucoup moins importantes.

Les moissonneuses de l'ETA de l'Auxois-Morvan sont en action depuis la fin juin dans le sud du département. La semaine dernière, les quatre machines de cette entreprise dirigée par Sébastien Ledoux fauchaient jour et nuit des champs de blé. Benoît Dureuil, l'un des salariés, profitait de l'occasion pour évoquer les spécificités d'une récolte nocturne, qui le monopolise généralement une vingtaine de soirées chaque été : *«Le fait qu'il fasse beaucoup moins chaud présente deux avantages importants. Le premier auquel je pense concerne la paille : celle-ci est moins cassante et se brise beaucoup moins dans la machine, nous en faisons donc davantage. Il est difficile d'estimer le gain engendré mais c'est parfois loin d'être négligeable. Une année où la paille n'est pas abondante, comme en ce moment, c'est un atout pour les éleveurs. Le deuxième avantage est encore lié à la chaleur : la nuit, il n'y a pas ou peu de risques de départ de feu comme en plein jour. Je me rappelle l'an dernier, il faisait très chaud en journée, de nombreux incendies avaient été enregistrés un peu partout en Côte-d'Or. Dans notre cas, en guise de prévention, nous avions arrêté de moissonner vers 14 heures, avant de reprendre l'activité vers 18 heures».*

Utile en cas de pluie

Au volant de sa New Holland TX68, Benoît Dureuil ajoute un troisième atout : *«notre ETA intervient sur une trentaine d'exploitations pour une surface d'environ 900 ha. Quand du mauvais temps est annoncé, le calendrier devient tendu, les coups de fil des clients se multiplient. Il faut profiter au maximum des fenêtres de tir permises par la météo. Faucher de jour comme de nuit permet d'être efficace et d'éviter du mieux possible toute perte qualitative de la récolte, je pense notamment aux poids spécifiques des blés».* Moissonner de nuit nécessite un bon éclairage, comme le souligne ce fils d'agriculteur âgé de 26 ans : *«nous devons être équipés en conséquence et nettoyer régulièrement les lampes pour avoir une bonne visibilité. De nuit, il faut être encore plus vigilant à notre environnement, sachant que la fatigue peut vite se faire ressentir, surtout quand la moisson se prolonge jusqu'à deux voire trois heures du matin».* L'humidité reste le critère numéro un à respecter : *«nous continuons de couper tant qu'il n'y en a pas dans les grains, les nuits sont souvent fraîches et l'alerte donnée par la moissonneuse peut survenir à tout moment. À noter que nous ne battons que rarement l'orge la nuit : notre planning est plus calme en début de moissons et les surfaces à faucher sont beaucoup moins importantes que celles du blé».* Au fait, aperçoit-on beaucoup plus d'animaux sauvages dans de telles circonstances ? *«Pas spécialement»*, répond Benoît Dureuil, *«nous n'en voyons guère plus qu'en journée même si, en ce moment, il est vrai que les renards sont assez nombreux ! Tiens, au moment où nous nous parlons, il y en a un juste devant nous…»*

AG

Point récoltes

Que donnent les moissons dans l'Auxois-Morvan ? ***«D'après ce que j'observe, c'est très hétérogène, les rendements dépendent très souvent du type de terre»*****, commente Benoît Dureuil,** ***«les granits séchants ont vraiment souffert du sec de mars et avril. Les terres plus profondes ont un peu mieux résisté. La culture qui tire le mieux son épingle du jeu semble être l'avoine, plante qui résiste assez bien aux aléas climatiques. Ses rendements tournent autour de 40 q/ha, c'est plutôt correct. La culture qui décroche en revanche le plus est l'orge, mais ce n'est pas un scoop… Les rendements moyens peinent à dépasser la barre des 50 q/ha, avec une plage allant de 30 à 65 q/ha selon les secteurs. Le blé n'était pas au même stade végétatif que l'orge lors de la sécheresse, il a de ce fait un peu moins souffert. Les pluies du mois de mai lui ont davantage profité qu'aux orges, son potentiel semble être à peu près préservé dans les terres les moins défavorables. Le peu de colza que nous faisons n'est en revanche pas bon du tout, les rendements varient souvent entre 18 et 20 q/ha. En paille, c'est la cata en orges avec deux, voire trois fois moins de tonnages que d'habitude».***



Productions végétales

La découverte du bio

Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont organisé une demi-journée de découverte des grandes cultures biologiques dans la plaine dijonnaise.



Photo Julien Halska - Bio Bourgogne

Le rendez-vous s'est tenu à l'EARL Jacson à Fénay.

Une vingtaine de personnes se sont rendues le 18 juin chez Frédéric Marin à Fénay, pour une visite dédiée aux grandes cultures ainsi qu'aux légumes de plein champ bio. Des agriculteurs déjà en conversion et d'autres, simplement en quête d'informations techniques, participaient à cette demi-journée technique.

Un fonctionnement bien ficelé

L'EARL Jacson cultive des grandes cultures et des légumes de plein champ et sous tunnels avec plusieurs dizaines d'espèces. L'essentiel des légumes est vendu directement sur place. La SAU s'élève à 100 ha, près de 10 % sont représentés par les légumes de plein champ (pommes de terre, carottes, oignons…). La rotation débute avec deux années de luzerne pour maîtriser les adventices (vivaces en particulier) et fournir de l'azote aux cultures suivantes. Viennent ensuite deux années de blé (blé de printemps en deuxième position), une culture d'été (en général pommes de terre, autres légumes ou soja) et une dernière année de blé. La luzerne est commercialisée via l'entreprise qui la récolte, les grandes cultures le sont par la coopérative. Seul le deuxième blé est fertilisé. L'absence d'herbicides en bio nécessite d'associer différentes techniques afin de contenir le développement des adventices. La rotation est le premier levier, auquel s'ajoute le travail du sol avec labour et faux semis. Les cultures sont aussi semées à forte densité afin d'être plus concurrentielles. Le désherbage mécanique permet d'éliminer une bonne partie des adventices qui restent malgré les leviers préventifs. Pour cela, l'exploitation dispose d'une herse étrille, d'une houe rotative et de matériels spécifiques pour les cultures légumières et le soja (bineuses, butteuse…).

Échanges fructueux

Les visiteurs ont pu apprécier les installations de l'EARL (magasin de vente directe, dispositifs de stockage), observer le parc matériel et se rendre sur plusieurs parcelles. Le champ de blé visité a d'ailleurs impressionné par le faible développement des adventices et le potentiel de production qui semblait prometteur à la date de cette rencontre. La parcelle de soja semblait bien partie également mais un ou plusieurs passages de désherbage mécanique étaient à envisager au vu des levées d'adventices estivales (panics, chénopodes, amarantes…). La visite a permis aux participants de récolter de nombreuses informations techniques, mais aussi de nouer des dialogues entre agriculteurs, gestionnaires de la ressource en eau et élus de collectivités, également présents à ce rendez-vous.

Une solution locale

Cette demi-journée était organisée à l'initiative de l'InterCLE Vouge/Ouche, structure en charge de la protection et de la gestion de la nappe de Dijon Sud. Cette nappe, ressource locale importante, est constamment sous pression tant au niveau quantitatif que qualitatif. Dans ce contexte, l'InterCLE Vouge/Ouche favorise toujours la concertation entre les différents acteurs (agriculteurs mais aussi SNCF, industries et collectivités) et la mise en œuvre de mesures préventives sur la base du volontariat. Une étude du BRGM (Bureau des ressources géologiques et minières) a en effet démontré que la prévention coûte quatre à cinq fois moins cher que les actions curatives. L'impact agricole concerne les produits phytosanitaires, les teneurs en nitrates restant relativement correctes. Les analyses mesurent des contaminations essentiellement par des herbicides, souvent interdits depuis plusieurs années ou dizaines d'années comme l'atrazine. Certaines molécules mettent un temps considérable à se dégrader et à migrer dans la nappe par lessivage, ce qui renforce encore l'intérêt de la prévention. L'agriculture biologique, qui exclut toute utilisation d'herbicide — et donc de produit phytosanitaire de synthèse —, apparaît comme une des solutions de prévention promue par l'InterCLE Vouge/Ouche.

En bref

ZNT Aide à l'investissement en matériels d'application de produits phytosanitaires plus performants

La FNSEA et les associations spécialisées grandes cultures ont obtenu du Gouvernement la mise en place d'un plan de 30 M€ pour accompagner les filières dans l'investissement de matériels d'application de produits phytosanitaires plus performants ainsi que certains équipements alternatifs à l'utilisation de ces produits.
Vous pourrez déposer un dossier dès le 31 juillet et jusqu'au 31 décembre via un formulaire en ligne sur le site de France Agrimer.

***Attention** : Les dossiers seront examinés et sélectionnés selon le principe du « premier arrivé premier servi ».*
L'attribution de l'aide se fera au fil de l'eau, jusqu'à épuisement de l'enveloppe, il est donc préférable de déposer au plus tôt votre demande. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à faire établir des devis dès maintenant car ils seront nécessaires à la complétude du dossier

Les matériels éligibles :
- Buses et équipements d'application des phytopharmaceutiques permettant de réduire la dérive de pulvérisation.
- Certains équipements de substitution à l'usage de produits phytos identifiés dans le référentiel agroéquipement MAA 2015.
- Matériels bénéficiant de la labellisation « Performance Pulvé » (classe 1 à 4).

Montant de l'aide
- Dépenses éligibles : 500 € à 40 000 € HT.

Le taux de l'aide est fixé de 30 % à 40 % du coût HT selon le type d'investissements.
Vous avez des questions ? La FDSEA 21 et les JA 21 sont à votre écoute au 03 80 68 67 70 ou 03 80 68 67 67.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Maraîchage

De bons produits de saison

Benjamin Verdot cultive et vend une trentaine d'espèces de légumes près de Châtillon-sur-Seine.



Le jeune maraîcher s'est installé il y a trois ans à Chemin-d'Aisey, en agriculture biologique.

De toutes les formes, toutes les couleurs et pour tous les goûts : les légumes bios de Benjamin Verdot sont très diversifiés et plaisent à toutes les papilles. Ce fils d'agriculteurs de 28 ans, installé en juin 2017 à Chemin-d'Aisey, prend un malin plaisir à cultiver et vendre ses excellents produits à sa clientèle. Pommes de terre, tomates, ail, oignons, échalotes, courgettes et bien d'autres légumes sont proposés dans un petit espace de vente situé à quelques pas seulement de ses serres, le mercredi de 16 heures à 19 heures, le samedi de 9 heures à 12 heures et le dimanche de 15 heures à 17 heures. Une partie de la production est également écoulée dans plusieurs points de vente extérieurs, notamment des épiceries, magasins et supermarchés à Châtillon-sur-Seine et Chaumont. *« L'activité marche plutôt bien »*, confie le jeune maraîcher, *« les visites à la ferme ont quasiment doublé depuis le printemps. Des consommateurs, principalement locaux, font le déplacement. En juillet et août, nous recevons aussi beaucoup de touristes. Et ce n'est pas nouveau : les légumes, notamment en bio, sont toujours très prisés du public »*.

Ancien salarié à Dijon Céréales

Titulaire d'un BTS *« productions végétales »* et d'une licence *« agriculture, durabilité, nouvelles technologies »*, Benjamin Verdot ne se prédestinait pourtant pas à s'installer aussi tôt en agriculture : *« j'ai suivi des études par alternance avec des stages et un apprentissage réalisés au sein de Damier Vert, le service technique de Dijon Céréales. J'ai ensuite été salarié pendant dix-huit mois dans cette même entreprise, en tant que technicien d'expérimentations. Une opportunité s'est alors présentée à moi : l'un des deux sites de la ferme familiale arrêtait l'élevage de moutons. J'ai souhaité valoriser les terres et les bâtiments déjà existants »*.

Récupération d'eau de pluie

Passionné depuis son plus jeune âge par le jardinage, Benjamin Verdot a donc choisi le maraîchage pour s'installer, avec l'idée d'utiliser les toitures des bâtiments pour récupérer l'eau de pluie de novembre à mai. Une grande poche de 600 m^3 permet aujourd'hui de stocker la ressource. *« Parmi les autres travaux et investissements, il a fallu successivement monter des serres, installer un système d'irrigation, acquérir une chambre froide, acheter un petit tracteur, une planteuse et une arracheuse pour bien travailler »*, retrace Benjamin Verdot. Sa surface initiale d'un hectare de cultures a déjà plus que doublé et cette dynamique risque de durer. Le Potager de la Borde emploie actuellement deux saisonniers et enregistre de belles récoltes. *« Nous n'avons pas eu de gros coups de chaud pour l'instant, pourvu que cela dure ! »*, commente le producteur.

AG

Renseignements : 06 50 22 97 27 et page Facebook « Le Potager de La Borde ».



Parmi les dernières récoltes effectuées : celle des pommes de terre Agata, variété réputée pour sa peau extra-fine, ne nécessitant pas de l'éplucher avant de la consommer.

Productions végétales

Le meilleur pour la fin ?

Un agriculteur du Châtillonnais évoque ses moissons, qui ont particulièrement mal débuté.

Le début des moissons d'Hubert Coucheney, exploitant agricole à Planay, a été compliqué et ne restera certainement pas dans ses meilleurs souvenirs. Des maigres rendements ont été obtenus dans un premier temps en orge d'hiver (36 q/ha) puis en pois (13 q/ha). *« C'est très décevant, même si j'ai limité le nombre d'interventions »*, confie le Côte-d'orien de 51 ans. Celui-ci retrace l'évolution de ses deux cultures : *« l'orge, uniquement en variété Étincel, a souffert du sec et du gel, les plantes n'avaient pas tallé. Je m'attendais à ce faible niveau de récolte, alors que le potentiel est d'environ 60 q/ha. Il n'y a quasiment pas eu de paille cette année : sur une parcelle j'ai seulement récolté un quart des volumes habituels. La seule bonne nouvelle en orge vient de sa qualité, avec un calibrage supérieur à 90 points. Le taux de protéines varie quant à lui de 11 à 11,50 %, c'est aussi dans les normes. En ce qui concerne le pois, je l'avais semé de bonne heure, il était très bien parti, mais les nombreux pucerons verts que nous avons eus ont été très difficiles à maîtriser, d'autant que l'insecticide le plus efficace du marché n'était plus disponible au moment voulu. Le sec n'a rien arrangé non plus »*.

Désespoir puis des espoirs

Hubert Coucheney a ensuite fauché ses blés jusqu'au 15 juillet, en variétés Unik et Absalon : *« les résultats varient selon le type de terre. Sur les plus légères, une parcelle donne seulement 42 q/ha. J'en ai ensuite deux autres à respectivement 52 et 62 q/ha, la moyenne finale en blé dépassera difficilement 50 q/ha. Comme en orge, la qualité est heureusement au rendez-vous avec des PS entre 83 et 84. Les protéines varient entre 11,5 et 13, plusieurs bennes approchent même les 14 % »*. L'agriculteur de Planay, rencontré la semaine dernière, espérait obtenir de meilleurs résultats dans ses orges de printemps : *« elles présentent bien à ce jour. Elles ne feront pas des miracles pour autant mais je garde de bons espoirs. Idem pour le tournesol qui devrait être récolté vers la fin septembre. Ils sont bien partis malgré une certaine hétérogénéité dans les stades végétatifs. Il faudra des pluies régulières le reste de l'été, pour espérer quelque chose de positif »*. Hubert Coucheney fait remarquer l'omniprésence de cette dernière culture dans son secteur : *« son développement est impressionnant, au détriment du colza qui multiplie les déboires. Du colza, j'en ai fait une toute dernière fois l'an passé, une grande partie de l'assolement avait dû être retournée et je n'avais récolté que 5 q/ha sur ce que j'avais conservé… C'est actuellement ma troisième campagne consécutive en tournesol : la première année s'est plutôt bien comportée avec 24 q/ha obtenus sur d'assez bonnes terres. La seconde année avait été beaucoup plus difficile avec 14 q/ha, dans un moins bon champ »*.

AG



Hubert Coucheney mise sur son orge de printemps et son tournesol pour terminer sur une meilleure note.

Un problème avec la laine

Hubert Coucheney est aussi éleveur d'ovins, sa troupe compte environ 200 brebis en race Île-de-France. Cet administrateur à la FNO fait part d'une problématique touchant presque l'ensemble des élevages depuis plusieurs mois : *« il devient très compliqué et même impossible de vendre notre laine depuis l'apparition du coronavirus et les fermetures des frontières avec la Chine, qui est notre principal voire unique acheteur. Les sommes en jeu ne sont pas énormes, mais permettent toutefois de payer la tonte de nos moutons. Pour ma part, la vente de laine représente environ 800 euros chaque année. Je vais très certainement la stocker mais sa conservation ne dépasse pas un an. La FNO consulte en ce moment les différentes régions pour dresser un état des lieux de la situation, afin de mieux appréhender cette problématique ».*

Châtillonnais

L'orge est hors-jeu

La culture la plus pénalisante de l'année est bien souvent l'orge d'hiver. Exemple en haute Côte-d'Or.



Christophe Verdot fauche ses derniers champs cette semaine à Villaines-en-Duesmois. L'orge de printemps devrait être bien meilleure que son homologue d'hiver, qui n'a livré que 50 % de son potentiel.

Trente-cinq quintaux à l'hectare, à peine. C'est le faible tonnage enregistré en orges d'hiver il y a quelques jours à Villaines-en-Duesmois. *«Le potentiel est pourtant deux fois supérieur, c'est donc une demi-récolte»*, déplore Christophe Verdot, en EARL avec son frère Sébastien. L'exploitant agricole, vice-président de la coopérative 110 Bourgogne, n'est pourtant qu'à moitié surpris par ce niveau de résultat : *«il a gelé ici à plusieurs reprises durant la deuxième quinzaine de mars, avec des descentes jusqu'à -6 °C. Les plantes n'ont vraiment pas aimé, elles qui étaient en pleine méiose… Un de nos champs s'est retrouvé tout blanc, les épis étaient vides et la parcelle concernée ne fait au final que 25 q/ha. Le sec d'avril a fait du mal lui aussi, cela va sans dire. Étincel nous déçoit, la nouvelle variété KWS Faro ne fait pas mieux. Seule Salamandre, en deux rangs, remonte un peu la moyenne, avec environ 45 q/ha. La qualité est en revanche bien meilleure, à l'image du calibrage, à 95 %. En protéines, nous nous en sortons plutôt bien, le taux est aux alentours de 11 %, sachant que nous n'avons pas réalisé le troisième et dernier apport d'azote. La paille, elle, est en très net recul de plus de 50 %. Nous avons un nouveau bâtiment de stockage : il est certain que nous n'arriverons pas à le remplir…»*

Bien mieux en blé

L'EARL Verdot Vaugimois a enchaîné avec son blé. *«Là, c'était beaucoup plus rassurant avec un rendement de 70 q/ha, soit la moyenne que nous espérions d'après nos potentiels»*, commente Christophe Verdot, qui détaille la moisson : *«Absalon livre un très bon résultat avec une parcelle qui atteint 90 q/ha et un taux de protéines de 13 %. Unik et Boregard se défendent bien aussi, à des niveaux toutefois moins élevés. La seule mauvaise note est à mettre à l'actif d'Orloge, qui ne dépasse pas 55 q/ha. Les variétés mais aussi les dates de semis ont beaucoup joué cette année. Nous avons semé Orloge sur le tard, autour du 10 novembre, à cause de la récolte tardive du chanvre qui le précédait. Ces semis tardifs n'ont pas été très favorables à son développement. Nous avons aussi du Winner, dans le cadre d'un contrat de semences avec la coopérative : cette nouvelle variété donne un rendement correct de 75 q/ha. La qualité est intéressante lors de cette campagne, la moyenne des PS s'élève à 83, c'est d'ailleurs du jamais vu chez nous. Une benne a même plafonné à 86,9. Les protéines varient quant à elles de 11,5 à 13,5 %, pour une moyenne à 12,3 %»*.

Tout s'enchaîne

Le colza, d'une variété érucique, a ensuite pris la relève. *«Nous en avions semé 16 ha, nous n'en avons récolté que six… Sans le gel, nous aurions certainement tout conservé»*, note le Côte-d'orien. Les plantes étaient pourtant *«superbes»* avant l'arrivée des basses températures : *«les variétés éruciques poussent en permanence et de ce fait, elles sont moins concurrencées par les insectes. Ces derniers ont été assez bien maîtrisés jusqu'au début de la période de gel de mars. Le gel a quand même été fatal et dévastateur pour cette culture. Ici, nous avons souvent des hivers cléments, suivis de périodes de froid au printemps qui nous pénalisent beaucoup, c'est bien dommage. Malgré ces aléas, nous récoltons 20 q/ha en colza cette année»*. Les pois de printemps ont été récoltés dans la foulée, lors d'un huitième jour consécutif de moissons - un record pour cette EARL —. Les rendements varient de 33 à 41 q/ha pour une moyenne finale de 36,5 q/ha. Un score jugé correct, surtout au vu de la forte pression de pucerons de la campagne qui s'achève.

AG

Mi-temps

Il y a une semaine, l'exploitation du hameau de Vaugimois opérait une petite pause avant de repartir moissonner. Des orges de printemps, du lin et de l'avoine étaient encore à récolter. *«À l'exception des orges, les résultats ne devraient pas être bons du tout à cause des effets du sec»*, pronostiquait Christophe Verdot, à qui il restera 40 ha de maïs à faucher en début d'automne. Le prochain assolement de l'EARL Verdot Vaugimois sera légèrement modifié, un projet de méthanisation devant se concrétiser l'an prochain si tout va bien. Une trentaine d'hectares de CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique) devraient ainsi voir le jour avec du seigle et probablement de l'orge hybride. Une vingtaine d'hectares de maïs seront aussi réservés à ce nouvel atelier. Les effluents venant des 40 vaches allaitantes, des 448 porcins en engraissement et du poulailler de l'exploitation seront aussi valorisés.

Viticulture

L'arbre qui cache la forêt (ou plutôt, le cep qui cache le vignoble)

Les vendanges s'annoncent exceptionnelles dans le Châtillonnais, mais bien des interrogations subsistent sur le devenir et la valorisation des raisins.

La météo des derniers mois a été très favorable aux vignes du Châtillonnais. *«Pour le moment, les vendanges se présentent extrêmement bien»*, souligne Christophe Suchaut, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Celui-ci observe de très belles grappes : *«le remplissage des baies est très prometteur et le temps est avec nous. Nous n'avons pas de sécheresse en ce moment, le vignoble est très sain, la pression de mildiou est aujourd'hui anecdotique. En effet, il a plu en début de campagne mais il faisait froid et la maladie ne s'est pas développée. Il a plu un peu de nouveau ces dernières semaines mais l'absence de développement des maladies cryptogamiques due à la météo et à une protection phytosanitaire bien en place a permis d'avoir un feuillage bien vert et pleinement fonctionnel tout au long de cette campagne. Même sans être en bio, l'utilisation de cuivre et de soufre en quantités raisonnées suffisait pour stopper les contaminations»*.

Millésime précoce

Selon Christophe Suchaut, les vendanges dans le Châtillonnais pourraient débuter dès le 25 août, et peut-être encore plus tôt si les fortes températures s'installent définitivement : *«nous sommes effectivement très en avance. Le millésime de référence dans ce domaine est celui de 2007, mais à l'époque, le mois de juillet avait été froid et août n'était guère mieux. Nous en saurons davantage dans les prochains jours»*. Cet optimisme partagé par l'ensemble des viticulteurs cache toutefois son lot d'inquiétudes et d'interrogations, comme le révèle le conseiller de la Chambre d'agriculture : *«du raisin, il va y en avoir partout en Bourgogne et la période actuelle est compliquée, nous sortons du confinement. Ceux qui ont signé des contrats de vente en février sont beaucoup plus sereins que les autres, qui se demandent parfois s'ils vont pouvoir écouler leur production, et à quels niveaux de prix. Sur la cinquantaine de producteurs que nous avons dans le secteur, seule une vingtaine fait de la bouteille. Pour les vendanges, se pose également la question de la main-d'œuvre : à ce jour, nous ne savons pas si des étrangers pourront venir travailler, sachant qu'un certain nombre d'équipes de Pologne et de Roumanie font généralement le déplacement. Que se passera-t-il si les pays referment leurs frontières en septembre ? Côté français, beaucoup de monde pourrait encore être en vacances, il pourrait être difficile de trouver des gens motivés»*.



Les grappes sont très généreuses dans les vallées de la Laigne, de la Seine et de l'Ource.

AG

Installation

Une convention pour favoriser l'installation des jeunes

Le Crédit Agricole Centre Loire avait convié le 10 juillet dernier les OPA du département pour faire le point sur les principaux sujets d'actualité. Une convention avec la Safer BFC pour favoriser l'installation des jeunes a également été signée en conclusion de cette réunion.



La convention a été signée pour la Nièvre par Jean-Luc Leroy et Cyrille Forest pour la Safer aux côtés de Stéphane Aurousseau et Vanessa Dutouya pour le Crédit Agricole Centre Loire.

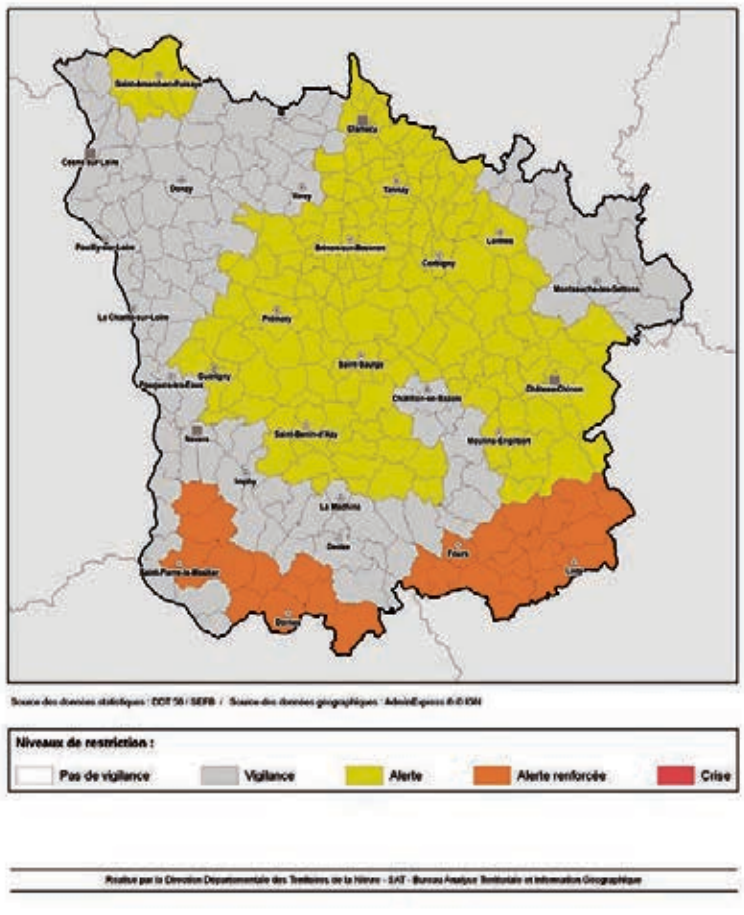
Renforcer les liens avec les acteurs agricoles du territoire. Tel était l'objectif de cette réunion qui a réuni au siège du Crédit Agricole Centre Loire à Varennes-Vauzelles, les principales organisations professionnelles agricoles. Des échanges qui se sont tenus en présence du président François Thibault, du directeur général du Crédit Agricole Centre Loire Xavier Malherbet, de Stéphane Aurousseau, vice-président Nièvre et de Vanessa Dutouya la directrice du site de Varennes-Vauzelles. *«C'est, à ma connaissance, la première fois depuis longtemps que des cadres de la direction sont réunis ensemble face aux OPA. C'est pour ces derniers une question de reconnaissance et qui permet en cas de besoin de pouvoir les contacter plus facilement»* explique Stéphane Aurousseau. Au menu des discussions : panorama de la caisse régionale sur son territoire avec un retour sur la manière avec laquelle elle a accompagné ses clients face aux impacts de la crise, en particulier la viticulture. La réunion s'est poursuivie par une présentation des principaux chiffres agricoles. L'objectif était de donner des points de repère aux responsables des structures. Les échanges se sont conclus par un tour d'horizon de l'actualité agricole dans le département. *«L'idée de cette réunion n'était pas de faire une présentation institutionnelle mais plutôt de poser les bases d'un échange sur le long terme»* explique à son tour Vanessa Dutouya. La thématique du photovoltaïque a été l'un des sujets abordés par les protagonistes de la réunion. Sur ce sujet, le Crédit Agricole Centre Loire accompagne des projets depuis longtemps et les chiffres récents le prouvent. En 2019, la banque a financé une installation photovoltaïque tous les deux jours sur l'ensemble des marchés. Dans la Nièvre, la totalité des grands projets portés par la Chambre d'agriculture ont ainsi été accompagnés. Outre ce sujet, la question du changement climatique a aussi été abordée avec les acteurs. Une thématique qui monte en puissance à la caisse régionale qui avait un message particulier à faire passer : *«Il y a une tendance de plus en plus forte dans la société, lorsqu'un projet est considéré comme polluant, à aller regarder la banque qui a financé ce projet. On attend des banques qu'elles jouent un rôle pour une meilleure prise en compte des problématiques environnementales. Et au même titre que la rentabilité d'un projet, son impact environnemental va peu à peu devenir aussi un critère d'octroi des crédits. Et nous souhaitons en priorité accompagner les agriculteurs vers l'amélioration de leur bilan carbone et la lutte contre le réchauffement climatique»* souligne le président nivernais.

Une convention pour favoriser l'installation des jeunes

En conclusion de cette journée, une convention de partenariat a été signée entre la Safer BFC et le Crédit Agricole Centre Loire. L'objectif est de permettre aux jeunes agriculteurs de s'installer sans avoir à financer du foncier sur les dix premières années de leur activité. Ce dispositif est réalisé grâce à un système de portage de foncier opéré par la Safer sur du foncier non bâti, l'apporteur de capital étant le Crédit Agricole Centre Loire. *«C'est en quelque sorte un crédit-bail dans le sens où le jeune va payer une location à la Safer et ce qu'il aura payé viendra se déduire de son rachat à la fin des cinq ou dix ans après l'acquisition»* précise Stéphane Aurousseau. *«C'est un outil complémentaire à ce que l'on propose déjà pour l'installation des jeunes. Ce volet est très important pour nous car nous accompagnons 98 % des installations»* détaille la directrice de Varennes-Vauzelles.

«C'est une sécurité pour le jeune qui accède à ce portage car il maîtrise sa surface foncière, il n'est pas obligé de différer son investissement dans le temps et puis il ne met pas en danger la pérennité de son entreprise si d'aventure le foncier venait à être repris par le propriétaire. Pour nous, cet outil nous permet de garder des dossiers de jeunes qui auraient sans doute renoncé à leur projet du fait de leur incapacité à financer du foncier» estime Jean-Luc Leroy, le directeur de la Safer BFC. Ce dernier assure en outre que les prix des fermages seront bloqués durant toute la durée de cette convention, ce qui met à l'abri le signataire des fluctuations du marché foncier. Un dispositif en tous les cas qui est amené à être pérennisé si l'appétence des porteurs de projets se fait sentir.

THÉOPHILE MERCIER



Préfecture

Nouvelles restrictions des usages de l'eau

De nouvelles mesures de restrictions d'usages de l'eau sont mises en place sur le département par arrêté préfectoral du 15 juillet 2020. Depuis la mise en place des premières mesures de restriction le 25 juin dernier, l'absence de pluie significative et les températures estivales ont aggravé la baisse de débit des cours d'eau du département.

Les prévisions météorologiques pour les jours à venir devraient confirmer voire accentuer cette tendance, malgré quelques passages orageux.

L'arrêté du 15 juillet 2020, à effet immédiat, institue les niveaux suivants :

- alerte renforcée sur les zones de l'Acolin-Colâtre et de l'Alène-Cressonne. Ce niveau correspond à une réduction de 50 % des prélèvements ;
- alerte sur les zones du Beuvron, de la Dragne, de l'Ixeure-Canne, de la Nièvre, de la Vrille, de l'Yonne amont et de l'Yonne aval. Ce niveau qui est le premier niveau de restrictions d'usage, a pour objectif de réduire de 25 % les prélèvements ;
- vigilance sur le restant du département. Ce niveau de vigilance ne se traduit par aucune restriction mais vise à alerter tous les usagers sur la nécessité d'une utilisation économe et raisonnée de la ressource.

L'arrêté préfectoral précise les mesures de restrictions d'usage mises en place. Il est consultable sur le site des services de l'état : www.nievre.gouv.fr, ainsi qu'en mairie.

Si la situation venait à se dégrader davantage, des mesures renforcées de restriction seront mises en place pour y répondre.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Élevage

«Je veux sortir du système intensif»

Pierre Marcelot est un jeune éleveur de 24 ans. Il s'apprête à s'installer sur l'exploitation familiale avec comme projet la production de poules pondeuses et la conversion d'une partie du Gaec vers l'agriculture biologique.

C'est un projet ambitieux que s'apprête à réaliser Pierre Marcelot. Ce jeune éleveur de 24 ans a décidé de s'installer avec son père et de transformer une partie du Gaec basé à Nuars, dans le nord-est de la Nièvre vers l'agriculture biologique. Actuellement au sein de l'exploitation deux systèmes de production cohabitent : l'élevage de limousines avec environ 60 vêlages et un poulailler de chair de 1 200 m^2. À cela s'ajoutent 130 hectares de cultures. *«Je souhaite aller vers des signes de qualité qui donnent plus de souplesse dans la conduite de l'atelier avicole. Avant de me lancer, j'ai visité plusieurs systèmes d'ateliers dans lesquels les poules ne voient pas le jour. Ça ne sera pas le cas chez moi car il est prévu un parcours de 10 hectares afin de permettre aux animaux de prendre l'air. Mon système répond aussi à une demande du consommateur qui souhaite aller vers des niveaux de qualité de produits supérieurs. C'est aussi pour moi une facilité technique car je choisis des animaux plus rustiques qui auront moins de pression sanitaire car moins de bêtes par m^2»* précise le jeune homme. Ce dernier a décidé aussi de ne pas passer par un système d'intégration pour rester le plus autonome possible. Une stratégie qui est plus coûteuse car il doit supporter l'achat de ses poules au démarrage de l'activité : environ 7 euros par poule. *«Sur le plan technique, les bêtes arriveront prêtent à pondre à environ 18 semaines de croissance et les œufs (de 53 à 73 grammes) vont être collectés par l'entreprise Cocorette qui va également me faire le suivi technique. Les poules seront nourries avec une ration sous forme de farine. La composition est la suivante : blé, maïs, luzerne etc. puis un prémix est ajouté par le fabricant d'aliment à savoir, mélange de vitamines acides aminés pour équilibrer la ration. Le nombre de repas varie entre 3 à 5 par jour. Quoi qu'il en soit 95 % de la ration sera certifiée bio. L'idée est d'apporter 130 grammes d'aliment par jour répartis en huit repas pour chaque poule»* ajoute-t-il. Pour ce qui est des cultures, la conversion s'annonce un peu plus compliquée selon Pierre Marcelot : *«Mon père a toujours travaillé avec un seul opérateur pour la collecte des céréales mais aussi le suivi technique. Je souhaite pour ma part diversifier les interlocuteurs. Plusieurs acteurs de la filière bio céréales seraient intéressés pour travailler avec moi. La Cocebi et Soufflet entre autre souhaitent développer l'agriculture biologique dans le secteur. La coopérative Dijon Céréales pourrait m'offrir une belle alternative, car elle pourrait me fournir l'aliment des poules et je pourrais leur vendre mes céréales ce qui me permettrait de respecter au mieux la norme bio d'autonomie alimentaire»*.



Pierre Marcelot envisage de s'installer avec un atelier de poules pondeuses bio. Il devrait finaliser son installation dans les prochains mois.

Un projet mûri de longue date

Ce projet d'installation dans la filière avicole ne date pas d'hier. Avant d'en arriver à ce stade, l'éleveur s'est formé d'abord en obtenant un Bac STAV et un BTS ACSE puis il a poursuivi une licence de technicien conseiller d'élevage avicole à Ploufragan qu'il a effectué en apprentissage. Il a par la suite travaillé un an et demi dans un cabinet vétérinaire dans un service spécialisé en aviculture, confirmant son choix d'orientation professionnelle. *«Pour ce projet d'installation, j'ai dû faire des choix car il est compliqué d'avoir sur une même structure deux productions identiques l'une en bio et l'autre en conventionnelle. D'autant plus que dans le cadre d'une production avicole, 20 % de l'alimentation doit provenir de l'exploitation. Les éleveurs comme moi qui disposent de suffisamment de surface sont donc dans l'obligation de convertir les terres pour atteindre ce seuil»* explique-t-il.

Dans ce projet Pierre Marcelot n'agit pas seul, il est épaulé par son père et sa mère qui va prochainement intégrer l'exploitation. C'est donc un beau projet familial que nous suivrons dans les prochains mois.

Théophile Mercier

Viticulture

La Tour du Pouilly-Fumé fête ses 10 ans

La Tour du Pouilly-Fumé souffle sa dixième bougie cette année. L'occasion de découvrir ou de redécouvrir les vins de l'AOC grâce au programme d'animations qui va s'échelonner jusqu'en décembre. Tour d'horizon de ce qui vous attend pour la saison.

C'était le 13 juillet 2010, la Tour du Pouilly-Fumé ouvrait ses portes pour la premières fois aux touristes. Véritable porte d'entrée sur l'AOC, ce lieu a permis en dix ans d'accueillir des visiteurs venus principalement du bassin parisien, des Pays-Bas mais aussi des communes limitrophes. Pour sa directrice Fanny Dondon, il ne fallait pas manquer ce moment. Elle nous détaille les trois temps forts autour de cet anniversaire : *«C'était important de marquer le coup en proposant un programme particulier autour de notre anniversaire. «10 ans, 10 rendez-vous», c'est le thème que nous proposons cette année avec trois temps fort : un week-end anniversaire le 1er et le 2 août durant lequel la visite de la Tour est proposée au prix réduit de 3,50 euros accompagnée d'une dégustation du millésime 2010. Le second rendez-vous anniversaire : la soirée rock&vins, le 1er août avec le concert du groupe The Healberries. Enfin le Fantastic Picnic Anniversaire, le 12 septembre sera le troisième temps fort pour souffler les bougies. À cette occasion, nous nous sommes associés avec le Pavillon du Milieu de Loire pour proposer une dégustation de cuisine sauvage, des contes traditionnels en bords de Loire et une retraite aux flambeaux jusqu'à la table du dîner »* détaille-t-elle. La directrice en a profité pour présenter la nouvelle charte graphique. Finies les couleurs brunes et vertes, place désormais à un bleu clair et un logo *«plus épuré et plus raffiné»* selon les mots de Fanny Dondon.

Quelques nouveautés à découvrir

Un anniversaire comme celui-là réserve toujours des surprises. En la matière, la Tour a réservé pas moins de quatre nouveautés qui font leur entrée dans le programme culturel. La première d'entre elles intitulée *«10 ans, 10 lieux»*, offre aux visiteurs une visite guidée dans le vignoble de Pouilly à travers un focus sur 10 lieux emblématiques de l'AOC. Accompagné d'un guide, ce parcours dévoile l'essence des appellations et leur histoire. Cette visite offre un accès à la Cave des Arômes des Pouilly et à la dégustation commentée de quatre vins. La deuxième nouveauté est une balade à vélo à travers le vignoble. Accompagnés d'un guide, les visiteurs vont pouvoir découvrir les cépages et le terroir. Un peu moins sportif, un atelier accord mets&vins est proposé le 28 novembre et le 12 décembre. Pendant deux heures, cinq vins des AOC Pouilly-sur-Loire et Pouilly-Fumé seront proposés à la dégustation. Ils seront accompagnés de produits du terroir tels que fromages de chèvre, miel… Enfin pour rester en famille, des jeux de société autour du vin sont proposés le 25 octobre.

Des animations incontournables

Un programme d'animations est fait aussi d'incontournables. On peut citer à ce sujet les « rencontres vigneronnes » mises en place dès l'ouverture de la Tour. Tous les dimanches de l'été et les jours fériés, la Tour partage l'accueil et l'animation des dégustations commentées. Des rencontres qui permettent des moments d'échanges toujours très sympathiques. Toujours dans la catégorie des animations stars, il y a les balades gourmandes qui offrent pendant 10 kilomètres l'occasion de découvrir à la fois les vins de l'appellation mais d'y associer aussi des produits locaux. Une animation faite sur mesure pour les épicuriens. Enfin, l'Escape Game fait aussi son retour dans la programmation. C'est une autre manière de découvrir la Tour du Pouilly-Fumé tout en s'amusant.

Ces animations à réservation obligatoire, vont se dérouler ainsi jusqu'en décembre.



Des animations sont à découvrir jusqu'au 12 décembre.

Théophile Mercier

Infos et réservation : 03 86 24 04 70.
contact@tourdupouillyfumé.fr

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Moisson

«Je suis plutôt optimiste»

Bruno Guyard est polyculteur éleveur de porc sur la commune de La Marche. Vendredi dernier, il débutait sa moisson de blé qui est en cours de conversion vers l'agriculture biologique. Contrairement à ses collègues dans le conventionnel, l'éleveur avait plutôt le sourire.



Bruno Guyard et Emmanuel Brossard sont en cours de conversion bio. Ils ont créé ensemble une banque de travail avec laquelle ils échangent du matériel.



Bruno Guyard était plutôt optimiste sur le résultat de sa moisson de blé.

Nous vous l'avions présenté durant la période de confinement pour évoquer sa production de porc. Cette fois, nous avons suivi Bruno Guyard au démarrage de sa moisson de blé en C^2, c'est-à-dire dans sa deuxième année de conversion. *«Les premières impressions sont pour l'instant très bonnes. Lorsque je me compare aux collègues qui sont en conventionnel, j'ai l'impression de bien tirer mon épingle du jeu, tout en sachant que je ne peux pas encore annoncer de rendement. Néanmoins, je reste optimiste et confiant par rapport à ce que je constate visuellement. J'ai certes semé tard, mais ma culture a été emblavée dans de bonnes conditions, mais l'hiver ne m'a pas permis de faire plus grand que 12 ha. En termes de travail du sol, je suis encore resté dans du travail superficiel, mais de plus en plus avec ma conversion bio, j'envisage de passer au labour en fonction du salissement des parcelles»* poursuit-il. Dans sa conduite toutes les céréales produites vont être valorisées pour nourrir ses cochons.

Un assolement qui va forcément changer à partir du 14 mars 2021 date de sa conversion officielle. *«Je vais apporter plus de soja et du sorgho grains en plus de ma rotation habituelle : blé, l'orge d'hiver, féverole, pois de printemps et lentille. L'idée est d'apporter de la protéine à mes cochons»* explique le polyculteur. Pour les moissons, il s'est associé à Emmanuel Brossard, lui aussi en cours de conversion : *«J'ai toujours aimé travailler en collectif. L'avantage c'est que l'on peut partager nos expériences. Nous avons créé aussi une banque du travail dans laquelle nous pouvons nous prêter notre matériel personnel, ce qui nous évite des investissements inutiles». «Au-delà de l'aspect économique, notre complémentarité est utile et elle nous permet de prendre du recul sur notre propre exploitation. Nous pouvons aussi nous apporter mutuellement des conseils notamment pour notre partie vente directe, même si nous n'avons pas la même façon de travailler. Et puis il y a toujours plus d'idées dans deux têtes que dans une»* ajoute à son tour Emanuel Brossard. Les deux agriculteurs vont se concentrer ensuite sur la moisson d'orge de printemps et d'avoine et ils espèrent pouvoir récolter un peu de féveroles.

THÉOPHILE MERCIER

Cuma

Banc d'essai moteur et vérification des engins de levage

La Fédération Cuma Bourgogne organise du 31 août au 4 septembre, des passages de tracteur au banc d'essai moteur ainsi que des vérifications d'engins de levage, que vous soyez adhérent de Cuma ou non !



4 passages sont prévus du 31 août au 4 septembre pour tester son matériel.

Pourquoi tester ses matériels ?

50 % des tracteurs testés présentent au moins une anomalie (mauvaise combustion, surconsommation, injecteurs en mauvais état…). Alors qu'attendez-vous pour augmenter la durée de vie de votre moteur ?
Les matériels de levage et de manutention ont une réglementation souvent méconnue : la vérification générale périodique (VGP). Ces matériels doivent être contrôlés tous les 6 ou 12 mois suivant les types.
Le non-respect de ces contrôles peut engager la responsabilité du chef d'exploitation en cas d'accident et la non prise en charge par les assurances. Toutes les exploitations sont concernées même celles n'employant pas de main-d'œuvre.

Pour les matériels anciens, mais aussi les matériels récents !
Le banc d'essai moteur est un outil utilisé sur tout tracteur quels que soient l'âge et la puissance. Cette vérification permet de déterminer d'éventuels problèmes, de faire le point sur l'entretien, de déterminer la plage optimale de conduite, Sur les tracteurs récents, il permet de vérifier les réglages avant la fin de la garantie et d'adopter une conduite économique dès le début de l'utilisation.

Comment ça fonctionne ?

Un passage au banc d'essai moteur ou une vérification d'engin de levage dure environ 1 heure. Le technicien organise sa journée autour de 8 matériels. Les tests se déroulent sur 1 seul site, généralement une cour de ferme au centre géographique des inscrits.

Pour les bancs d'essai moteur, le technicien intervient sur un moteur chaud et tous les filtres changés.

Les contacts :
Afin d'organiser au mieux ces journées, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de matériel à diagnostiquer. Les inscriptions se font auprès des animateurs de la Fédération Cuma Bourgogne Antenne Nièvre.
Merci de vous inscrire avant le 26 août. N'oubliez pas qu'il n'est pas nécessaire d'être adhérent de Cuma pour bénéficier de ce service. Alors n'hésitez pas à en parler autour de vous !

FÉDÉRATION CUMA BOURGOGNE

Les tarifs

Pour 8 matériels par jour ou 4 par demi-journée sur un même site. Inscriptions au 03 86 93 40 29 ou par mail à bourgogne.58@cuma.fr
Tarifs VGP
- **Chargeur frontal 63 € HT**
- **Nacelle, télescopique, Pelle et mini-pelle, grue forestière 74 € HT**
- **Lève sac 42 € HT (21*)**
- **Benne surélévatrice 53 € HT (32*)**
- **Tarif banc d'essai moteur : 1 passage 120 € HT**

Moissons

Une hétérogénéité qui n'aura jamais aussi bien porté son nom

La fin des moissons approche dans le département. Et pour l'heure, la déception est présente chez bon nombre d'agriculteurs avec des rendements qui ne répondent pas aux prévisions annoncées. Une récolte marquée, encore plus que d'habitude, par une grande hétérogénéité.


Plus que jamais, la moisson 2020 est marquée par une forte hétérogénéité.

« *Les orges d'hiver sont terminées. Et ce n'est pas bon du tout* », débute Georges Lemineur responsable commercial de la région Bourgogne, à Soufflet agriculture. « *C'est la culture la plus décevante pour le moment. C'est décevant où que l'on soit dans le département, au regard de la moyenne quinquennale, et par rapport à l'année dernière. Nous sommes sur une année avec des rendements moyens de 50 à 55 q/ha, avec des écarts très importants* ».

Car le maître-mot de la récolte est une nouvelle fois l'hétérogénéité. « *Au sein d'une même parcelle, nous pouvons aller de 15 à 80 q/ha sur certains secteurs* », ajoute Emmanuel Bonnin, technicien filières du service agronomie, conseils et innovation, à Soufflet agriculture.

Alors, comment expliquer cela ? « *Cette année, nous voyons vraiment l'impact des types de sols, notamment de leur capacité à résister au sec ou pas, et l'impact agronomique. C'est-à-dire la date de semis et les mesures agronomiques que peuvent appliquer les agriculteurs tout au long de l'année. Quand nous additionnons ces deux phénomènes, nous arrivons sur un effet multiplicateur de trois qui est inhabituel* », répond Georges Lemineur. « *Aujourd'hui on parle de la sécheresse, mais on oublie rapidement les qualités d'implantation qui parfois étaient moyennes sur les semis de fin octobre ou après, par rapport à l'excès d'eau qu'il y a eu à l'automne et l'hiver* », continue Emmanuel Bonnin.

La déception des pois d'hiver

Quant à la qualité des orges d'hiver ? « *Globalement, on est bien* », indique Georges Lemineur. « *Sur l'Yonne, on est sur un calibrage moyen de 87 % et un taux de protéine de 10,5 %. Mais derrière cette moyenne, se cachent des extrémités qui ne sont pas bonnes du tout en protéines. Toutes les orges ne pourront pas passer sur le label brasserie. Celles qui sont trop hautes ou trop basses seront déclassées* ».

Mais la grosse déception des moissons concerne les pois d'hiver. « *Ce n'est pas bon du tout* », assure Georges Lemineur. « *L'effet multiplicateur est même carrément de 5. C'est-à-dire qu'au nord de l'Yonne, il y a des parcelles qui ont fait 60 q/ha, mais ce sont des exceptions. Tandis que d'autres, ailleurs, n'ont fait que 10 q/ha. D'ailleurs, la majorité des parcelles sont à moins de 25 q/ha* », développe-t-il. « *C'est une mauvaise récolte à tel point que certains agriculteurs parlent en kilos et non en quintaux. Je n'ai jamais vu ça* », reprend Emmanuel Bonnin. « *Les causes ? Nous avons subi les pucerons et les insectes de manière générale, nous avons eu du sec au moment où il fallait que les nodosités s'installent, et lorsqu'il y a eu de la pluie, cela a valu quelques reverdissements qui ont complexifié la récolte* », détaille-t-il.


La qualité est globalement présente sur les récoltes, malgré des rendements peu satisfaisants.


Dans certains secteurs, la moisson sera catastrophique pour toutes les cultures.

Des résultats loin d'être ceux attendus par les agriculteurs. Et les pois de printemps ne devraient pas connaître de meilleurs rendements. « *On ne fonde pas beaucoup d'espoir dessus* », affirme Georges Lemineur. « *Ce qui est décevant, c'est que beaucoup d'agriculteurs avaient misé sur les légumineuses dans l'intérêt de la rotation et en substitution du colza, et ils se prennent encore une claque* », constate Emmanuel Bonnin.

De 35 à 100 q/ha pour les blés

Qu'en est-il des colzas ? « *La récolte est un petit peu mieux que celle des dernières années* », lance Georges Lemineur. « *Il y a déjà eu plus de surface de récoltée. Et localement, dans le Gâtinais notamment, le colza est bon voire très bon, avec des rendements supérieurs à 40 q/ha parfois. Mais dans l'ensemble du département, il y a aussi des mauvaises parcelles avec des rendements à 15 q/ha. La moyenne se trouve entre 20 et 25 q/ha dans l'Yonne* ».

Pour les blés, l'écart type est énorme. « *Les rendements vont de 35 à 100 q/ha, parfois dans les mêmes secteurs* », confie Emmanuel Bonnin. « *Dès que nous arrivons sur des terres à cailloux, les blés décrochent avec des moyennes à moins de 50 q/ha largement et des descentes en parcelles à 35-40 q/ha. Quant aux PS ? C'est très bon partout, quelle que soit l'origine des parcelles. On a des PS à 84-86. Pour autant, on a de grosses disparités en taux de protéines. Ça va de 9,5 à 13,5-14 % ».*

Des moissons qui pour le moment ne sont pas rassurantes. « *Je suis inquiet pour un grand nombre d'exploitations dans les zones de terres séchantes, qui font à la fois des mauvais rendements en orges, en pois, en colza et bien souvent en blé. Pour certains, la moisson sera catastrophique pour toutes les cultures* », conclut Georges Lemineur.

CHRISTOPHER LEVÉ


Dallage Béton
V-MAT Construction
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

Colza

Du mieux, mais des rendements encore loin d'être satisfaisants

Depuis quelques années, la production de colza connaît d'importantes difficultés dans le département, avec des 0 q/ha relevés l'année dernière notamment. Cette année, les rendements semblent être un peu meilleurs, grâce aux préconisations de Terres Inovia sur la qualité d'implantations. Des rendements toutefois encore loin d'être satisfaisants pour une culture qui était, il y a encore peu de temps, prédominante dans l'Yonne.



Dans le département, les rendements en colza sont hétérogènes allant de 5 q/ha à 40 q/ha.



Selon Gilles Robillard, *« sans solution chimique en dernier recours, le colza pourrait disparaître dans certaines zones »*.

« Cette année, les rendements vont de 5-7 q/ha à 40 q/ha », lance Gilles Robillard, agriculteur à Méré et secrétaire générale de la FDSEA 89. *« Il y a des parcelles pour lesquelles, globalement c'est une bonne année et d'autres pour lesquelles c'est une année vraiment très mauvaise »*.

Alors, comment expliquer cela ? Plusieurs facteurs sont à mettre en cause. *« Il y a tout d'abord la qualité de levée puisque l'été dernier la sécheresse a été importante »*, explique Gilles Robillard. *« Il y a également eu une qualité d'implantation qui a été très différente selon les zones. Là où il y a eu de l'eau, les levées ont pu être régulières et homogènes, avec un potentiel de rendement encore satisfaisant. Et dans les zones où il n'y a pas eu d'eau, le potentiel était déjà entamé à la levée »*, assure-t-il.

L'excès d'eau hivernal n'a pas aidé au bon développement de la plante. *« Le colza est très sensible à cela. Avant l'hiver, le colza fait 80 % de son système racinaire pour l'année. S'il y a un excès d'eau, le système racinaire ne se développe pas. Cela réduit donc la capacité du colza à absorber des éléments »*, détaille l'agriculteur.

Et le coup de gel au mois d'avril a causé des dégâts sur une partie des colzas, réduisant encore le potentiel de rendement sur certains secteurs.

Une problématique liée à la nutrition azotée

Puis, il y a eu la sécheresse d'avril à mai-juin. *« Sur les bonnes terres, le potentiel du colza a été conservé grâce aux réserves hydriques. Mais sur les terres plus superficielles, la plante a souffert du sec »*, confie Gilles Robillard.

À cela, s'ajoutent deux problématiques. La première est la pression insecte, toujours présente. *« Mais, en suivant les préconisations de Terres Inovia sur la qualité d'implantation, on limite les risques liés à la pression insecte à l'automne »*, assure le secrétaire général de la FDSEA 89. *« Pour moi, cette année, la pression insecte était moins prégnante que les conditions climatiques »*.

La seconde problématique concerne la nutrition azotée. *« Pour augmenter les chances de réussir son colza, il faudrait aussi que l'on puisse avoir l'autorisation de mettre de l'azote à l'automne sur des colzas qui sont en bonne santé. Aujourd'hui, la directive nitrates ne nous autorise pas à mettre de l'engrais azoté à l'automne mais nous savons que si nous voulons que le colza soit plus résistant pour lutter contre les insectes, il faudrait pouvoir le faire »*, affirme Gilles Robillard.

Car pour l'agriculteur, *« malgré les pratiques agronomiques qui ont amélioré la robustesse du colza, sans solution chimique en dernier recours, le colza pourrait disparaître dans certaines zones. Cela voudrait aussi dire que notre autonomie protéinique en France pourrait s'en trouver menacée »*, conclut Gilles Robillard.

CHRISTOPHER LEVÉ

En bref

Préfecture de l'Yonne Le rappel à l'interdiction de la pratique de brûlage

Dans un communiqué datant du 10 juillet, la préfecture de l'Yonne indique que *« toute pratique de brûlage est interdite »*. *« La valorisation de tous les résidus végétaux soit par broyage en place, par mise en compostage, par paillage pour litière ou par toutes autres formes de valorisation énergétique telles que la méthanisation et la production de plaquettes combustibles ou par apport dans une déchetterie doit être privilégiée »*.

La préfecture de l'Yonne ajoute que *« le brûlage ou l'incinération à l'air libre ou en incinérateur individuel de résidus végétaux reste une solution exceptionnelle soumise à dérogation »*.

L'arrêté préfectoral du 9 juillet 2020 réglemente les dérogations autorisant le brûlage en plein air des résidus et des rémanents de cultures, d'exploitations forestières et des déchets végétaux dans le département de l'Yonne. *« Ce document vise, dans un contexte d'été sec, à encadrer les brûlages pour prévenir les risques d'incendie »*, continue la préfecture de l'Yonne.

Du 1er novembre au 31 mars, les rémanents forestiers peuvent être brûlés dans le respect des prescriptions obligatoires de sécurité énoncées dans l'arrêté à l'article 3. *« Une exception est faite pour les brûlages destinés à lutter contre le gel dans les vergers et les vignes. Dans ce cas, les dates d'autorisation sont portées du 1er novembre au 31 mai »*, conclut la préfecture de l'Yonne.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

FDSEA

Recyclage et environnement

L'ensilage n'est plus une filière de recyclage des pneus usagés. La FDSEA de l'Yonne organise une collecte de ces déchets courant 2021 à moindre coût pour les agriculteurs.



La FDSEA de l'Yonne organise une collecte des pneus usagés courant 2021 à moindre coût pour les agriculteurs.

L'agriculture a dans un premier temps été la filière de recyclage pour les pneus usagés. Aujourd'hui le système arrive en bout de course mais les agriculteurs doivent payer pour faire évacuer ces déchets. Les pneus encombrent les cours de ferme, de plus en plus d'agriculteurs changent de système pour stabiliser la couverture des tas d'ensilage. En effet, en se dégradant, des ferrailles se retrouvent dans l'ensilage entraînant des blessures ou des décès d'animaux. Se débarrasser de ces pneus coûte cher, trop cher, alors on les stocke en tas en attendant.

Un besoin pour les éleveurs de l'Yonne

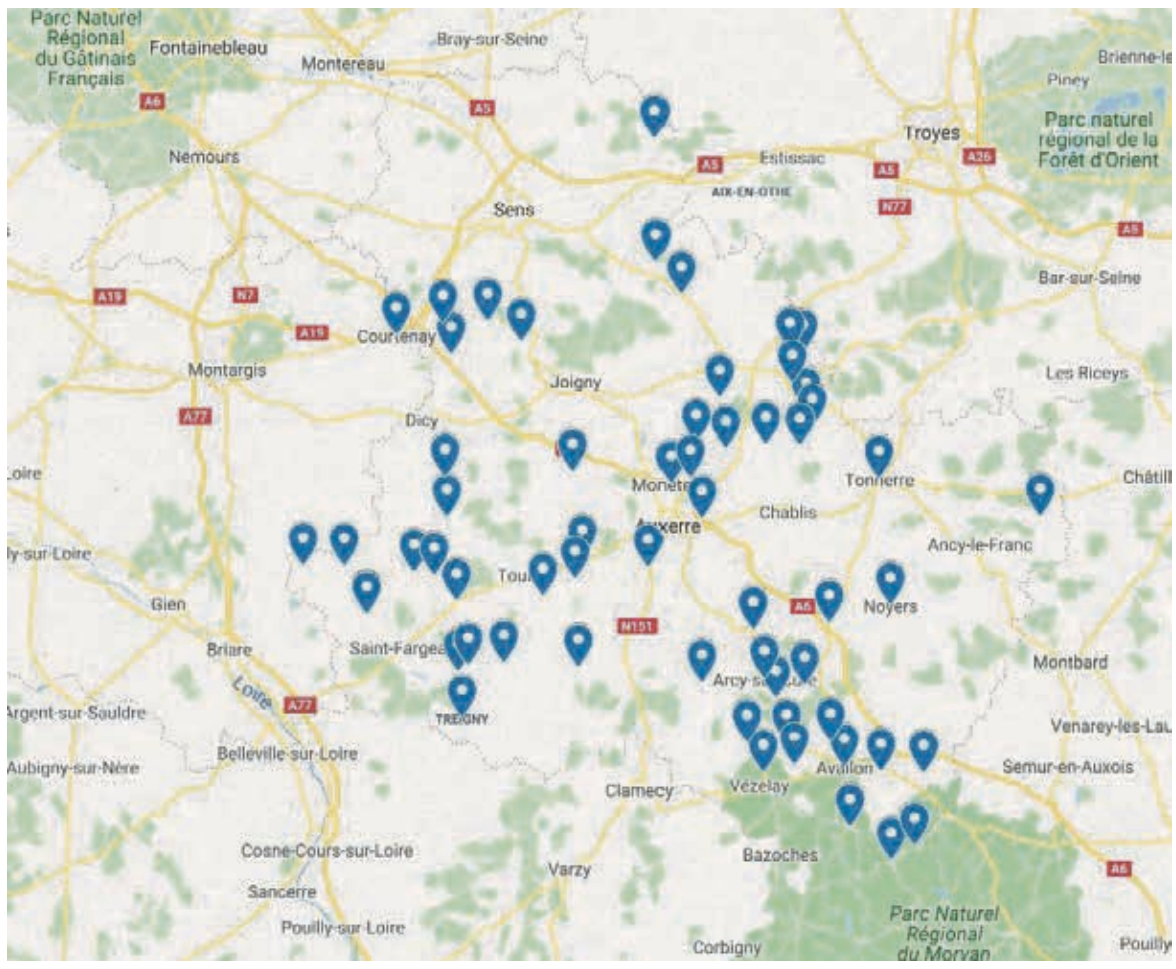
Alertée par le terrain, la FNSEA a travaillé le sujet et obtenu un engagement de l'État sur une aide financière à l'évacuation de ces pneus. C'est ainsi qu'une association a été créée fin 2019 afin d'accélérer la collecte des pneus d'ensilage, elle est nommée Ensivalor. Bien qu'elle soit pilotée par les éco-organismes de la filière pneumatique et le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), la FNSEA participe activement à son fonctionnement en tant que représentante du monde agricole.
Aux côtés de l'APCA, elle a pour mission d'identifier les différents projets de collecte à subventionner en établissant des critères de priorité.
La FDSEA 89 a décidé de s'engager dans la démarche Ensivalor pour apporter une solution aux éleveurs icaunais. Une enquête pour estimer les stocks à été réalisée par le syndicat et a connu un franc succès puisque 75 agriculteurs ont répondu et font état de près de 800 tonnes de pneus à évacuer.

Trouver des partenariats pour baisser encore le coût

La FDSEA 89 est donc à l'œuvre pour mettre en place la collecte rapidement, mais aussi pour trouver d'autres partenaires financeurs à ce projet. Avec pour objectif d'arriver à un coût le plus bas possible pour les éleveurs ou financer l'achat de matériels alternatifs aux pneus (boudins, bâches lestées…), qui aujourd'hui avoisine les 60 €/tonne.
Plusieurs communautés de communes se sont déjà montrées intéressées par ce sujet. La FDSEA de l'Yonne espère donc convaincre de nombreux partenaires pour ce projet qui a toute sa place dans l'action du syndicalisme de solutions qu'elle porte.
C'est Manon Da Costa qui porte ce dossier à la FDSEA de l'Yonne et qui reprendra contact avec les agriculteurs qui ont répondu à l'enquête. La FDSEA se félicite que ce projet se mette en place et réponde concrètement à une préoccupation des agriculteurs concernés. La première collecte devrait avoir lieu dans notre département l'hiver prochain grâce aux coopératives et à des partenaires qui mettront des lieux de collecte à disposition.

FDSEA DE L'YONNE

Contact :
Manon Da Costa, animatrice de la FDSEA 89, au 06 03 21 87 10.



FDSEA 89

Une aide pour l'investissement des pulvés

La FDSEA de l'Yonne s'oppose toujours au principe des ZNT. Les chartes ont permis de les réduire, cependant, la loi s'applique. En guise d'accompagnement, le Gouvernement a annoncé un plan de 30 millions pour soutenir les filières dans l'investissement de matériels d'application de produits phytosanitaires les plus performants, ainsi que certains équipements alternatifs à l'utilisation de ces produits. L'appel à projets est géré par FranceAgrimer. La téléprocédure pour le dépôt des dossiers de demandes d'aide ouvrira d'ici fin juillet jusqu'au 31 décembre 2020 inclus, dans la limite des crédits disponibles. Les dossiers seront examinés et sélectionnés selon le principe du *« premier arrivé premier servi »*.
Les matériels éligibles sont : les buses permettant de réduire la dérive ; les équipements complets d'application de produits phytopharmaceutiques permettant de réduire la dérive de pulvérisation ; certains équipements de substitution à l'usage de produits phytopharmaceutiques identifiés dans le référentiel agroéquipement MAA 2015 ; les matériels bénéficiant de la labellisation *« Performance Pulvé »* dès lors qu'ils auront obtenu une classe 1 à 4.

Quant au montant de l'aide ?

Le montant minimal de la demande d'aide est fixé à 500 €. Le plafond de dépenses éligibles par demande est fixé à 40 000 € HT.
Le taux d'aide est fixé à : 30 % du coût HT des investissements éligibles pour les équipements d'application des produits phytopharmaceutiques ; 40 % du coût HT des investissements éligibles pour les équipements de substitution à l'usage de produits phytosanitaires ; le taux d'aide est majoré de 10 points pour les nouveaux installés/JA et les CUMA. Pour de plus amples informations, appelez la FDSEA de l'Yonne.

FDSEA DE L'YONNE



Gouvernement

Rencontre avec Laurent Carrié, conseiller du Premier ministre



Laurent Carrié (à gauche) conseiller du Premier ministre, et Éric Pierrat, Secrétaire général aux affaires régionales (Sgar) à la préfecture de Bourgogne Franche-Comté.



Vincent Lavier (à gauche), secrétaire général de la Chambre régionale d'agriculture, et Christophe Chambon, tout nouveau président de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté.



Luc Jeannin (à gauche) nouvel administrateur à la FNSEA et Fabrice Faivre, président de la FDSEA de Côte-d'Or.

À l'occasion du déplacement du Premier ministre Jean Castex, le 10 juillet à Dijon, les responsables professionnels FRSEA, JA et Chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté ont été reçus par Laurent Carrié, un de ses conseillers, chargé des politiques contractuelles territoriales, pour évoquer les actions du plan de relance et le budget agricole de la future PAC en 20 minutes chrono.

Baptême du feu pour Christophe Chambon, nouveau président de la FRSEA venu défendre les intérêts de l'agriculture régionale ! Cette rencontre avec Laurent Carrié, l'un des conseillers du Premier ministre Jean Castex, ayant été prévue la veille pour le lendemain, ce n'était pas facile de mobiliser les professionnels en pleine moisson… mais tout le monde était là et les sujets étaient déjà prêts pour lui en parler directement. Après une introduction par Vincent Lavier, secrétaire général de la Chambre régionale d'agriculture, Christophe Chambon a souligné que Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, avait obtenu, la veille, que le secteur agricole puisse bénéficier du plan de relance. *«Dans ce cadre»*, a-t-il précisé, *«au niveau régional, nous avons commencé à identifier les priorités qui pourraient être prises en compte dans ce plan de relance : en particulier les investissements productifs permettant la réduction d'intrants et ceux permettant de s'adapter au changement climatique…»* Dans la foulée, les JA, avec Florent Point, ont insisté sur le renouvellement des générations et la consommation excessive de terres agricoles.

Fabrice Chabot, quant à lui, a abordé plus longuement le sujet sur la remise en cause de la loi foncière. Être en Côte-d'Or et ne pas dire un mot sur les zones intermédiaires aurait été difficile : Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21, a donc demandé que l'on avance sur ce sujet. Enfin, Luc Jeannin (Saône-et-Loire), nouvel administrateur à la FNSEA, a insisté sur *«la gestion des risques pour prendre en compte les spécificités de nos territoires et nos systèmes de production frappés directement par de nombreux aléas»*. En conclusion, Christophe Chambon a rappelé que les 17 et 18 juillet, les chefs d'État allaient commencer à parler du budget de la PAC : *«pour l'instant on est encore loin de l'engagement du Président de la République qui annonçait un maintien du budget»*. Le préfet de Région a été remercié d'avoir organisé cette rencontre, un rendez-vous est pris avec le ministère de l'Agriculture pour identifier les investissements agricoles et agroalimentaires pouvant être pris en compte dans ce plan de relance, mais aussi pour préparer la future PAC en identifiant nos principales préoccupations.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

Viticulture

Déception chez les vignerons

Les professionnels bourguignons, au même titre que leurs collègues du champenois, d'Alsace et du Centre-Loire ne cachent pas leur déception sur le plan gouvernemental de soutien à la viticulture. Pour eux, il ne prend pas en compte le poids majeur de ces appellations dans l'économie nationale et le nombre d'emplois directs et indirects qu'elles représentent.

Les vignerons appellent le nouveau gouvernement à un sursaut après un premier vote intervenu à l'Assemblée nationale dans le cadre du troisième Projet de loi de finances rectificative (PLFR3) le 8 juillet. Ils demandent une juste place dans le plan de relance de l'économie annoncé cet automne. Le fait que ces grandes appellations décident de s'exprimer ensemble et publiquement face à l'indifférence dont elles ont le sentiment d'être l'objet de la part du gouvernement et des pouvoirs publics est suffisamment rare pour être remarqué. Ces appellations dont le chiffre d'affaires représente près de 8 milliards d'euros et dont une partie importante de leur production est exportée (55 % dans le cas de la Bourgogne, soit la plus grosse proportion parmi les quatre appellations), souffrent beaucoup des conséquences de la crise Covid en raison de la fermeture des cafés, hôtels et restaurants et de la diminution de la consommation sur tous les marchés. Pour autant et contrairement à de nombreux secteurs, elles n'ont pas recouru au dispositif de chômage partiel. Elles ont poursuivi leurs activités et maintenu les nombreux emplois qu'elles génèrent. Elles sont aujourd'hui critiques face aux mesures de soutien très insuffisantes qui leur sont proposées au travers du plan gouvernemental.

«Un soutien dérisoire»

Certains de leurs représentants, dont Thiébault Huber, président de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) déclarent : *«Au regard des 465 milliards d'euros injectés par les pouvoirs publics en soutien à l'économie, dont 15 milliards pour le secteur aéronautique et 8 milliards pour le secteur automobile, les 250 millions d'euros du plan gouvernemental en soutien à la viticulture paraissent dérisoires. Nous avons fait le choix, contrairement à d'autres, de rester fiers de nos produits et de privilégier des mesures d'allégement des charges pour aider les exploitations à passer ce cap difficile. La position qu'a défendue le gouvernement lors d'un premier vote à l'Assemblée nationale (PLFR3) face à la colère et l'incompréhension des élus de nos territoires est un très mauvais signal ! Nous espérons que le nouveau Premier ministre qui se dit proche de la ruralité entendra notre appel en faveur du maintien de l'emploi et que le gouvernement proposera un plan d'allégement des cotisations sociales plus ambitieux et volontaire»*. Ces appellations (…) appellent aussi un soutien dans le cadre du plan de relance de l'économie qui devrait être annoncé par le gouvernement cet automne. Elles souhaitent notamment un accompagnement dans leur politique de promotion et de développement durable.

Communiqué

En Chiffres

La Bourgogne représente un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros sur un total, pour les quatre appellations (Bourgogne, Champagne, Alsace et Centre-Loire) de 8 milliards. Le secteur pèse, en Bourgogne, 45 200 emplois, soit 7 % de l'emploi total de Bourgogne Franche-Comté.

Petits fruits

La très belle récolte 2020 du cassis



2020 restera dans les annales de la culture du cassis en Bourgogne par la quantité et la qualité observées à la récolte.

La récolte de cassis, qui a pris fin début juillet, permet d'oublier les mauvais chiffres de 2019. C'est aussi un bon signe pour le partenariat établi entre les producteurs et le Syndicat des fabricants de cassis de Dijon.

Un niveau de récolte presque multiplié par 3 d'une année sur l'autre, cela ne se voit pas fréquemment. C'est pourtant le résultat affiché cette année par Socofruits, la principale coopérative de producteurs de cassis de Bourgogne, basée à Merceuil, en Côte-d'Or. La récolte 2020 pour cette structure se monte à près de 1 700 tonnes… contre 665 en 2019. Si l'on ajoute à cela les 160 tonnes récoltées au sein de l'autre coopérative qui opère sur le même secteur du cassis, Coteaux Bourguignons (à Nuits-Saint-Georges), on obtient, en quantité, la meilleure année depuis 2009. Ce total de 1 860 tonnes de cassis (dont 800 tonnes de Noir de Bourgogne, la variété la plus aromatique) récoltées par 62 producteurs fédérés au sein des deux coopératives, est donc une excellente nouvelle, en premier lieu pour le Syndicat des fabricants du cassis de Dijon (qui rassemble les maisons Gabriel Boudier, Briottet, Lejay-Lagoutte et l'Héritier-Guyot). Claire Briottet, sa toute nouvelle présidente (voir Terres de Bourgogne n° 1583 du 19 juin) ne cache pas le plaisir ressenti devant de tels résultats mais revient aussi sur les raisons précises du piètre rendement observé en 2019 : *«Nos producteurs avaient été confrontés à un épisode climatique terrible, trois jours avant la récolte. Beaucoup de fruits étaient tombés et la récolte avait été catastrophique alors qu'en moyenne, ces dix dernières années, nous étions autour des 1 500 tonnes. Une telle faiblesse dans la récolte avait représenté un handicap, nous avions très peu de stocks»*.

Bonne convergence de facteurs climatiques

Le lien entre les producteurs de cassis de Dijon et le syndicat est ancien et solide. La structure est l'héritière de l'ex-Comité interprofessionnel du cassis de Dijon (CICD) qui a donc cédé la place au Syndicat actuel, désireux de mener avec les producteurs des recherches sur la baie de cassis, avec le renfort de budgets issus du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Cela a permis la création d'une filière dédiée, nommée Les Acteurs du Cassis.

Dans ce cadre, de nombreux projets de recherche portant sur la variété Noir de Bourgogne, sont notamment menés. *«Il faut garder à l'esprit*, souligne Claire Briottet, *que, sur les 800 tonnes de Noir de Bourgogne récoltées cette année, les membres du Syndicat des fabricants du cassis de Dijon en achètent 75 %»*. La belle récolte 2020 s'explique par une bonne convergence de facteurs climatiques favorables, notamment avec des températures avant récolte assez douces, des nuits fraîches, quelques pluies, et cet ensemble a permis d'atteindre une maturité assez homogène des fruits. Quantité et qualité sont présentes cette année, en particulier pour les producteurs situés en plaine. Cette récolte va aussi permettre au Syndicat de reconstituer ses stocks et de consolider ses ressources en production locale : *«nous tenons beaucoup à préserver notre réseau de producteurs locaux*, insiste la présidente du Syndicat, *et cela ne peut se faire qu'avec de bonnes récoltes. Dans le cas contraire, si les mauvaises récoltes devenaient trop fréquentes, on pourrait comprendre que l'agriculteur se tourne vers d'autres fruits mais, pour nous, ce serait un vrai problème. C'est la raison pour laquelle nous tenons beaucoup au partenariat établi avec nos producteurs. On veut qu'une production bourguignonne perdure longtemps»*. La période de récolte, assez brève, s'étale sur fin juin et début juillet.

Berty Robert

En bref

Aïd-el-Kébir Rappel des règles d'abattage

La fête de l'Aïd-el-Kébir devrait débuter vers le samedi 1er août. La date, fixée par le Conseil français du culte musulman, sera confirmée une dizaine de jours avant l'événement. Cette fête, qui dure traditionnellement 3 jours, donne lieu à des abattages rituels d'animaux et doit se dérouler dans le respect des réglementations sanitaires, environnementales, relatives au bien-être animal et commerciales. Les personnes qui souhaitent célébrer cette fête peuvent :

• acheter les carcasses d'animaux abattus pendant l'Aïd, auprès de bouchers ou de la grande distribution ;

• se rapprocher des associations cultuelles musulmanes pour la commande d'un animal ;

• contacter un abattoir pérenne ou temporaire autorisé effectuant l'abattage rituel le jour de l'Aïd.

La liste des abattoirs autorisés est disponible sur le site du ministère de l'Agriculture, ainsi qu'auprès des associations. En région Bourgogne-Franche Comté, 15 abattoirs seront autorisés. Les contrôles réalisés par les services de l'Etat dans ces abattoirs lors de l'Aïd permettent d'assurer la protection de la santé publique, en écartant les animaux malades et les viandes impropres à la consommation. Une marque officielle ou estampille, apposée sur les carcasses, est la garantie d'une inspection sanitaire. Ces contrôles permettent également de veiller au respect de la protection animale et de l'environnement. Les services de l'État rappellent qu'il est interdit aux particuliers de pratiquer eux-mêmes des abattages, ou pour les éleveurs d'abattre leurs animaux pour le compte de particuliers. Les abattages clandestins, c'est-à-dire en dehors des abattoirs autorisés, constituent un délit, passible de peines allant jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende (article L.237-2 du code rural et de la pêche maritime – CRPM), en raison notamment des risques que présentent ces pratiques pour la santé humaine. Il est également rappelé qu'il est interdit aux particuliers de transporter des ovins ou des caprins en l'absence d'une déclaration à l'Etablissement de l'élevage (EDE) de son département et d'un document de circulation (article R215-12 du CRPM). Il est recommandé aux particuliers de faire appel à des professionnels pour assurer le transport des animaux vivants jusqu'à l'abattoir. Le transport d'animaux, dans des conditions incompatibles avec le bien-être animal, est interdit et passible de 750 euros d'amende (article R. 215-6 du CRPM). Les services des Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations, la police et la gendarmerie seront mobilisés pour faire respecter les dispositions réglementaires. Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, il est rappelé l'importance du respect strict des gestes et mesures barrière, qui peuvent être complétés par des mesures de distanciation définies localement.

Lait

Une stratégie régionale très porteuse pour la Fromagerie Delin

Confrontée au Covid-19 et au bouleversement du marché de la fromagerie qui en fut la conséquence, la fromagerie Delin, en Côte-d'Or, a su s'adapter afin de préserver sa source de matière première : les producteurs laitiers avec lesquels elle collabore. L'entreprise voit aussi son choix de promouvoir un lait régional conforté.



Certains des producteurs de lait fournisseurs de Delin apparaissent en photo sur les briques de lait régional Bourgogne Franche-Comté : *« Nos clients sont sensibles à ce marketing ! »* souligne Philippe Delin.



Pour Philippe Delin, la crise du Covid-19 aura aussi donné l'occasion de renforcer la relation étroite et suivie avec les laitiers auprès de qui il se fournit.

Le cinquantenaire de la fromagerie Delin, célébré le 20 septembre 2019 au siège de l'entreprise, à Gilly-lès-Cîteaux, près de Nuits-Saint-Georges, ne fut pas que l'occasion d'un anniversaire. Ce jour-là, on fêtait aussi l'arrivée sur le marché d'un lait UHT Bourgogne Franche-Comté. Une idée que l'entreprise, dirigée par Philippe Delin, nourrissait et faisait mûrir depuis 18 mois. Personne ne se doutait, à cette époque pourtant pas si lointaine, que ce lait allait prendre une importance toute particulière face à la crise sanitaire du Covid-19, pour le secteur agroalimentaire et plusieurs producteurs laitiers, fournisseurs de la fromagerie. Ce produit, dont les briques arborent aujourd'hui la photo de certains des exploitants laitiers, a fait l'effet d'un véritable amortisseur de la crise, alors que le marché fromager s'est trouvé quasiment paralysé du jour au lendemain, avec la crise sanitaire, le confinement et les fermetures en cascade d'un bon nombre de débouchés commerciaux pour les fromages estampillés Delin.



Un point quotidien sur la production de lait

Au lancement de ce lait UHT, la production se montait à 25 000 litres toutes les trois semaines. Le rythme était monté à la même quantité, mais tous les quinze jours avant le Covid et depuis, Delin en est pratiquement à 25 000 litres par semaine. *«Par rapport au problème que la crise du Covid a pu poser sur notre production fromagère,* souligne Philippe Delin, *cette solution nous a permis de passer du lait. Au plus fort du confinement, nous sommes parvenus à en passer 100 000 litres par semaine. On livrait jusqu'à Belfort, Monceau-les-Mines ou Sens»*. Cette crise du Covid, Philippe Delin l'avait vu arriver une quinzaine de jours avant et il avait alerté la filière.

Chaque semaine, il a envoyé un mail à tous ses producteurs fournisseurs afin d'avoir une vision claire de la situation et aussi pour les informer de ce qui était fabriqué, des quantités de lait UHT régional et de lait autre qui partaient, et pour leur demander de baisser progressivement leur production. Ainsi, un lien fort a été maintenu pendant au moins six semaines. *«Durant cette période,* précise le dirigeant de la fromagerie, *nous sommes parvenus à un compromis puisqu'on payait toujours le lait à 400 euros/1 000 litres mais qu'on en vendait à 150 euros/1 000 litres. Par rapport à ces différents laits, on a donc trouvé un accord faisant porter l'effort pour moitié aux producteurs, et pour moitié à nous. Cela a été bien perçu par l'ensemble des producteurs. Nous avons défini un prix «B» de l'ordre de 380 euros. Quand je vois aujourd'hui les prix du lait, nationalement et dans des grands groupes qui sont à 330 euros, et avec un prix «B» à 280, voire 250 euros, je pense que nos producteurs ne sont pas mal lotis. L'idée c'est aussi pour nous d'en intégrer plus, en cohérence avec notre objectif d'augmenter la production»*. Car au-delà de la crise du Covid, Philippe Delin développe de longue date une stratégie économique autour de ce lait UHT régional, qui suppose notamment un important investissement sur le site industriel de Gilly-lès-Cîteaux.

Une nouvelle ligne de production envisagée

Pour l'heure, le lait collecté est traité (stérilisation et conditionnement) par un prestataire de services pour le compte de Delin, en l'occurrence la fromagerie Gérentes, située à Araules, dans le département de la Haute-Loire, ce qui induit des coûts de transport, en amont et en aval, relativement importants. Pour la fromagerie côte-d'orienne, la logique économique voudrait donc qu'à terme, cette activité soit rapatriée sur son propre site, mais ceci implique un investissement évalué à 4 millions d'euros. Gilly-lès-Cîteaux dispose de l'espace nécessaire à l'implantation d'une ligne de conditionnement. Une donnée importante lorsqu'on sait que la Bourgogne Franche-Comté ne compte plus de faiseur de lait UHT ou stérilisé. *«Le but,* poursuit Philippe Delin, *c'est de diminuer le coût final pour le consommateur, d'être en dessous d'1 euro, en supprimant les surcoûts liés au transport, ce qui nous placerait au niveau des prix des laits régionaux, qui représentent environ 6 % du marché français. Aujourd'hui, nous sommes plutôt entre 1,08 et 1,20 euro»*. Le dirigeant de la fromagerie a en tête un objectif de 5 à 6 millions de litres de lait d'ici deux ans et près de 10 millions d'ici cinq ans. *«Aujourd'hui,* poursuit-il, *nous en sommes à 1,3 million de litres, mais en Bretagne, ils sont parvenus à 15 millions de litres. Pour qu'une ligne telle que celle que nous envisageons soit rentable, il nous faut aux alentours de 10 millions de litres de lait. Sur cette ligne, nous ferons bien évidemment notre lait régional UHT, mais aussi d'autres laits départementaux, notamment bio. Le but est aussi de devenir, à notre tour, prestataire de services pour le compte d'un confrère dans le nord de la Bourgogne, qui ferait du lait de l'Yonne ou de l'Aube»*. Pour le conditionnement de ces laits, l'entreprise Delin envisage d'avoir recours à des briques sans aluminium, presque entièrement recyclables. Le dossier sur cette future ligne n'est pas encore totalement finalisé. Un soutien de la Région est notamment espéré. *«On sent que les laits régionaux sont porteurs,* remarque Philippe Delin, *et que les consommateurs poussent à cela. Ma volonté c'est vraiment de mettre en avant les producteurs de lait, parce que je suis conscient que sans eux, nous ne sommes rien. Il faut les remettre sur le devant de la scène»*. Si Delin fait aujourd'hui appel à 19 producteurs laitiers, l'entreprise pourrait s'appuyer, à terme, sur 30 ou 35. De plus l'entreprise en accompagne certains dans leur conversion bio, là encore, afin de répondre à une vraie demande.

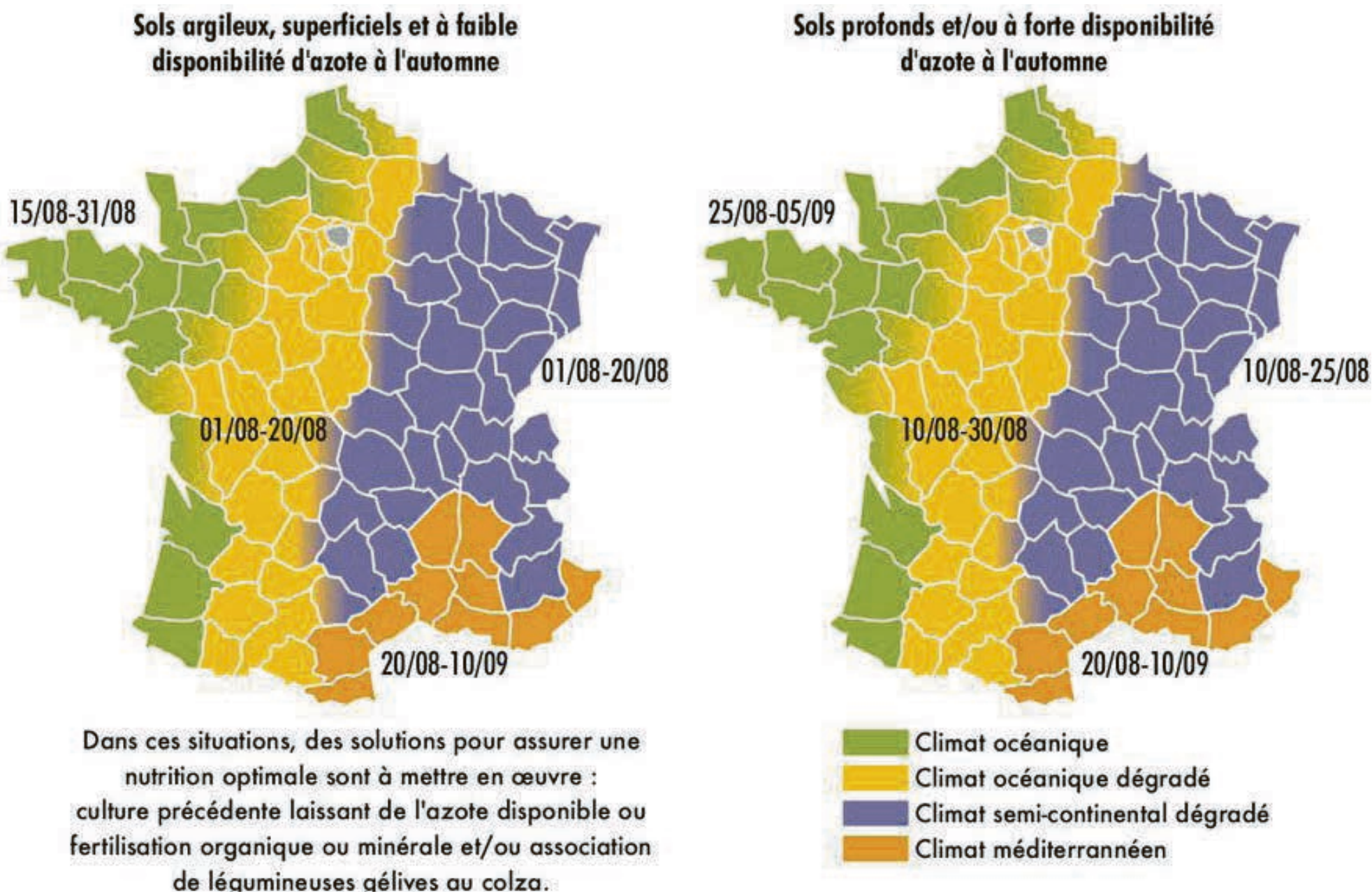
BERTY ROBERT

Une politique volontariste envers les producteurs

La fromagerie Delin se fournit auprès de 19 exploitants agricoles laitiers, dont 3 en bio, pour les fromages produits à Gilly-lès-Cîteaux, mais aussi pour les morbiers, raclette au lait cru et brie de Melun qu'elle fabrique sur d'autres sites. Ces producteurs sont essentiellement situés dans un triangle à la jonction des départements de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et du Jura, qui couvre une partie de la plaine de la Saône. Certains sont également dans le pays de Montbéliard, dans le Doubs. Depuis cinq ans, en moyenne, Delin payait 375 euros les 1 000 litres de lait, toutes qualités confondues, à ses fournisseurs. Mais depuis plusieurs années également, l'entreprise réfléchissait à la possibilité de sortir un lait UHT Bourgogne Franche-Comté, notamment en raison de ses besoins en matière grasse. *«Il y a deux ans,* explique Philippe Delin, *lors de la dernière crise de la matière grasse, je me suis dit qu'il fallait qu'on franchisse cette étape. J'ai donc proposé à nos producteurs de lait de passer à 400 euros les 1 000 litres»*. En moyenne, aujourd'hui, les 1 000 litres sont rémunérés 407 euros et, pour certains producteurs, le prix peut atteindre 420 euros. Un lait régional à base de nourriture sans OGM, avec de bonnes pratiques d'hygiène.

Colza

Assurer la germination rapide pour assurer son implantation



Dès le début du mois d'août, il faut prévoir l'implantation de son colza en fonction de la nature du sol et des conditions climatiques.

La réussite de son colza passe par la réussite de son implantation. Pour cela, il est nécessaire de mettre la semence dans les conditions optimales de germination.

Pour parvenir à une bonne implantation de son colza, il est indispensable de bien choisir sa parcelle selon son précédent, de soigner son implantation et d'être prêt à semer tôt, dès que les conditions météo s'annoncent propices à une germination rapide. La réussite d'un semis de colza repose sur de la flexibilité et de la réactivité. Dès début août, tout doit être prêt (semences, préparation du sol, main-d'œuvre et matériel) pour pouvoir semer de manière optimale dans les plages conseillées (voir cartes). Une fois entrée dans la période de semis fixée, le déclenchement se fera avant un épisode pluvieux (7-10 mm) prévu dans les 5 jours qui suivent. Semer dans le sec est une bonne chose, la graine attendra les conditions propices de germination et bénéficiera des pluies à venir. Si le lit de semences est légèrement humide, cette pluie est même nécessaire car l'humidité du sol peut être suffisante pour activer la germination, il faut donc éviter tout dessèchement de la plantule après germination.

Créer les conditions idéales à la levée dès l'inter-culture

Le choix de la parcelle selon le précédent est primordial. De l'orge d'hiver, du blé tendre ou encore mieux, du pois d'hiver récoltés tôt sont des bons précédents pour implanter le colza dans de bonnes conditions. Le temps d'inter-culture plus long permet une meilleure ré-humectation du sol et une dégradation des pailles plus avancée. Les récoltes tardives d'orge de printemps ne permettent pas une bonne dégradation des pailles et une gestion de l'inter-culture optimale pour l'implantation de la culture. La répétition des passages de travail du sol à l'inter-culture ou l'utilisation d'outils animés tels que la herse rotative sont à proscrire. Ils provoquent le dessèchement du sol. Il ne faut pas oublier que pour ré-humecter 1 cm de terre sèche, 1,5 à 2 mm d'eau sont nécessaires. Afin d'augmenter les chances de ré-humectation, ne pas hésiter à travailler le sol sitôt la récolte du précédent réalisée. Il faut également positionner la graine dans le frais. Dans les milieux difficiles, il ne faut pas hésiter à mettre la graine jusqu'à 4 cm de profondeur. Afin d'assurer le meilleur positionnement de la graine et un rappui conséquent, l'utilisation d'un semoir de précision est conseillée.

Assurer la croissance continue des plantes à l'automne

Pour permettre une croissance continue des plantes, il est recommandé de bien maîtriser la densité de semis. En effet, il est illusoire de favoriser une biomasse par pied importante à l'automne (objectif de 45 g/pied en décembre) avec une surdensité. Semer au semoir à céréales avec un écartement de 15-34 cm à 40 à 50 grains/m² pour avoir 30-35 pieds levés. Avec un semoir monograine (écartement 45-50 cm) semer 30 à 40 grains/m² et viser 30 plantes/m² (14-15 plantes par mètre linéaire). Il est également fortement recommandé d'apporter de l'azote et du phosphore au semis pour aider au développement aérien et racinaire durant l'automne.

Enfin, en cas de forte pression ravageurs et/ou de disponibilité réduite en azote, l'utilisation de plantes compagnes légumineuses gélives est indispensable car elles permettront de favoriser l'enracinement, d'améliorer l'absorption de l'azote et du phosphore à l'automne, de diminuer la présence de larves d'insectes d'automne et de fournir de l'azote au printemps plus ou moins rapidement selon le couvert utilisé (les couverts retombant au sol type lentille fournissant de l'azote plus rapidement).

TERRES INOVIA

MSA SPÉCIAL VENDANGES 2020

Comme chaque année à l'approche des vendanges, la MSA Bourgogne propose un dossier complet destiné aux viticulteurs de la région. Cette année, la MSA Bourgogne privilégie un contenu centré sur les informations facilitant les démarches pour déclarer vos salariés et mettre en place les gestes barrières indispensables à la réalisation de l'activité en toute sérénité. Nous avons choisi de publier une sélection d'article pratique dans nos colonnes. Toutefois, le dossier complet est disponible en téléchargement sur notre site internet agribourgogne.fr.

Ces mêmes informations sont également disponibles sur le site Internet bourgogne.msa.fr. Les informations des partenaires sont également accessibles sur leur site internet.



Coronavirus

Les consignes de prévention pour les entreprises viticoles

Depuis le début de la crise du Covid-19, la MSA se mobilise pour vous accompagner. Avec le déconfinement et la reprise de l'activité, il vous faut mettre en place des mesures de prévention et d'organisation du travail pour vous protéger, vous et vos salariés, sur votre lieu de travail, et éviter toute propagation du coronavirus. Vous trouverez sur cette page des recommandations sur les gestes barrières à appliquer, sur l'organisation du travail et les mesures à prendre dans les espaces communs. Avec ses experts en santé sécurité au travail, la MSA met à votre disposition un large contenu pédagogique et vous propose un accompagnement personnalisé.

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, vous protéger et protéger vos salariés permanents et saisonniers, la MSA vous accompagne, au plus près, avec la mise en place d'un dispositif complet qui s'appuie sur des contenus pédagogiques de référence et un accompagnement personnalisé et proposé par son service Santé et Sécurité au Travail.

bourgogne.msa.fr : votre site référence de la santé sécurité au travail

Le site bourgogne.msa.fr vous permet de retrouver, dans un espace unique, tous les conseils de la MSA pour poursuivre votre activité tout en limitant les risques de contamination par le coronavirus.

Ces contenus pédagogiques ont été réalisés par des experts en santé et sécurité au travail en lien avec des professionnels de santé et des actifs agricoles.

Vous y trouverez les conseils de prévention et les consignes sanitaires généralistes et pour votre filière, sous forme de fiches pratiques, des informations sur les aides méthodologiques. Consultez les sites ssa.msa.fr et bourgogne.msa.fr

Un accompagnement personnalisé

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont mobilisés en présentiel ou à distance (téléphone, messagerie…) pour réfléchir avec vous aux mesures à mettre en place dans votre entreprise en fonction de votre organisation propre.

Le service Santé Sécurité au Travail MSA Bourgogne à votre écoute :
- Côte d'Or et Yonne : Tél. : 03 80 63 23 50
- Nièvre et Saône-et-Loire : Tél. : 03 85 39 51 89

Des outils à votre disposition

• Les mesures barrières et la distanciation physique

Face aux infections respiratoires, les « gestes barrières » et la distanciation physique sont des mesures simples pour préserver votre santé, celle de vos salariés et celle de l'entourage :
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.
- Éviter de se toucher le visage.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter.
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- Saluer sans se serrer la main et sans embrassades.

• Organisation du travail et de vos espaces

Les modalités de mise en œuvre des mesures de protection dans l'entreprise doivent être définies. *« Un référent Covid-19 est désigné. Dans les entreprises de petite taille, il peut être le dirigeant. Il s'assure de la mise en œuvre des mesures définies et de l'information des salariés. Son identité et sa mission sont communiquées à l'ensemble du personnel »*. (Protocole de déconfinement national pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés - ministère du Travail - 24 juin 2020).

Pour éviter la propagation du Covid-19 au sein de votre entreprise, il existe des mesures d'organisation à mettre en place et elles vous sont proposées sous forme de fiches. Elles ont vocation à vous aider dans la recherche de solutions à mettre en place pour réaliser votre activité pendant les vendanges dans les meilleures conditions possibles. Elles ne sont toutefois pas exhaustives. En effet chaque structure est différente. Aussi il vous appartient d'évaluer votre situation individuelle au regard des mesures à mettre en œuvre, et de les adapter si nécessaire, de sorte que toutes dispositions soient prises afin d'assurer la protection de votre personnel permanent, saisonnier et autres entreprises intervenantes. L'implication des salariés dans la mise en place de ces mesures garantira leur efficacité.

Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (chutes de plain-pied, coupures, transport des vendangeurs, risque machinisme, manutentions, gestes répétitifs, fortes chaleurs, chutes de hauteur, risque chimique, etc.).

Recommandations spécifiques pour la filière viticole

• L'embauche de saisonniers

Vous accueillez des saisonniers, la MSA vous préconise des mesures d'organisation pour éviter toute propagation du coronavirus Covid-19.

Assurez-vous de la compétence et de la compréhension des personnes embauchées :

prenez le temps d'expliquer le travail et les tâches à effectuer,

informez les saisonniers, dans leur propre langue, des règles d'hygiène au moyen de collègues interprètes ou grâce à des consignes illustrées sous forme de dessins ou schémas.

•Travail dans la filière viticole

Au-delà de ces recommandations générales, certains points de l'organisation de la vendange méritent des développements particuliers.

Comment organiser le transport des vendangeurs ? Quelles consignes pour les cueilleurs, les porteurs ? Quelles mesures pour la réception de la vendange et les travaux en cuverie ? Comment organiser la restauration et l'hébergement ?

Autant de points que vous retrouvez dans la fiche « Travail dans la filière viticole ».

• Prise en charge, dans l'entreprise, d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés

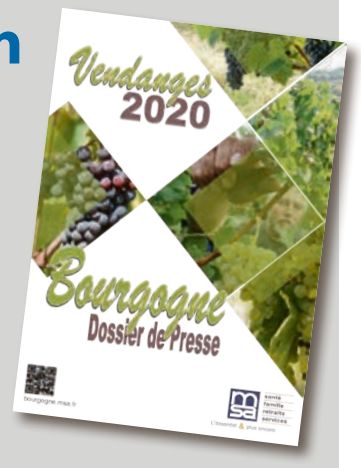
Il revient à l'entreprise de rédiger préventivement une procédure ad hoc de prise en charge sans délai des personnes symptomatiques, afin de les isoler rapidement dans une pièce dédiée pour prise en charge. La procédure pourra être transmise au médecin du travail pour information.

En présence d'une personne symptomatique, la prise en charge repose sur l'isolement, la protection, la recherche de signes de gravité.

Une fiche « Cas de Covid-19 en entreprise : la MSA vous conseille sur la conduite à tenir » reprend la démarche dans son ensemble.

Sites de référence
> ssa.msa.fr
> Ministère du Travail
> Gouvernement
> Ministère de la Santé
> Santé publique France

Le dossier intégral est disponible en téléchargement sur notre site



www.agribourgogne.fr

Machinisme

La solution pour bien répartir la paille

La réussite d'une moisson se juge aussi à la qualité de la répartition de la paille. La récente démonstration DAFP organisée dans l'Yonne le prouve.



Dans la parcelle située à Champcevrais, dans l'ouest de l'Yonne, les performances du broyeur de la firme canadienne Redekop ont été appréciées à leur juste valeur.

Bruno Robilliart a accueilli une démonstration DAFP sur une de ses parcelles de Champcevrais (89). Une fois n'est pas coutume, l'objectif n'était pas forcément de mettre en avant les performances des Axial Flow mais bien la qualité de broyage de la paille, sujet d'intérêt pour les agriculteurs pratiquant le travail du sol et semis simplifiés.
Grâce à l'animation des équipes de la concession de Toucy et Venoy, une trentaine d'agriculteurs ont pu découvrir les performances du broyeur MAV, du constructeur canadien Redekop, importé en Europe par Oria Agriculture, entreprise dont un des fondateurs, Bertrand Plessis, était présent. Les broyeurs MAV sont adaptables sur la plupart des moissonneuses-batteuses du marché. Ils peuvent être installés d'origine ou en seconde monte.

Déflecteurs réglables

Sur une Axial Flow, le broyeur MAV s'ajoute derrière le broyeur d'origine dont le nombre de couteaux est réduit à 40 pour servir de tire-paille. La paille et les menues pailles passent dans le tire-paille et sont ainsi réparties sur toute la largeur avant de passer dans le broyeur MAV. Ce dernier est constitué de 8 rangées de couteaux montés par paire, traités au carbure de tungstène et auto-affûtant. De chaque côté du rotor du broyeur, les fléaux sont dotés d'ailettes perpendiculaires qui créent un flux d'air à 150 km/h pour projeter la paille broyée jusqu'à 9 mètres. En cas de vent latéral, les déflecteurs sont réglables en hauteur grâce à un vérin électrique commandé en cabine. Sur le modèle MAV W, la largeur est portée à 15 mètres grâce aux déflecteurs dessinés différemment. Pour conserver la paille, une tôle bascule à l'intérieur. Le flux de paille passe ainsi au-dessus du broyeur. Seules les menues pailles sont réparties par le broyeur.
Un comparatif a été réalisé entre l'Axial 7240 standard de Bruno Robilliart et la 7250 de démonstration de la DAFP équipée du broyeur Redekop. La parcelle à fort potentiel et au volume de paille estimé à 4 t/ha a mis en évidence la qualité de broyage et la répartition du broyeur canadien.

La charge moteur et la consommation étaient identiques entre les 2 machines avec la même vitesse d'avancement. Depuis le début des moissons, Stéphane Bonfillou, P.-D.G. de DAFP, a sillonné le département au volant de son Axial 7250 pour assurer des démonstrations de cette technique qui permet d'améliorer la gestion des pailles.

▶ Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 81 49 14 88
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92 - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Sécurité

Séchoir à grains : comment éviter l'incendie ?

Les bonnes conditions de récolte et de séchage du maïs ces dernières années ont pu nous faire oublier que des incendies peuvent toujours se produire lors de cette opération délicate. Il convient de rester vigilant.

Chaque année des séchoirs à grains brûlent, qu'ils soient fermiers ou industriels. L'origine de ces incendies est diverse, il peut s'agir d'un nettoyage insuffisant, de températures inadaptées ; certaines graines sont plus sensibles que d'autres aux risques d'incendie (chènevis, tournesol, soja…). Les conditions de récoltes peuvent aussi avoir une influence. L'adoption de bonnes pratiques est un facteur clé dans la maîtrise de ce risque. Voyons ce qui favorise la survenance d'un incendie et les bons réflexes à adopter pour l'éviter.
Quels sont les principaux facteurs pouvant favoriser un incendie de séchoir ?
- Les grains sales, immatures ou incomplètement prénettoyés (prénettoyage : opération consistant à enlever les impuretés) accroissent le risque de blocage du transit des grains dans la colonne sécheuse.
- L'absence de nettoyage complet du séchoir avant son démarrage. La colonne sécheuse et les caissons doivent être dépourvus de toute matière pouvant boucher la colonne sécheuse ou s'embraser à l'allumage des brûleurs.
- Les températures d'air de séchage non adaptées aux types de grains/graines et à leur humidité.
- Les intervalles et durées d'extractions inadaptés.
- Les périodes d'arrêt du séchoir de plusieurs heures sans qu'il soit vidé : les grains s'agglomèrent entre eux, se tassent, générant ainsi autant de risques supplémentaires de blocage et de fermentation.
- L'envol de follicules depuis la fosse de réception vers l'aspiration d'air du brûleur peut générer des escarbilles qui sont transportées ensuite dans le grain.
-L'absence d'arrêt hebdomadaire en cours de campagne pour examiner et nettoyer les parties accessibles du séchoir.
Les années humides et l'insuffisance de surveillance par une personne formée durant le fonctionnement d'un séchoir constituent les principaux points d'aggravation des incendies de séchoirs.
Comment prévenir l'incendie d'un séchoir ?
- Disposer avant tout d'un équipement bien conçu : Des accès faciles dans le séchoir pour faciliter le nettoyage et l'intervention en cas d'incendie - une aspiration d'air neuf qui soit propre (à distance de la fosse) – des sondes de régulation du brûleur fiables – des sondes de détection d'incendie avec asservissement à l'arrêt du séchoir en cas d'alarme (arrêt des brûleurs et de la ventilation) – un équipement en trappes de vidange rapide - un dispositif d'aspersion d'eau des colonnes d'air permettant d'accompagner la vidange du séchoir pour préserver sa structure.
- Adopter les bonnes pratiques :
- Assurer une présence pendant le fonctionnement par une personne formée
- Procéder au nettoyage complet du séchoir avant son démarrage (colonne sécheuse, caissons d'air, compartiment brûleur…).
- Récolter des grains mûrs (humidité optimale : 30 à 35 % pour le maïs)
- Respecter les températures de séchage selon les types de grains/graines et leur humidité (ex : pour le maïs : 110 à 115 °C en attaque du grain et seulement 60 °C pour le tournesol), ainsi que les durées d'extractions préconisées par le constructeur.
- Contrôler régulièrement les températures, les humidités et les enregistrer. Cela permet notamment de détecter les points chauds et vérifier le bon séchage du grain.
- Effectuer un arrêt hebdomadaire pour visiter le séchoir et le nettoyer.
Après un arrêt prolongé, il s'agit d'effectuer plusieurs extractions de grains et de ventiler la colonne (15 à 30 minutes selon la taille du séchoir) avant d'allumer les brûleurs. Vidanger la colonne sécheuse lorsque l'arrêt du séchoir est supérieur à 24 heures pour le tournesol et 48 heures pour le maïs. En fin de campagne pour procéder à l'arrêt du séchoir, il est impératif de finir le cycle de séchage en maintenant la colonne pleine de grains par recyclage du grain séché (cf. : notice constructeur).

En cas d'incendie, procéder à l'arrêt du séchoir, fermer la vanne de gaz, appeler les secours et mettre en œuvre la vidange rapide. Les évolutions environnementales (bilan carbone, développement durable…) peuvent conduire à l'apparition de nouveaux équipements qui ne sont pas toujours adaptés au séchage rationnel des grains, entraînant ainsi de nouveaux risques. Par exemple dans le cas d'un projet de chaudière Biomasse générant de l'air chaud pour un séchoir, il est nécessaire d'adapter les installations pour que le séchoir soit alimenté avec de l'air chaud, homogène en température et propre (dépourvu de poussières carbonisées, voire d'escarbilles…). Attention les risques existent également dans les cellules sécheuses (aspiration de matières combustibles dans le brûleur, entraînées dans la cellule).

COMMUNIQUÉ GROUPAMA

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 21/07/2020

Effectif global: 846 - Taux de vente: 88%

L'offre est satisfaisante pour la saison, mais ne fait que rattrapper l'inactivité de la semaine passée. En mâles, les besoins sont sélectifs, y compris à destination de l'Italie où le commerce paraît saturé et les engraisseurs mal en point. Les broutards sont donc privilégiés au détriment des taurillons très peu recherchés. Mais le problème principal réside dans le fait que les cours ne sont pas au niveau de ceux de l'an passé. Par contre, en laitonnes et génisses de moins de 16 mois la vente est très active et l'offre ne couvre pas les besoins. Dans le commerce des animaux adultes (vaches et genisses de 30 mois), les acheteurs principaux sont au rendez vous et la demande ne faiblit pas. Néanmoins, on observe une variation de quelques centimes à la baisse, à cause de sujets moins bien préparés (sécheresse) et parfois de moins bonne qualité. Les bons animaux se commercialisent toujours très rapidement à des cours encore très attractifs. Vente assez rapide et active.

Effectif total: 257 - Taux de vente: 88%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	2,60 €	2,79 €	2,70 €	-
			350-400	2,52 €	2,77 €	2,66 €	-
			400-450	2,59 €	2,69 €	2,65 €	-
		R	300-350	2,39 €	2,69 €	2,55 €	-
			350-400	2,53 €	2,71 €	2,63 €	-
	F	U	250-300	2,52 €	2,78€	2,72 €	-

Effectif total: 247 - Taux de vente: 78%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	400 - 450	2,27 €	2,46€	2,35 €	-
		450 - 500	2,35 €	2,59€	2,42 €	-
		500 et +	2,30 €	2,38€	2,35 €	-
	R	300 - 350	2,11 €	2,37€	2,29 €	-
		350 - 400	2,20 €	2,47€	2,34 €	-
		400 - 450	2,13 €	2,40€	2,26 €	-
F	U	300 - 350	2,50 €	2,60€	2,56 €	-
		350 - 400	2,42 €	2,58€	2,57 €	-
		400 - 450	2,41 €	2,43€	2,42 €	-
		450 et +	2,17 €	2,28€	2,20 €	-

Effectif total: 342 - Taux de vente: 96%

TAUREAUX

VACHES CHAROLAISES

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	+ 500 kg	1,73 €	1,80 €	1,76 €	-
	R	+ 500 kg	1,60 €	1,60 €	1,60 €	-
F	E	- 5 ans	2,22 €	3,04 €	2,58 €	-
		5 à 10 ans	2,24 €	2,29 €	2,26 €	-
	U	5 à 10 ans	1,83 €	2,40 €	2,01 €	-
		+ 10 ans	1,72 €	2,04 €	1,82 €	-
	R	- 5 ans	1,65 €	1,92 €	1,79 €	-
		5 à 10 ans	1,65 €	1,84 €	1,75 €	-
		+ 10 ans	1,62€	1,74 €	1,67 €	-
	E	24 à 36 mois	2,50 €	3,21€	2,74 €	-
	U	24 à 36 mois	2,00 €	2,41€	2,14 €	-
	R	24 à 36 mois	1,71€	1,99€	1,87 €	-

Commentaire FNB

Attention, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

Information : « les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgrimer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgrimer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Éleveur & engagé ». Les cotations publiées par FranceAgrimer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 juillet 2020) :

« Les cours sont reconduits. »

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 20/07/2020**

Bovins : 310

Taurillons d'herbe :	**(410 - 485 kg)**	**900 - 1080**	**2,21 - 2,54**
Laitonnes :	**(335 - 400 kg)**	**890 - 1000**	**2,41 - 2,64**
Génisses 18-24 mois :	**(280 - 460 kg)**	**570 - 1020**	**2,17 - 2,49**
Génisses 24-36 mois :	**(510 - 660 kg)**	**970 - 1270**	**1,91 - 1,93**
Taureaux :	**(885 - 1190 kg)**	**1560 - 2000**	**1,57 - 1,78**
Vaches légères :	**760 - 1100**		
Vaches entre deux :	**1130 - 1220**		
Vaches lourdes :	**1280 - 1740**		

En mâles malgré des apports plus importants et de qualité satisfaisante la pression des acheteurs oriente les tarifs à la baisse. Peu d'apports en femelles et de qualité ordinaire. Seuls quelques lots de génisses jeunes d'export ou laitonnes voient leurs cours reconduits.
Apports plus importants en vaches, vente fluide en jeunes et vaches viandées lourdes, légère baisse en maigres âgées.

Bovins gras : 8

Vaches de viande	**:**	**3,74 à 3,82 € kg de viande.**
Génisses de viande	**:**	**3,86 à 4,18 € kg de viande.**

Stabilité des tarifs.
Prochains marchés :
Bovins et ovins lundi 27 juillet 2020 aux horaires habituels.

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 29 – du 13 juillet au 19 juillet 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : Le commerce est perturbé par le décalage ou la fermeture de plusieurs marchés. Néanmoins, les volumes commercialisés trouvent preneurs à des tarifs stables. La modestie de l'offre facilite les transactions et participe au maintien des cours, face à des marchés export toujours en alerte. La qualité des lots est très importante (préparation et vaccination). En laitonnes de plus de 300 kg, la demande reste active.
Gros bovins maigres : Les transactions restent fluides en toutes races, avec toujours une préférence pour les sujets jeunes déjà bien préparés. Les cours sont globalement reconduits. Boucherie : Comme habituellement avec un jour férié, les volumes sont limités, face à des achats plus calmes également. Les cours sont intégralement reconduits en toutes races et catégories, soit faute d'apports pour établir une réelle tendance, soit grâce à une bonne adéquation offre/demande. Veaux : Les effectifs sont très limités, facilitant les transactions. Pour autant, le commerce reste sous pression. Les intégrateurs limitent leurs achats en prévision des sorties de fin d'année. Les veaux laitiers souffrent particulièrement avec une stabilité des cours toute relative voire de nouvelles baisses sur certaines places. Les races à viande se tiennent, la qualité est déterminante. En veaux gras, la qualité et la modestie des apports permettent une légère revalorisation des cours. Ovins : Pour les quelques marchés qui se tiennent cette semaine, les volumes sont importants. Les achats d'animaux lourds pour l'Aïd dopent le commerce : ces animaux s'échangent à des prix stables voire en hausse. Les sujets plus légers profitent un peu de ce dynamisme : les ventes sont fluides, surtout si la présentation est de bonne qualité. En brebis pour l'Italie, les transactions restent actives à prix stables.

BROUTARDS :
Le commerce est perturbé par le décalage ou la fermeture de plusieurs marchés. Néanmoins, les volumes commercialisés trouvent preneurs à des tarifs stables. La modestie de l'offre facilite les transactions et participe au maintien des cours, face à des marchés export toujours en alerte. La qualité des lots est très importante (préparation et vaccination). En laitonnes de plus de 300 kg, la demande reste active.
Sur le grand Ouest, à Cholet et Châteaubriant, les volumes sont limités, face à moins d'acheteurs. Les cours sont reconduits.
Dans le Nord-Est, à Rethel, les tarifs restent inchangés dans la bonne marchandise. Ils sont également maintenus à Arras.
En Centre-Bourgogne, à St Christophe, les apports sont réduits mais la vente est toujours compliquée.
Sur Bourg, les effectifs sont faibles et les cours reconduits pour information.
Sur le Massif Central à Mauriac, l'offre est limitée et les transactions se font facilement dans les broutards légers vaccinés FCO 8 et 4 +60 Jours. Dans les plus lourds, le commerce est calme avec des cours reconduits. A Laissac, les cours sont stables face à peu d'apports. Sur Ussel, les cours ont plutôt tendance à se maintenir avec un marché décalé, la demande reste présente dans les mâles vaccinés de 280 kg à 330 kg.
- Limousins U 300-350 kg : 2,85€ (=) à Laissac, 2,86€ (-0,04) à Ussel, 2,78€ (=) à Châteaubriant
- Limousins U 350-400 kg : 2,75€ (=) à Laissac, 2,67€ (-0,10) à Ussel, 2,80€ (=) à Mauriac
- Charolais U 250-300 kg : 2,80€ (=) à Rethel, 2,98€ (=) à Cholet, 2,96€ (=) à Châteaubriant
- Charolais U 300-350 kg : 2,65€ (=) à Rethel, 2,78€ (=) à Châteaubriant, 2,72€ (+0,02) à St Christophe
- Charolais U 350-400 kg : 2,70€ (+0,02) à St Christophe
- Croisés U 300-350 kg : 2,65€ (=) à Mauriac, 2,60€ (=) à Laissac, 2,70€ (=) à Bourg, 2,51€ (=) à Châteaubriant
- Croisés U 350-400 kg : 2,66€ (=) à Mauriac, 2,65€ (=) à Laissac, 2,60€ (=) à Bourg

En femelles charolaises à St Christophe, les cours se tiennent plus facilement qu'en mâles grâce à une meilleure demande. En limousines à Ussel, la demande est persistante et toujours supérieure à l'offre dans les laitonnes de 280 kg à 330 kg, qui se négocient donc rapidement. En croisées à Mauriac, la marchandise est limitée et de qualité moyenne avec des tarifs reconduits.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,71€ (+0,03) à St Christophe
- Limousines U 300-350 kg : 2,85€ (+0,14) à Ussel, 2,51€ (=) à Cholet, 2,65€ (=) à Laissac
- Croisées U 300-350 kg : 2,52€ (=) à Mauriac, 2,50€ (=) à Laissac, 2,45€ (=) à Bourg
GROS BOVINS MAIGRES :
Les transactions restent fluides en toutes races, avec toujours une préférence pour les sujets jeunes déjà bien préparés. Les cours sont globalement reconduits.
En vaches et génisses charolaises, à St Christophe, les cours sont reconduits en vaches et génisses avec une belle présentation en qualité.
En limousines, à Ussel, il y a peu d'apport cette semaine avec une présentation de vaches légères.
En croisées et salers à Mauriac, on observe une bonne demande dans les vaches d'embouche jeunes avec de l'état.
- Charolaise U -5 ans : 2,25€ (-0,04) à St Christophe.
- Charolaise U 5-10 ans : 2,22€ (+0,04) à St Christophe
- Limousine U -5 ans : 2,04€ (-0,08) à Ussel
- Limousine U 5-10 ans : 2,15€ (-0,08) à Ussel
- Salers R 5-10 ans : 1,65€ (=) à Mauriac

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 20/07/2020

Effectif total: 1474 - Taux de vente: 99%

AGNEAUX : Très forte demande accompagnée d'une hausse sensible des cours surtout dans les agneaux mâles très recherchés en prévision de la fête de l'Aïd El Kébir (31Juillet). Le marché du lundi 27 Juillet sera notamment le dernier avant cette fête.

BREBIS : Transactions fluides et cours facilement reconduits.

BELIERS : Forte demande.

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION

Effectif total: 1150 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX de BOUCHERIE - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
F	U	32 - 38 kg	3,10 €	3,66 €	3,28 €	-
		38 - 44 kg	3,11 €	3,99 €	3,55 €	-
		de 44 à 50 kg	3,02 €	3,92 €	3,58 €	
	R	32 - 38 kg	3,02 €	3,49€	3,29 €	-
		38 - 44 kg	3,22 €	3,52€	3,39 €	

Effectif total:235 - Taux de vente : 93%

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M		(M)	1,20 €	2,20 €	1,58€	-
F	U	< 60 kg (F)	0,82 €	1,16 €	1,02€	-
		> 60 kg (F)	1,19 €	1,34 €	1,27€	-
	R	< 60 kg (F)	0,75 €	0,97 €	0,86€	-
		> 60 kg (F)	0,52 €	1,21 €	1,03€	-
	O	> 60 kg (F)	0,78 €	0,85 €	0,80€	-

Effectif total : 7 - Taux de vente : 100%

CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
F	O		32 €	59 €	46€	-

Effectif total : 82 - Taux de vente : 100%

AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
R		25-35 kg	69 €	112 €	91€	-

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 20/07/2020**

Ovins : 330	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	120 - 170	2,59 - 3,83
Brebis	65 - 111	1,02 - 1,34
Béliers	82 - 139	-

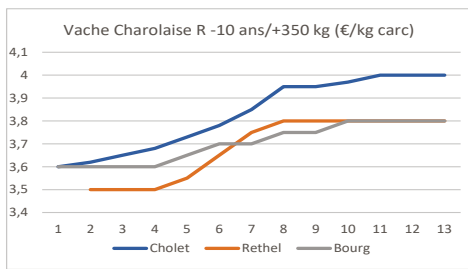
Commerce plus actif en mâles à l'approche de la fête de l'Aïd. Vente globale en agneaux. Cours fermes en bonne brebis.
Prochains marchés : lundi 27 juillet 2020 aux horaires habituels.

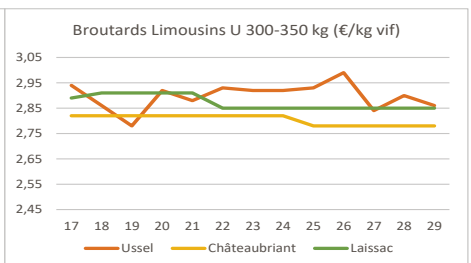
Cotations régionales des agneaux de boucherie du 13/07/2020 au 19/07/2020

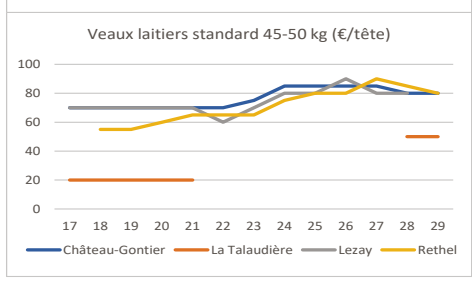
Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

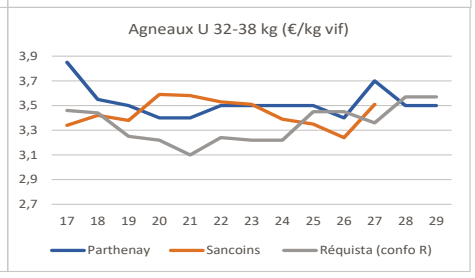
AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,18	7,08	6,10	-	-	-	-
	Var.		0,11	0,12	0,03				
	R	6,70	6,86	6,83	-	6,99	6,85	6,67	-
	Var.	0,16	0,15	0,14		-0,02	-0,03	-0,11	
	O	-	5,55	-	-	6,08	6,04	-	-
	Var.		-0,31			-0,03	0,01		
3 (couverts)	U	-	7,21	7,14	6,09	-	-	7,02	-
	Var.		0,10	0,11	0,11			0,04	
	R	6,84	6,84	6,74	6,03	7,04	6,91	6,61	6,01
	Var.	0,08	0,05	-0,02	-0,13	0,07	0,06	0,07	0,02
	O	-	5,89	5,76	-	6,55	6,22	5,799	-
	Var.		-0,30	-0,45		0,05	0,03	-0,01	
	R	-	-	-	-	-	6,31	5,88	-
	Var.						0,11	-0,15	
	O	-	-	-	-	-	-		-
	Var.								

Zone nord : Commerce de saison en agneaux de pays. **Zone sud :** Application du réseau.









Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

26 - Vends tracteur case IH JX 1100U 4RM 100CH avec chargeur mailleux MX100 5978H, année 2004. 28500 euros
✆ **06 07 80 39 72 ou 06 74 32 55 41**

26 - Vends tracteur Masset Fergusson 140,an 1969 avec chargeur simple effet. Ford Desta an 1961
✆ **06 31 20 03 01**

67 - Vends tracteur Massey-Ferguson 6270 4RM Speedshift plus Dinashift inverseur pour contrôle pompe à injection neuve 135 ch jumelage arrière et relevage avant, très bon état 21000 euros.
✆ **06 10 25 35 81**

71 - Vends tracteur Deutz Agrotron 106 chargeur, 6 cylindres, 8700h, 2001, 4RM, siège pneumatique, injecteurs neufs, vidanges, BE, 19000 euros ht
✆ **06 88 36 83 55**

73 - Vends cause cessation, tracteur Carraro 7 700, 4 rm très bon état, 1 500 h.
✆ **06 87 33 53 10**

Travail sol

42 - Vends presse Aurelis MD PU1.40 tbe + aplatisseur céréales Reixit mot. tri tbe + vibroculteur 3m, tbe.
✆ **06 83 49 24 80**

69 - Vends cultirateau Simon 145 cm. avec semoir engrais et rouleau à trou pour plantations TBE. Semoir Ebra état neuf.
✆ **06 07 06 77 50 HR**

Récolte

18 - Achat de moissonneuse-batteuse Someca M112, 132, 152 Laverda 3350, 3450, 3550 - New Holland 8060, 8070, 8080 - ensileuse New Holland série FX, FR - Claas Jaguar 640, 650, 660.
✆ **06 58 00 05 39**

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

68 - Vendanges 2020 - Vends 2 foudres chêne 55 et 60 hectolitres - prix à débattre
✆ **06 04 48 83 27**

Arbo-viti

26 - Vends calibreuse à noix, laveuse à noix + 200 caisses plastiques abricots ou pommes
✆ **06 31 20 03 01**

Distribution

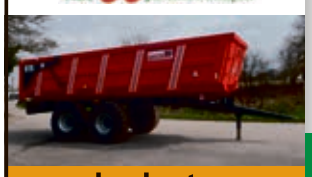
10 - Vends mélangeuse automotrice SEKO 23m3, 1450h, 2016.
✆ **06 75 74 65 40**

Epandage

39 - Vends tonne à lisier 4000l cuve et pompe bon état marque Samas
✆ **06 30 79 10 78**

Irrigation

01 - Vends motopompe Lombardini 15 cv arroseur canon Komet
✆ **03 85 31 00 47 hr**

Remorques Lambert
Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

Cave

69 - Vends 2 cuves Inox 55 Hl - 2 cuves émail 50 hl - cuves béton 72 hl.
✆ **06 81 28 53 61**

69 - Vends cause restructuration 4 cuves inox Giroux 35 Hl - Pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve inox plafond mobile 750 l. - Sucrier - Chauffe cuve - Pompe à vin - Prix à débattre.
✆ **06 63 18 32 28**

Manutention

71 - Vends chargeur Quicke 220 E avec parallélogramme 2013, cône Galva avec pied.
✆ **06 08 51 22 08 ou 06 82 68 20 49**

Agri. divers

10 - Vends Pulvé Tecnoma 1000 L 21 m. Charrue Khun 5 corp NSH axis 28 m. Déchaumeur 7 dents 3 m.
✆ **06 70 08 12 09**

38 - Vends ventilateur/extracteur 650 euros 2 cv 380 volts - Herse+sabots de semoir Nodet - Atomiseur 1000L Turbine 900 pompe Comet - Tuyaux Perrot crochet ø 70 + accessoirs ø 70, flexible inox 1m L ø70
✆ **06 42 90 75 43**

BÉTONS OU
CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

38 - Vends cheminée Supra Vallauris 2 et tuyaux Poujoulat double paroi kit
✆ **06 74 90 08 47**

39 - Vends scie à ruban volant 65 3 fils sur roues
✆ **06 66 51 77 22**

42 - Vends grue à fumier ou à bois épandeur à fumier 3 T + tuiles creuses
✆ **04 74 26 00 69 Aveize**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, andaineur Kuhn 2 toupies 6,50m, faucheuse Kuhn 3,20m
✆ **06 36 50 16 41**

67 - Vends filtre à plaques 50 inox - Vends tireuse Friederich inox 6 têtes. Prix à débattre, état neuf.
✆ **06 08 61 29 14**

69 - Vends remorque fruitière hydraulique double essieux 3 palettes bon état, pulvérisateur Berthoud 800 litres rampe 12 M. bon état, 2 auges métaliques 6M. sur roulettes état neuf.
✆ **04 78 81 85 79 HR**

69 - Vends herse portée 3,20 m. rampe à fumier 8 m. moteur réducteur pulvé 400 l. rampe 6 m. TBE.
✆ **04 74 26 32 89 HR**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

71 - Vends broyeur axe horizontal Agram à fléaux 1,50m, BE, 900 euros
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vends benne MAN 8t, flèche à ressort, bennage cardan, porte automatique, béquille hydraulique
✆ **06 88 36 83 55**

71 - À vendre remorque 10 tonnes, pied hydraulique, prix à discuter.
✆ **06 07 51 25 88**

89 - Vends une calèche 2 roues et plusieurs matériels agricoles anciens pour décoration. Berlingo accidenté HDI pour pièces.
✆ **06 44 78 89 44**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin certifié bio Rays gras dactyle 25 % trèfle avec fibre et feuille bonne qualité récolte 2020 px 140 euros HT la tonne prix départ exploitation
✆ **06 88 73 70 73**

01 - Vends luzerne certifié bio 2 et 3ème coupe 2020 bonne qualité botte 90/120/240 px 160 euros HT départ exploitation
✆ **06 88 73 70 73**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

39 - Vends luzerne 3ème coupe sur pied ou pressée balle ronde à charger bout de champ au choix secteur Val d'Amour Jura
✆ **06 15 26 60 79**

58 - Recherche semence fermière blé Soissons, 15 quintaux
✆ **06 86 45 25 82**

Fourrage

18 - Vends foin récolte 2020, prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, récolte fin mai 2020.
✆ **06 23 87 29 52**

21 - Vends foin PN, récolte juin 2020, balles rondes 150, bonne qualité
✆ **09 67 02 48 75**

57 - Vends graines de trêfle violet.
✆ **06 31 21 58 20**

69 - Vends foin prairie naturelle, luzerne de pays, raie-gras. Balles rondes ou carrées 250/300 kgs. Livr par 10 / 15 ou 20 tonnes dans départements 07 - 69 - 71 - 42 - 74 - 73 - 01.
✆ **04 74 00 30 70**

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré
✆ **06 07 48 06 76**

Divers

74 - À vendre chalet en madrier de 1976 (pas d'amiante), à venir démonter avant fin août. Situé à 16 km d'Annecy. 41 m2 : salon, cuisine, SdB et wc + une chambre en mezzanine. Prix 10 000 euros.
✆ **06 19 56 18 62**

89 - Eleveur vend bon compost bovin en endain 2 retournements effectues peut convenir en agriculture bio conventionnelle vigne ou autre chargement rapide
✆ **06 87 16 54 66**

Location

Agricole

71 - À louer à Cortevaix (71), 9 Ha vigne en 2 parcelles, appellation Mâcon village blanc et Bourgogne rouge.
✆ **06 80 20 77 47**

Autre

01 - Loue Meximieux local 230 m2 (70 m2 bureau ou pour vente - mez. 100 m2) sauf alimentaire écrire au journal l'Ain Agricole - 4 avenue du Champ de Foire 01003 Bourg en Bresse qui transmettra
✆ **sous n°0723**

88 - Vacances au pied de la montagne - cadre calme et verdoyant - 6 pers. 250 à 300 euros/sem
✆ **06 19 75 34 83**

Offre

Emploi

26 - Exp ovine recherche ouvrier agricole en polyculture élevage, personne autonome. Emploi permanent.
✆ **06 45 96 44 22**

74 - Elevage bovin lait cherche salarié de septembre à juin, principalement pour effectuer la traite et soin du troupeau, à Pers-Jussy.
✆ **06 16 68 86 95**

ANTEDIS

Vous souhaitez rejoindre une entreprise de prestations de services en expérimentation agronomique à taille humaine qui appartient à 100% à ses collaborateurs, ce poste est fait pour vous !

ANTEDIS recrute un Technicien en Expérimentation Agronomique (H/F) en CDI pour la création de son unité du 89

Descriptif du poste
En tant que représentant local d'ANTEDIS auprès de ses clients, vous aurez pour **challenge de créer et développer une nouvelle unité** d'expérimentation sur la région de NITRY (Auxerre Sud).
Pour cela, vous serez amené à :
- Créer un réseau d'agriculteurs pour la mise en place des essais,
- Réaliser au champ des essais agronomiques en protection & nutrition des plantes et bio solutions principalement en grandes cultures
- Garantir la conformité des essais menés au référentiel BPE (Bonnes Pratiques d'Expérimentation)
- Être le représentant local d'ANTEDIS auprès des Donneurs d'ordres

Profil souhaité
- Bac +2 à Bac +3, option agronomie ou équivalent
- Organisation, rigueur et **autonomie**, bon relationnel
- Goût et aptitude pour le travail de terrain

Conditions
Poste en CDI, à pourvoir le 01/09/2020
Rémunération selon expérience, salaire fixe + primes, intéressement/participation, mutuelle, Convention collective des bureaux d'études.

Rejoignez une entreprise dynamique en pleine évolution
et découvrez notre site : www. antedis.com
Pour candidater, Merci d'adresser votre candidature par mail à :
recrutement@antedis.com

Service

26 - Greffeur cherche greffage à la pièce
✆ **04 75 56 29 20**

Demande

Emploi

21 - Jeune homme, 24 ans, sérieux, motivé, recherche emploi en grandes cultures et/ou polyculture-élevage en Côte d'Or (50 km autour de Dijon). Disponible à partir du 1er octobre. Formation BPA-BTS ACSE-Licence agronomie. noe.dehe@orange.fr
✆ **06 03 79 44 42**

Mariage

Rencontre

38 - F-56ans agricultrice caprins et canins cherche homme 50 à 60 ans pour relations sérieuse
✆ **06 72 56 70 06**

Animaux

Bovin

03 - A vendre génisses pleine limousines HBL mixte viande toutes garanties sanitaires
✆ **06 31 11 31 70**

38 - Vends mâles reproducteurs Limousin fils de Lobleu + vds vache suitée
✆ **06 75 11 57 59**

38 - Vends taureau Limousin 5 ans très calme
✆ **06 89 26 53 41**

42 - Vends Charolaise génisses terme sept vaches 2me veau terme aout
✆ **04 77 65 52 21 ou 07 88 11 13 07**

58 - Elevages charolais HBC Earl de Beaumont 58230 Alligny en Morvan, Earl Guenot Nicolas 21230 Allerey, ind IBR, vend taureaux 1a +18m + veaux de l'année. Visite perm sur appel, liv toute distance
✆ **06 70 34 71 84**

Saveurs
papier ● internet

saveurs.agribourgogne.fr

69 - Vends mâles reproducteurs limousins inscrits ou non et laitonnes docilité et qualité laitière. Jeunes vaches suitées.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends cause retraite 13 génisses charolaises garanties pleines vêlages 09/20, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Pour veaux vêlage de génisses sans aide vds taureaux ANGUS,15 mois issus d'embryons.
✆ **06 84 51 71 10**

71 - Vends 20 taureaux 24/26 mois, HBC, repro, TB qualité et origine, liv. assurée, cond. de paiement, Gaec Bonnot 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Cause cessation vend taureaux 15-18 mois, type viande, IBR A, Bretigny Alain.
✆ **06 48 84 65 03**

73 - Vends jeunes mâles limousins, sans cornes, sains IBR.
✆ **06 22 90 40 42**

74 - Vends cause retraite vaches charolaises avec veaux de 5 mois, BVD, IBR ok.
✆ **06 19 33 56 77**

88 - Vends troupeau laitier Holstein résultats techniques et génétiques disponibles.
✆ **06 37 81 20 17**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

26 - Cse surnombre, vend 20 chèvres Saanen MB sept, 85 euros + 10 chèvres au lait, 55 euros échographiées.
✆ **06 21 47 01 27**

Ovin

71 - 58e Concours National du Mouton à Charolles jeudi 6 et vendredi 7 août, 600 reproducteurs, à partir de 16 h le jeudi concours, vente aux enchères des agneaux de stations vendredi 7 août à 14 h (ouverte en ligne), vente d'agnelles en lots. Organisé par l'OS Mouton Charollais, hall des expositions 71120 Charolles – mouton.charollais@orange.fr ou www.mouton-charollais.com
✆ **06 31 79 27 84**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

01 - A réserver chiot Labrit (petit Berger des Pyrénées) parents extra troupeau - mère puce n°250268711092014 - Siren 342 943 743 - portée 2F + 1M né le 6/6/2020
✆ **06 63 37 70 09**

Chasse-Gibier

69 - Chasse 21 groupe d'amis chasseurs recherche 4/5 postés 12 week-end 600 Ha 20 Cervides 40 sangliers 24 chevreuils venaison partagée beau RDV de chasse 40 km Nord Dijon.
✆ **06 19 43 19 97**

Viticulture

Vendanges

69 - Ch. vendangeurs(euses) motivés nourris logés fin août environ.
✆ **06 78 43 12 72**

69 - Beaujolais, petite exploitation cherche vendangeurs vendangeuses après le 24 août pour 4/5 jours non logé, possibilité nourri le midi.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F, 13 jours début septembre, milieu agri. de préf., motivés, nourris, logés. Voluet Guy, 69 Juliénas.
✆ **04 74 04 45 67**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40



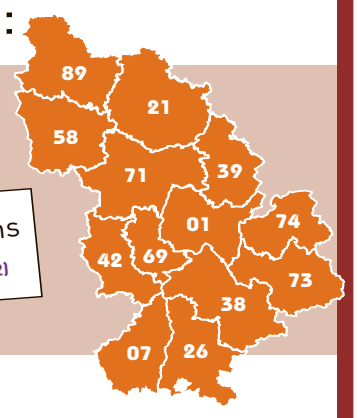
↘ Vous êtes **viticulteurs** et vous recherchez des **vendangeurs(euses)** pour votre campagne ?

Bénéficiez d'une offre **"Spécial vendanges"** pour votre recrutement :

1 zone de diffusion élargie

à **13** départements*

dans la presse agricole départementale.



❑ une parution **19€TTC(1)**
❑ 2 parutions **27€TTC(2)**
❑ 3 parutions **+ 1 offerte** **46€TTC**

* Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie**, Haute-Savoie**, Côte-d'Or, Nièvre, Yonne. **Terres des Savoie paraît en semaines paires. /(1) Tarif valable pour quatre lignes. /(2) Tarif valable pour deux parutions identiques et consécutives.

Renseignements auprès de votre journal départemental.

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

AVIS

C.R.C. CONSEILS

SAS au capital de 1 217 600 euros
Siège social : 1, rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
550 888 854 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale du 5/6/2019, il résulte que les mandats de la société AUDIT ET CONTROLE LEGAL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Patrick BERGER, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas pourvu à leur remplacement.

Pour avis

AL213027965

NOMINATION

DIVIN

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 15 Rue Monge
21200 BEAUNE
SIREN 851.383.521 RCS DIJON

A effet du 29/06/2020 ont été nommés en qualité de Président la SARL LAURENT ET FILLES au capital de 500.100 € dont le siège est 5 Imp Richet 21200 BEAUNE SIREN 833.730.245 RCS DIJON en remplacement de M. Jean-Philippe LAURENT démissionnaire et en qualité de Directeur Général avec les pouvoirs de représentation la SARL MAGENTA au capital de 500.100 € dont le siège est 11 Rue du 11 Novembre 21190 MEURSAULT SIREN 833.654.395 RCS DIJON en remplacement de M. Arnaud RAVILLON démissionnaire. Pour avis.

AL213027992

AVIS DE MODIFICATION

PHARMACIE DES BUTTES

Société d'exercice libéral à
responsabilité limitée
au capital de 200 000 €
Siege social :
NUITS-SAINT-GEORGES (21700)
rue de Bingen
448 464 107 RCS DIJON

Suivant délibérations de l'AGE du 30 juin 2020, il a été décidé : - de transformer la société en SELAS, et d'adopter le texte des statuts qui régiront la société sous sa nouvelle forme, emportant cessation des fonctions de gérant de Nathalie PERRAD,

- de nommer en qualité de président de la société, Nathalie PERRAD demeurant à NUITS-SAINT-GEORGES (21700), 50, rue Henri Challand, Le siège de la société, la dénomination, le capital, la durée et son objet demeurent inchangés. Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, et a autant de voix qu'il possède d'actions. Toutes les cessions d'actions à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément préalable des deux tiers des associés exerçant leur profession au sein de la Société.

AL213028019

FIDUCIAL SOFIRAL

SMARTECH

S.A.S au capital de 1 000 €
Siège social : 2 rue Gustave
Eiffel 21200 BEAUNE
849 075 635 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 27/06/2020 :

Frédéric BREVET, demeurant 34 chemin de la Vie Gacieux lotissement les Terres de Caillou 01500 AMBERIEU EN BUGEY, a été nommé en qualité de président, à compter du 27/06/2020, en remplacement de M. Fabien MASSA, démissionnaire à effet du 26/06/2020.

Cédric FONTAINE, demeurant 39 allée Edouard Manet 01000 BOURG EN BRESSE, a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 27/06/2020. Le Président

AL213028025

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIEGE

SDIP TESSI (SOCIETE DIJONNAISE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE) SAS au capital de 7 622,45 euros Siège Social : DIJON (21000) 7 bis rue du Chapeau Rouge 349 266 197 R.C.S. DIJON Aux termes de délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2020, il a été décidé de transférer le siège social de la société initialement fixé au 7 bis rue Chapeau Rouge 21000 DIJON au 14 rue des Arts et Métiers, Immeuble Emeraude 38000 GRENOBLE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Inscription modificative portée au RCS de Dijon auprès duquel sera effectué le dépôt légal. Pour avis la Présidence.

AL213027993

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MONTANT CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION SOLAIRE

SAS au capital de 12000 Siège social : 40 rue Auguste Brullé, 21000 DIJON RCS DIJON 853446102 suite à l'AGE du 01/07/2020, le siège social a été transféré au 6 imp des Boussenots, 21800 QUETIGNY à compter dudit jour.

AL213027998

INSPIRAL EURL

au capital de 7 700 euros - Siège social : 30, avenue Victor Hugo 21000 DIJON - 500 416 953 RCS DIJON, par décision du 03.06.2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 6, Chemin de la Souche - Les Bois de Madeleine 89450 VEZELAY à compter du 03.06.2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL213028007

MSM TRUST

EURL au capital de 8000 € Siège social : 34 RUE LAPLACE, SALAM SALAM, 21000 Dijon 831 129 101 RCS de Dijon L'AGE du 07/07/2020 a décidé de : Transférer le siège social de la société 1 RUE HENRI CLAUSSE, 93000 Bobigny Nommer en qualité de Gérant M. RISIM ADRIROU, demeurant 16 RUE BERTHIER, 93500 Pantin, en remplacement de M. ZAITER Khalid Gérant : M. ZAITER Khalid, demeurant 34 RUE LAPLACE, 21000 Dijon Modifications à compter du 07/07/2020. Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Bobigny

AL213028012

CHANGEMENT DE NOM

CABINET IBS CONSULTING

SARL au capital de 2 000 euros - Siège social : rue Claus Sluter, 21160 MARSANNAY LA COTE - 803 703 594 RCS DIJON - le 26/06/2020 l'associée unique a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «CABINET IBS CONSULTING» par «AREA CASA» et de modifier en conséquence les statuts. Pour avis La Gérance

AL213027740

MODIFICATION DE STATUTS

SAINT LEON

Société civile au capital de 1.000 euros, 23 Rue Buffon, 21000 DIJON, RCS DIJON : 825 358 005. Par décision extraordinaire du 10 juillet 2020, les associés ont décidé de modifier l'objet social à compter du 10 juillet 2020. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, la participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toutes activités ou opérations pouvant se rattacher à son objet et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. - Par décision ordinaire du 10 juillet 2020, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Maël VIARD de ses fonctions de gérant-associé de la Société à compter du 10 juillet 2020 et ont décidé à l'unanimité de nommer Madame Clarisse VIARD, 15 Rue Charrue, 21000 DIJON en qualité de nouveau gérant-associé à compter du 10 juillet 2020. - Mention faite au RCS. Pour avis - La gérance

AL213028004

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SOCIETE CIVILE DE MOYENS DENTAIRE EN CHAMBERTIN

Société civile de moyens
au capital de 5.030,82 euros
Siège social : 3 rue de l'Eglise
21220 GEVREY CHAMBERTIN
399 222 751 RCS DIJON

Suivant décisions des associés en date du 30 juin 2020, Madame Pauline POITOU – 7 A Rue Champs Depuis – 21640 GILLY LES CITEAUX a été nommée co-Gérante en remplacement de Monsieur Philippe BLOIS – Rue du Moulin - 21110 FAUVERNEY, démissionnaire, l'article 14 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS DIJON.

AL213026685

«L'ABRI INDEPENDENTISTE 2002»

Société civile immobilière
au capital de 143.304 euros
Siège social : 3, Rue de l'Eglise
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
444 826 887 RCS DIJON

Suivant décisions des associés en date du 30 juin 2020, Madame Pauline POITOU – 7 A Rue Champs Depuis – 21640 GILLY LES CITEAUX a été nommée co-Gérante en remplacement de Monsieur Philippe BLOIS – Rue du Moulin - 21110 FAUVERNEY, démissionnaire. Mention au RCS DIJON.

AL213027664

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

LOUESME: Bâtiment d'élevage et de stockage, avec environ 11 ha de terre en location - Zone : RNU 1 ha 77 a 90 ca - Les bierges: ZE-5[5](A)-5[5](Z)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

LOUESME: 11 ha 53 a 00 ca -'Les bierges': ZE- 1[1](J)[F1]- 1[1](J)[F2] Terre - Zone : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/08/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213028022

NON DISSOLUTION

JUSTY INGENIERIE ENERGIES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 78 000 euros
Siège social : 1-3 Allée André Bourland
21000 DIJON
534 563 135 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

Le Gérant

AL213027989

SARL NUNO'S POOL

au capital de 3 000 €
Siège social : 19 Rue des Frères Montgolfier
21300 CHENOVE
834 216 723 RCS DIJON

L'A.G.E. du 14/11/2019, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL213028020

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SALA

Société civile immobilière
en liquidation au capital de 762,25 euros
Siège social :
Zone Artisanale de Maison Dieu
21220 FIXIN
351 094 875 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Par décision du 09/07/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 09/07/2020 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Georges SALIGNON, demeurant 17, rue des Floralies - 21220 BROCHON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Zone artisanale de Maison Dieu 21220 FIXIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés avec copie à l'adresse du liquidateur ci-dessus. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

AL213027991

SDIP TESSI DISSOLUTION

SDIP TESSI (SOCIETE DIJONNAISE D'INFORMATIQUE PERIPHERIQUE) SAS au capital de 7 622,45 euros Siège Social : DIJON (21000), 7 bis rue du Chapeau Rouge. 349 266 197 R.C.S. DIJON Par délibération en date du 26 juin 2020, l'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L.225 248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissoudre la Société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis la Présidence

AL213027994

B.D.F ASSOCIES

SAS - capital de 10 000 euros - Siège social : 131 Avenue Gustave EIFFEL, 21000 DIJON - RCS DIJON 828 955 310, l'AGE du 31.12.2019 a décidé la dissolution anticipée à compter du 31.12.2019 et sa mise en liquidation amiable, a nommé liquidateur Denis BOULET (1 rue du Clos Guillaume 21121 FONTAINE LES DIJON) avec les pouvoirs les plus étendus, a fixé le siège de la liquidation à 131 avenue Gustave Eiffel 21000 DIJON, C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Dépôt légal RCS DIJON Pour avis Le Liquidateu

AL213028009

B.D.F ASSOCIES

SAS en liquidation - Au capital de 10000 € - Siège social et siège de la liquidation : 131 Avenue Gustave EIFFEL 21000 DIJON - RCS DIJON 828 955 310, l'AG0 du 31.12.2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Denis BOULET (1 rue du Clos Guillaume 21121 FONTAINE LES DIJON), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31.12.2019. Comptes de liquidation déposés au RCS DIJON -

Pour avis Le Liquidateur;

AL213028010

LE ROUPNEL

SARL en liquidation, au capital de 8 000 €, siège : social et de liquidation : 16 Route de Dijon, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, 424 502 672 RCS DIJON, AGO du 29/06/2020 : approuve le compte définitif de liquidation, décharge le liquidateur de son mandat, donne à ce dernier quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation. Pour avis

AL213028013

SARL CARROSSERIE DE NORGES

En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : Z.A. de Beauregard
21490 NORGES LA VILLE
Siège de liquidation :
Chez Monsieur Julien RENAUD:
38 Rue du Meix des Puits
21380 SAVIGNY LE SEC
532 018 710 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 17/07/2020, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R .C.S. et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateu

AL213028018

F.I.A.B.

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2020, la Société FILFRA, SRL de droit italien au capital de 10.000 €, ayant son siège social à Mandatoricco (cs) Via Duomo, et immatriculée au RCS de COSENZA sous le n° 03625590785, a, en sa qualité d'associée unique de la société F.I.A.B., SARL au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est à DIJON (21000) – 32 rue Amiral Roussin, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 403 805 930, prononcé la dissolution sans liquidation de la société F.I.A.B. dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le tribunal de commerce de DIJON dans les trente jours de la présente publication. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL213028023

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SELAS DES DOCTEURS BARBIER – SCHNEIDER FORME : Société d'exercice libéral par actions simplifiée de médecins en chirurgie urologique SIEGE SOCIAL : 25 Cours du Général de Gaulle – 21000 DIJON OBJET : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin en chirurgie urologique DUREE : 99 ans CAPITAL : 1.000 euros PRESIDENT : Vincent BARBIER demeurant 5 Allée Marie Noël – 21000 DIJON – DIRECTEUR GENERAL : Alexandre SCHNEIDER demeurant 18 rue Felix Ziem – 21000 DIJON IMMATRICULATION : au RCS de DIJON sous la condition suspensive de son inscription au Tableau de l'Ordre des Médecins.

AL213026841

MB MOTOCULTURE SARL

Suivant acte SSP en date du 04/07/2020 il a été constitué une Société à responsabilité limitée dénommée MB MOTOCULTURE. SIEGE SOCIAL : 13 RUE DU MOULIN 21500 QUINCY-LE-COMTE. OBJET : La vente (neuf et d'occasion), l'entretien et la réparation de machines et petits engins motorisés de jardinage et motoculture de plaisance, ainsi que de pièces et accessoires. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 2 000 €. GERANCE : M BIZOUARD Mickaël 7 Chemin de Cernezot 21140 COURCELLES-LES-SEMUR. IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL213027959

SUN

Par acte ssp du 10/07/2020 a été constitué une SARL

Dénomination : SUN

Nom commercial et enseigne : SUN

Siège social : 8, rue Charles Dulin 21240 TALANT

Objet : restaurant, vente sur place et à emporter, livraison à domicile.

Durée : 99 ans - Capital : 1000 €

Gérance : M. KUKABALAN Rathinam 52 avenue du Docteur Broquet 95190 GOUSSAINVILLE

Immatriculation au RCS de DIJON

AL213027996

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret,
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte d'avocat électronique en date du 10/07/2020, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 2 000 €, dénommée **Global Invest Participation**, dont le siège social est situé 102, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et dans tous pays,les activités de holding et de gestion financière. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. M. Mohamed DRISSI EL BOUZAIDI, demeurant 102, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, assure la Présidence sans limitation de durée.

AL213027990

SCI RAINE

Aux termes d'un ASSP établi à SAINT AUBIN en date du 01/07/2020, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SCI RAINE SIEGE SOCIAL : 18 rue des Perrières, SAINT AUBIN (Côte d'Or) 21190 OBJET : L'acquisition d'immeubles bâtis ou non, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. CAPITAL : 1 000 € en numéraire. GERANCE : la société FINANCIERE PERCIER, SARL au capital de 585 400 euros, dont le siège est au 18 rue des Perrières, SAINT AUBIN (Côte d'Or), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 504 832 320, représentée par M. Emmanuel PERCIER en qualité de gérant. AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION au RCS DIJON.

AL213027995

HOME DRINK

Par acte SSP du 23/06/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : HOME DRINK Objet social : Grossiste en boissons alcoolisées et non alcoolisées. Commerce de gros de boissons Siège social : 7 Rue Général Giraud, 21300 Chenôve. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. SUCHORSKI Adrien, demeurant 7 Rue Général Giraud, 21300 Chenôve Directeur Général : M. BORRELL Vianney, demeurant 1 Rue Berthelot, 21000 Dijon Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213027997

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PREMEAUX PRISSEY (21) du 15 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : OLIVIER ET JEAN-CHARLES RION

Siège social : 17 B RD 974, 21700 PREMEAUX PRISSEY

Objet social : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Olivier RION, demeurant 17 B RD 974 – 21700 PREMEAUX PRISSEY

et M. Jean-Charles RION, demeurant 28 Grande Rue – 21700 MAREY LES FUSSEY.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213028002

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 08/06/2020, il a été constitué la Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : 2T IMMO

Siège social : 2 Bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY

Durée : 99 années

Objet social : acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles ainsi que de ceux dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire ainsi que la vente éventuelle desdits immeubles

Capital social : 2.000,00 €

Apports en numéraires : 2.000,00 €

Gérant : M. Thomas TISSANDIER, demeurant 48 b Grande Rue 21310 MIREBEAU-SUR-BEZE,

Clause d'agrément de nouveaux associés tiers hors ascendants et descendants : majorité des 2/3 des parts du capital social

Immatriculation : RCS DIJON

AL213028003

NEWCAMP2

SUIVANT ACTE SSP DU 11 07 20 IL A ETE CONSTITUE UNE SAS DENOMMEE NEWCAMP2 AU CAPITAL DE 1000 € SIEGE SOCIAL : 7 BIS RUE DU CHAPEAU ROUGE 21000 DIJON OBJET : EXPLOITATION DE PARC RESIDENTIEL DE PLEIN AIR, DE CAMPING, DE CARAVANING AVEC PARKINGS PRESIDENT : M.VINCENT PRIEUX 179 RUE DE SILLY 92100 BOULOGNE DUREE : 99 ANS A COMPTER DE SON IMMATRICULATION AU RCS DE DIJON CESSIONS ACTIONS : LIBRES ENTRE ASSOCIES, AGREMENT REQUIS DANS TOUS LES AUTRES CAS. DROITS DE VOTE : 1 ACTION EGALE 1 VOTE

AL213028014

NEWCAMP1

SUIVANT ACTE SSP DU 11 07 20 IL A ETE CONSTITUE UNE SAS DENOMMEE NEWCAMP1 AU CAPITAL DE 1000 € SIEGE SOCIAL : 7 BIS RUE DU CHAPEAU ROUGE 21000 DIJON OBJET : EXPLOITATION DE PARC RESIDENTIEL DE PLEIN AIR, DE CAMPING, DE CARAVANING AVEC PARKINGS PRESIDENT : M.VINCENT PRIEUX 179 RUE DE SILLY 92100 BOULOGNE DUREE : 99 ANS A COMPTER DE SON IMMATRICULATION AU RCS DE DIJON CESSIONS ACTIONS : LIBRES ENTRE ASSOCIES, AGREMENT REQUIS DANS TOUS LES AUTRES CAS. DROITS DE VOTE : 1 ACTION EGALE 1 VOTE

AL213028016

AVIS DE CONSITUTION

Avis de constitution du 15/07/2020 : forme : SCI, dénomination : SCI GAMBIMO, siège social : 15 Rue du Clos Marie 21380 MARSANNAY LE BOIS, objet : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, durée : 99 ans, capital : 100 €, gérance : Mme Adeline GAMBINO (15 Rue du Clos Marie 21380 MARSANNAY LE BOIS), cession : agrément en AGE.

Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL213028017

FILEAS

AVIS DE CONSTITUTION

Financière Saint André Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 6 Rue des Bons Enfants 21000 DIJON AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 16 JUILLET 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : Financière Saint André Siège social : 6 Rue des Bons Enfants, 21000 DIJON Objet social : L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ; L'animation et la détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros Gérance : Monsieur Romain TAYEAU demeurant 6 Rue des Bons Enfants 1er étage 21000 DIJON assure la gérance. Cession de parts : En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être transmises, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL213028021

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NIÈVRE

SUCCESSION

**Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testaments olographes du 12 novembre 2008, déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 12 octobre 2019, suivi d'un acte complémentaire au procès-verbal de dépôt de testament en date du 08 juillet 2020,

Monsieur Bernard Pierre ROBIN en son vivant, retraité, demeurant à DUN LES PLACES (58230) L'Huis Bonin, célibataire, né à DUN LES PLACES (58230)le 20 mai 1936, décédé à DUN LES PLACES (58230) le 2 novembre 2018, a institué un légataire universel.

Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KREICHER, notaire CHATEAU-CHINON, 2 Place du Docteur Bondoux, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de grande instance de Nevers.Pour avis : Me Sophie KOWAL

AL583027997

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 14 février 2002,

Madame Nicole Claude ALEXANDRE,

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 13 juillet 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583028022

TRANSFERT DE SIÈGE

SERRURERIE VAL DE LOIRE

**Société par actions simplifiée
Au capital social de 2000 Euros
Siège social :
Centre d'Affaires Campus
2 rue des Minotiers
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 852 424 381 R.C.S. NEVERS**

Le 15 octobre 2019, l'AGE de cette société ayant pour président Mme Christine BABILLON demeurant 1 Les Aulnes 18240 LERE a décidé de transférer le siège social au ZA La Petite Lie 18240 LERE. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de BOURGES.

Pour avis.

AL583027788

OV CONSTRUCTION

SARL au capital social de 129.000 Euros

Siège social : 56 rue de Plantenoix 58200 COSNE COURS SUR LOIRE SIREN 501 406 706 R.C.S. NEVERS

Par assemblée générale du 25 mai 2020, le siège social a été transféré au 36 Chemin du Tacot 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, à compter du 1er juin 2020.

Pour avis.

AL583027812

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL TOURLIER

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social :
26 route de Champvert
58300 DECIZE (Nièvre)
RCS 533 017 679 NEVERS**

Suivant décisions de l'associé unique du 15 juin 2020, enregistré à NEVERS, le 26/06/2020, dossier n°2020 000 15560 réf. 5804P1 2020 A 00577, il a été décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour le porter à la somme de 400 000 Euros. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL583028017

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
Esplanade de l'aéroport
Route d'Issoudun
18000 BOURGES**

SANS%PERMIS

**SARL à Associé Unique
au capital de 100 000 €
17 Route de Paris
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 819 346 065**

Selon une décision du 30/06/2020, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de 99 600 € pour le porter de 400 € à 100 000 €, par augmentation de la valeur nominale des parts de 24,90 € pour les porter de 0,10 € à 25 € chacune, à libérer intégralement par incorporation de réserves.

Les statuts ont été modifiés

Pour avis

AL583028018

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

**COMMUNE DE GARCHIZY
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Aliénation partielle du chemin rural dit des Prés de la Fontaine

Par arrêté n° 2020-URBA-017 en date du 21 février 2020 et par arrêté modificatif n° 2020-URBA-062 en date du 26 juin 2020, M. le Maire de Garchizy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'aliénation partielle du chemin rural dit des Prés de la Fontaine.

M. GUILLAUMIN Gérard, Directeur DDT à la retraite, a été désigné par la mairie de Garchizy en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 20 juillet au 3 août 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un dossier sera déposé en mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur, Mairie de Garchizy, 277 place Maurice Thorez, 58600 GARCHIZY, lequel sera annexé au registre.

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à la mairie les :

- Lundi 20 juillet 2020 de 10h à 12h,
- Lundi 3 août de 15h à 17h.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à M. le Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Ledit rapport et ses conclusions pourront être consultés par le public en mairie.

AL583027801

AVIS ADMINISTRATIF

G.R.A.L. (GROUPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE)

**Groupement d'intérêt économique
régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23
du Code de commerce
Siège social : 62, avenue du Crôt Pinçon
CLAMECY (Nièvre)
SIREN 321 816 597 RCS NEVERS**

Par délibération du 18 juin 2020, le Conseil d'administration a pris acte du décès de M. Marcel CHARRADE, Administrateur du Groupement G.R.A.L. (Groupement Agro-Alimentaire). Le Conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir au remplacement de l'Administrateur décédé.

Pour avis, Le Conseil d'administration

AL583028006

MODIFICATION DE STATUTS

TRANSPORT ROUTIER EUROPEEN

**SARL au capital social de 151200 Euros
Siège social : Route de Cosne
58500 CLAMECY SIREN
343 636 130 R.C.S. NEVERS**

Le 1er juin 2020, l'associé a décidé d'étendre l'objet social à «mécanicien automobile et poids lourds». Le reste sans changement.

Pour avis.

AL583027787

LA MAREE

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 000 €
Siège social : 8, rue des Boucheries
58000 NEVERS
850 701 236 RCS NEVERS**

Aux termes d'un PV du 01/07/2020 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

Président :

- Ancienne mention : M. Mustapha EL KASSABI
- Nouvelle mention : Mme Asmae GOBET dt à NEVERS (58) – 8, rue des Boucheries

Directeur Général :

- Ancienne mention : Mme Asmae GOBET susnommée
- Nouvelle mention : Néant

AL583028011

FIDUCIAL SOFIRAL

SASARLE

**SARL transformée en SAS
au capital de 20 000 €
La Verdrelle 58500 RIX
RCS NEVERS 789 860 723**

Délibération du 01.07.2020: L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La cession d'actions au profit des tiers doit être autorisée par la Société.

Jean-Luc SABIAUX et Mme Brigitte DOITRAND, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par un Président, à savoir M. Jean-Luc SABIAUX dt La Verdrelle 58500 RIX et un Directeur Général, à savoir : Mme Brigitte DOITRAND, dt 30 Route de Tannay 58500 VILLIERS SUR YONNE. Le Président

AL583028016

LE CASINO DE SAINT-HONORE LES BAINS

**Société par actions simplifiée
Au capital de 46.332 €
Siège social :
SAINT HONORE LES BAINS (Nièvre)
Parc de l'Etablissement Thermal
R.C.S. NEVERS : 671 880 235**

Fin du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant

DECISION : Assemblée générale ordinaire du 28 Juin 2019

Anciennes mentions :

Commissaire aux Comptes titulaire :

EXCO SOCODEC – 51, Avenue Françoise Giroud – 21066 DIJON CEDEX

Commissaire aux Comptes suppléant :

EREC ASSOCIES SA – 9, Avenue Bugeaud – 75116 PARIS

Nouvelles mentions :

Commissaire aux Comptes titulaire :

EXCO SOCODEC – 51, Avenue Françoise Giroud – 21066 DIJON CEDEX

Commissaire aux Comptes suppléant :

Néant

Pour avis

AL583028031

CESSION

ETABLISSEMENT JM RESSAT

AVIS DE CESSION D'UNE BRANCHE D'ACTIVITE DE FONDS DE COMMERCE Acte ssp : vente du 01/07/2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1, le 06/07/2020, Dossier 2020 00016714, Ref. 5804P01 2020 A 00580, Vendeur : société « ETABLISSEMENT JM RESSAT «, Société par Actions Simplifiée au capital de 77 300,00 Euros, siège social est à CHANTENAY SAINT IMBERT (58240) Champ Magnier, immatriculée sous le n° 429 641 897 RCS NEVERS, Acquéreur : société « Charvet La Mure Bianco «, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 293 512,00 Euros, siège social à LYON 2ème (69002) 42 cours Suchet, immatriculée sous le n° 554 500 199 RCS LYON, Fonds cédé : La branche d'activité de distribution tous produits pétroliers dépendant d'un fonds de commerce exploité à CHANTENAY SAINT IMBERT (58240) Champ Magnier, pour l'exploitation duquel le Vendeur est identifié sous le n° 429 641 897 RCS NEVERS. Pas de droit au bail cédé. Prix : NEUF CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (925 000,00 €), s'appliquant intégralement aux éléments incorporels. Entrée en jouissance : 01/07/2020 Ce fonds de commerce sera exploitée par l'acquéreur à partir de son établissement secondaire à créer à CHANTENAY SAINT IMBERT (58240) Champ Magnier. Oppositions : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à l'adresse suivante : Charvet La Mure Bianco Champ Magnier 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT, où domicile a été élu à cet effet, et pour la correspondance au cabinet de Maître HORDOT, Avocat à ST ETIENNE (42000) 1 rue de la Paix. Pour avis.

AL583027998

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

**Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire**

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

**SCI LES HUGOTS
Société Civile Immobilière
Au capital 76.224,51€
Siège social : 3 route de Pazy
58800 CHAUMOT
RCS NEVERS : 403158975**

Suivant un acte reçu par Me DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY (58800) le 6 juillet 2020, Mme Marie-Claude CHASSAIN née HOUDAS demeurant à SAINT SAULGE (58330), EPHAD Le clos - Rue Pasteur, a démissionné de ses fonctions de gérant. De sorte que M. Christian SIMON demeurant à CHAUMOT (58800), 3 Route de Pazy, assumera seul désormais les fonctions de gérant de ladite société. L'ensemble de ces décisions prendront effet à compter du 6 juillet 2020. Pour avis.

AL583028003

**SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS**

AVIS

**CABINET INFIRMIER DES BERTRANGES
S.C.M. au capital de 1 500 €
Siège social :
11 Route Jean Dequennes
Lieudit Sainte Helène
58400 VARENNES LES NARCY
RCS NEVERS 525 144 788**

Aux termes d'une délibération en date du 15/06/2020, l'A.G.O. des associées prenant acte de la démission de Perrine ROCHEREAU de ses fonctions de gérante, à compter du 31/12/2019 a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis - La Gérance

AL583028012

EARL DE LA METAIRIE BERGER

**Au Capital de 167 007,90 euros
La Métairie Berger
58310 Saint Amand en Puisaye
RCS Nevers - 319 449 963**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juin 2020, il a été constaté la nomination de deux nouveaux cogérants : Mme MERAT Patricia, épouse TOUSSAINT et Mme TOUSSAINT Frédérique - La Métairie Berger - 58310 St Amand en Puisaye. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance.

AL583028019

DISSOLUTION LIQUIDATION

MAZOIRE MICHEL

**Exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 294 000,00 euros
Siège social : L'Argolat
58250 LA NOCLE MAULAIX
539 665 083 RCS NEVERS**

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Le 31/12/2019, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Il a nommé comme liquidateur Monsieur Michel MAZOIRE, demeurant L'Argolat 58250 LA NOCLE MAULAIX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé L'Argolat 58250 LA NOCLE MAULAIX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

AL583027995

MAZOIRE MICHEL

**Exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation
Société civile au capital de 294 000 euros
Siège social :
L'Argolat 58250 LA NOCLE MAULAIX
Siège de liquidation :
L'Argolat 58250 LA NOCLE MAULAIX
R.C.S. 539 665 083 RCS NEVERS**

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Le 5 juin 2020 à L'Argolat 58250 LA NOCLE MAULAIX, l'Associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel MAZOIRE, demeurant L'Argolat 58250 LA NOCLE MAULAIX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 5 juin 2020.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

AL583027996

FERNEV

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2020 de La Société à responsabilité limitée FERNEV au capital de 8 000€ dont le siège social est sis 5 Avenue de la République à Garchizy 58600, immatriculé au RCS Nevers sous le N° 432 977 676, il résulte que:

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Mr FERREIRA Manuel demeurant 5 avenue de la République à Garchizy 58600 et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 Décembre 2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL583028000

HB CREATIONS

SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE en liquidation au capital de 7 500 EUROS Siège social : DOMAINE DES FORGES CHEMIN DE LA FONTAINE 58400 RAVEAU (NIEVRE) 443 051 370 RCS NEVERS _ L'AGO du 30/04/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, la liquidatrice.

AL583028010

AVIS DE CONSTITUTION

HDM FIBRE

Dénomination : HDM FIBRE

Siège social : 2 Allee Du Berry 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital : 5000 €

Activités principales : fibre optique, electricite, renovation

Durée : 99 ans

Président : M. MAIZ Hedi 2 Allée Du Berry 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Cession d'actions : SOUMISE A AGREMENT

Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL583028001

LE DOMAINE DE CHALIGNY

Suivant un acte ssp en date du 01/07/2020, il a été constitué une SASU

Dénomination : LE DOMAINE DE CHALIGNY

Siège social : Chaligny 58120 ST HILAIRE EN MORVAN

Capital : 1000 €

Activités principales : exploitation parc residentiel de loisirs - traiteur

Durée : 99 ans

Président : M. EYBALIN XAVIER Chaligny 58120 ST HILAIRE EN MORVAN

Cession d'actions : SOUMIS A AGREMENT

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL583028002

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/06/20 à ISENAY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

FORME : Société à actions simplifiée (SAS).

DENOMINATION : SAS DE LA BRETONNIERE.

SIEGE SOCIAL : La Bretonnière – 58290 ISENAY.

OBJET : La société a pour objet toutes activités en lien avec le photovoltaïque.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1 000 euros de numéraire.

PRESIDENCE : Monsieur Pascal PETIT demeurant à La Bretonnière – 58290 ISENAY.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Jean-Régis PETIT demeurant Martigny – 58110 AUNAY EN BAZOIS.

ADMISSION AUX ASSOCIES ET DROIT DE VOTE : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Pour avis et mention

La Présidence

AL583028005

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI NEMESIS ; Siège social : 6 bis, rue du Village – 58470 MAGNY COURS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Vincent BONNOT dt à MAGNY COURS (58) – 6 bis, rue du Village ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL583028013

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI JED ; Siège social : 15, Boulevard Victor Hugo – 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social: 1 000 € ; Gérance : M. Jonathan GUEDJ dt à CERILLY (03) – Les Chaumes ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL583028015

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16/07/2020, il a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LOSANJE.

Le siège social est fixé à : NEVERS (58000), 11 rue Antoine Desforges.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales présents ou représentés.

Le premier gérant de la société est: M. Simon Jacques Pierre PEYRONNAUD, dt à NEVERS,

11 rue Antoine Desforges.

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS (58000).

Pour avis

Le gérant

AL583028020

Acacia legal

LYSI

Par acte SSP du 16/07/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes Dénomination : LYSI Objet social : Commerce de gros de tous produits et matériaux de construction destinés aux entreprises du bâtiment, des travaux publics, à l'industrie ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la construction ; Toutes prestations de services et d'assistance en matière technique, administrative, commerciale, marketing et financier. Siège social : 11 route des Robards, 58440 La Celle sur Loire. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. TIXIER Michael, demeurant 11 rue des Robards, 58440 La Celle sur Loire Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'entre un associé et sa société Holding. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers

AL583028023

ANTHONY COLOR

Par acte SSP du 15/07/2020, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ANTHONY COLOR Objet social : Plâtrier, isolation, cloison sèche, aménagement de combes, peinture décorative, revêtement sol et mur, peinture extérieure, intérieure Siège social : 26 rue des Prémanoirs, 58240 Saint Pierre le Moûtier. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Gérance : M. PICHARD Anthony, demeurant 14 rue du Crot de la Bouine, 58470 Magny Cours Immatriculation au RCS de Nevers

AL583028025

YONNE

SUCCESSION

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 15 avril 2010, Madame Elisabeth CROISE, né(e) 89140 Villemanoche, le 15 janvier 1926, demeurant à 5, rue du Moulin 89140 Villemanoche, célibataire, décédé(e) à VILLEMANOCHE (89) le 12 avril 2020, a institué un légataire.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Patricia GOUJON-YOH , 9, rue de la Gare 89140 PONT-SUR-YONNE, le 18 mai 2020, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 9 juin 2020.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Patricia GOUJON-YOH. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893028066

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 07/07/2020 infirmant le jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 02/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **SOCIETE DE MANAGEMENT ICAUNAISE ET DE GESTION** 5 rue Harry 89160 Sennevoy-le-Bas (Conseil en gestion). RCS Auxerre 497633271. CIP 4296.

AL893028055

➜ NOMINATION

S.A.S.U SAINT DENIS CARROSSERIE

Dénomination sociale : S.A.S.U SAINT DENIS CARROSSERIE

Forme : SAS

Siège social : 6 Route de Paris 89100 SAINT DENIS LES SENS

Capital social : 20 000 euros

Numéro SIREN : 538 222 464 000 17

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1 JUILLET 2020 il a été pris acte de la nomination de Monsieur ROBERTO MICKAEL, demeurant 9 Route de Cuy 89140 EVRY en qualité de nouveau Président en remplacement de Monsieur FERNANDO PEREIRA démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS

AL893028039

LMT

SASU au capital de 50.000€. Siège: 3 ALLEE JACQUARD 89000 AUXERRE, 792 112 005 RCS AUXERRE. L'AGE du 09/03/2020 a nommé Président Mme Anna DACKOW, 3 allée Jacquard 89000 AUXERRE, en remplacement de M. Janusz FRATCZAK. RCS AUXERRE

AL893028028

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tel : 03.86.52.60.00

CHEMOLLE

Société par actions simplifiée
Au capital de 125 000 euros
Siège social : 5 route de Villeneuve
89190 LES SIEGES
344 667 761 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2020, l'associée unique a décidé : - de nommer Monsieur Maxime BECHET demeurant 4 route de Rigny – 89190 LES SIEGES en qualité de Président en remplacement de Monsieur Gérard CHEMOLLE, démissionnaire ; - de nommer Monsieur Jérôme COSTE demeurant 19 Place de l'Eglise – 89190 LES SIEGES en qualité de

Directeur général en remplacement de Madame Claudie CHEMOLLE, démissionnaire. Pour avis, le Président

AL893028035

CREATEURS EUROPEENS ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 216 000 €
Siège Social : 5 rue Victor Hugo
89400 CHENY
RCS AUXERRE 382 709 988

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Juin 2020 a décidé :

- De nommer Elio PICCIOTTO, demeurant 6 villa Faucheur à Paris (75020), aux fonctions de Président de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Salvatore PICCIOTTO, Président, à compter du 19 Juin 2020.

- De modifier la dénomination sociale de la Société, pour adopter désormais la dénomination « 5ème SYMPHONIE « au lieu de « CREATEURS EUROPEENS ASSOCIES «, à compter du 19 Juin 2020 et de modifier, en conséquence, l'article 2 des statuts intitulé « Dénomination sociale «.

Dépôt des actes au greffe d'Auxerre pour avis.

AL893028043

IBRE

Société par actions simplifiée
au capital de 445.000 €
Siège social : 5 Rue Henri Cavallier
89100 SAINT-DENIS-LÈS-SENS
484 980 073 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 30 juin 2020, l'associé unique a décidé de :

- nommer M. Gérald JANIN, demeurant 57Bis Rue de la Colonie - 75013 PARIS en qualité de Président, en remplacement de M. Philippe DAVION ;

- nommer la société DAVION INVEST SARL - 15 Rue de la Croix - 22100 DINAN - 480.233.899 RCS SAINT MALO, en qualité de Directeur Général ;

- changer la dénomination sociale de la société qui devient :

«ALSTOM IBRE»

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Mentions seront portées au RCS de Sens.

Le président.

AL893028070

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

INSPIRAL EURL

INSPIRAL EURL - au capital de 7 700 euros - Siège social : 30 avenue Victor Hugo 21000 DIJON - 500 416 953 RCS DIJON, par décision du 03.06.2020, l'associé unique a transféré le siège social au 6, Chemin de la Souche - Les Bois de Madeleine 89450 VEZELAY à compter de ce jour et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts, il a été décidé également de rediger l'objet social de la manière suivante : la facilitation graphique, l'accompagnement par la peinture, l'organisation et la conduite de colloque autour du management et de la stratégie d'entreprise, ainsi que la formation en créativité en groupe et en individuel. Inspiral conseille en matière d'organisation, de management et de communication. Elle crée le contenu des interventions en adéquation avec la demande du client et en assure l'animation. Le développement des compétences des personnes qui a pour le but de la pérennisation des organisations, s'articule autour de sujets tels que le leadership/ management, la communication, la créativité et la gestion du changement. L'accompagnement individuel avec un bilan personnel, stages pratiques en groupe ou en individuel, sur des thèmes tels que l'efficacité personnelle, la communication interpersonnelle, les transitions professionnelles, l'équilibre vie professionnelle et personnelle. La création, achat et revente de support de communication et supports pédagogiques tels que des cartes, brochures, vidéos, objets et accessoires en ligne avec les activités précitées. La publication de livres, d'articles et de journaux. La publication de périodiques en ligne. La Société, immatriculée au RCS DE DIJON sous le numéro 500 416 953 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE - Gérance : Florence RIGNEAU 6, Chemin de la Souche - Les Bois de Madeleine 89450 VEZELAY - Pour avis - La Gérance

AL893028047

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SPFPL DU DOCTEUR DEFFAR. SARL au capital social de 100000 €. Siège social : 5 Avenue FONTAINE SAINTE MARGUERITE, 89000 AUXERRE. 449581107 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2020, l'associé unique a décidé, à compter du 15 juillet 2020, de transférer le siège social de : Polyclinique Se-Marguerite, 5 av. de la Fontaine Ste Marguerite - 89000 AUXERRE à : 2 Route de Toucy - 89000 AUXERRE. L'art 4 des statuts a été modifié en conséquence. Par décision du 16.7.2019, la société a été transformée en SPFPL et son objet social est depuis cette date le suivant : prise de participations et d'intérêts ainsi que la gestion de ces participations et intérêts dans des SEL ayant pour objet l'exercice de la profession de Médecin ainsi que toute activité liée à la gestion desdites participations et intérêts. - réalisation de toutes prestations de services ou de recherche qui, sans constituer ni un acte médical ni l'exercice de la médecine, s'y réfère directement ou indirectement.»

AL893028049

SAS DIALI FOODS

Société par actions simplifiées au capital de 30 000 euros, Siège social : 6 rue des Ouches 89570 SORMERY, RCS AUXERRE 830 928 461. Aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2020 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a transféré le siège social au 15 Voie Romaine d'Alésia 89600 VERGIGNY. Pour avis, la présidence.

AL893028069

EMMANUEL LE MOING

Société à responsabilité limitée Au capital de 5 000,00 euros Siège social : 1 rue Henri Sannejouand - Maison Dieu - 89420 SCEAUX 844 620 229 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2020, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social qui était 1 rue Henri Sannejouand - Maison Dieu - 89420 SCEAUX, au 28 rue de Lyon - 89200 AVALLON, et ce à compter du 1er juin 2020. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS d' AUXERRE. Pour avis, la gérance.

AL893028076

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

GAEC DOMAINE DE LA MEULIÈRE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé le 18 mars 2000 au capital de 338 265 euros, Siège social : 18 route Mont de Milieu - 89800 FLEYS, 430 242 495 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2020 a décidé de réduire le capital social de 225 510 € puis de l'augmenter de 112 755 € afin de porter celui-ci à 225 510 €, et de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une société civile d'exploitation viticole. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEV DOMAINE DE LA MEULIÈRE Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 225 510 €. Siège social : 18 route Mont de Milieu - 89800 FLEYS Durée : Jusqu'au 12 avril 2050 Gérant : M. Nicolas LAROCHE, demeurant à FLEYS (89800), 16 route Mont de Milieu, et M. Vincent LAROCHE, demeurant à FLEYS (89800), 3 route Mont de Milieu Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. Pour avis, la gérance.

AL893028029

EXPERT JARDIN

Société par actions simplifiée au capital de 1 423 376 euros porté à 1 851 776 euros Siège social : 22 rue des Crots Taupins, ZA des Breandes 89000 PERRIGNY 399 131 218 RCS AUXERRE Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/05/2020, que le capital social a été augmenté de 428 400 euros par voie d'apport en nature.

L'article 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à un million quatre cent vingt-trois mille trois cent soixante-seize euros (1 423 376 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante et un mille sept cent soixante-seize euros (1 851 776 euros). POUR AVIS Le Président

AL893028040

WINOPIA

Selon décisions du 06/07/2020 prises par le président et agissant sur délégation de l'AGM

du 29/06/2020 de la sté WINOPIA, SAS au capital de 122.080 €, siège : 12 rue du Professeur Lian – 89520 Treigny, 524 788 585 RCS Auxerre, le capital social a été augmenté de 4.531 € pour le porter à 126.611 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL893028068

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE MONETEAU

Le public est averti qu'en exécution :

du code de l'environnement,

du code de l'urbanisme,

de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020- 0167 du 17 juillet 2020,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Monéteau, déposée par la SASU ENGIE PV MONETEAU, sera ouverte du jeudi27 août 2020 (09h00) au lundi 28 septembre 2020 inclus (17h00), soit une durée de 33 jours consécutifs, en mairie de MONETEAU.

Est désigné M. Daniel DEMONFAUCON en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 27 août 2020 au 28septembre 2020 inclus, en mairie de MONETEAU, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 27 août 2020au 28 septembre 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de MONETEAU GURGY, PERRIGNY, AUXERRE, VENOY, VILLENEUVE-SAINT-SALVES, MONTIGNY-LA-RESLE, ROUVRAY, HERY, SEIGNELAY, Beaumont, APPOIGNY, SAINT-BRIS-LE-VINEUX sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire de 5 km autour du site concerné.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique :

sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

http://centrale-photovoltaique-moneteau.enquetepublique.net

ou

- à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :

centrale-photovoltaique-moneteau@enquetepublique.net

• soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé en mairie de MONETEAU,

ou

- courrier adressé à la mairie de MONETEAU (siège de l'enquête) à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de MONETEAU, les : jeudi 27 août 2020 de 14h30 à 17h30, samedi12 septembre 2020 de 9h30 à 12h30, vendredi 18 septembre 2020 de 15h00à 18h00, mardi 22 septembre 2020 de 9h30 à 12h30 et lundi 28 septembre2020 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairie de MONETEAU, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Olivier MILLION–responsable du projet pour la SASU ENGIE PV MONETEAU–ENGIE Green-Le Monolithe - 59 rue Denuzière - CS 30018 -69285 Lyon Cedex 02 - – Tél : 06 67 32 78 02.

AL893028071

➜ RECTIFICATIF

BK

Rectificatif à l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 10 juillet 2020 concernant la société BK. Lire : OBJET : ALIMENTATION GÉNÉRALE - VENTE DE PRODUITS COSMÉTIQUES

AL893028031

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDEDEHENRY, Notaire à SENS (Yonne), 1 place des Héros, CRPCEN 89108, le 10 juillet 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par :

Monsieur Ernest LEIBOVICH, Professeur, demeurant à PARIS (75013) 15 rue Abel Gance, et Madame Monica Anne HENRY, Professeur, son épouse, demeurant à SENS (89100) 1 rue des Vieilles Etuves.

Monsieur est né à BUENOS AIRES (ARGENTINE) le 22 septembre 1958,

Madame est née à BUENOS AIRES (ARGENTINE) le 18 avril 1960.

Mariés à la mairie de PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 25 avril 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

AL893028030

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AS AUTO

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 15 Bis Rue de la Pépinière
Bât. C - 89100
SENS 803 526 151 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 24/03/2020, l'associé unique a décidé :- d'étendre l'objet social aux activités de « entretien et réparation de véhicules » et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.- de transférer le siège social 15 Bis Rue de la Pépinière - Bât. C - 89100 SENS au 13 Rue de l'Europe - ZA du Saule Fendu - 89100 MAILLOT à compter du 24/03/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS - Le Président

AL893028061

CONNEXYON

Société par actions simplifiée
au capital de 2 390 780 € euros
Siège social :
Rue du Gué de Nifette
71150 FONTAINES
882 480 510 RCS CHALON SUR SAONE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CONNEXYON en date du 26 JUIN 2020 :

Le capital social a été augmenté de 2 388 780 € pour être porté de 2 000 euros à 2 390 780 € par voie d'apports en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Article 6. Apports

Ancienne mention :

Apports en numéraire

A la date de constitution de la Société CONNEXYON SAS, les associés fondateurs ont fait les apports en numéraire pour une somme totale de deux mille (2 000) euros répartie de la manière suivante :

- par CECNA pour un montant de mille vingt (1 020) euros

- par ELVA NOVIA pour un montant de neuf cent quatre-vingt (980) euros

ainsi qu'il résulte du certificat de la banque Crédit Mutuel sise avenue Charles de Gaulle 071400 AUTUN dépositaire des fonds, sur présentation de la liste des souscripteurs mentionnant les sommes versées par chacun d'eux, certifiée sincère et véritable par le Président.

La somme totale de deux mille (2 000) euros correspondant aux apports en numéraire a été déposée au compte de ladite banque.

En rémunération de cet apport en numéraire,

- CECNA s'est vu attribuer 102 actions de dix (10) euros chacune ;

- ELVA NOVIA s'est vu attribuer 98 actions de dix (10) euros chacune.

Nouvelle mention :

Apports en numéraire

A la date de constitution de la Société CONNEXYON SAS, les associés fondateurs ont fait les apports en numéraire pour une somme totale de deux mille (2 000) euros répartie de la manière suivante :

- par CECNA pour un montant de mille vingt (1 020) euros

- par ELVA NOVIA pour un montant de neuf cent quatre-vingt (980) euros

ainsi qu'il résulte du certificat de la banque Crédit Mutuel sise avenue Charles de Gaulle 071400 AUTUN dépositaire des fonds, sur présentation de la liste des souscripteurs mentionnant les sommes versées par chacun d'eux, certifiée sincère et véritable par le Président.

La somme totale de deux mille (2 000) euros correspondant aux apports en numéraire a été déposée au compte de ladite banque.

En rémunération de cet apport en numéraire,

- CECNA s'est vu attribuer 102 actions de dix (10) euros chacune ;

- ELVA NOVIA s'est vu attribuer 98 actions de dix (10) euros chacune.

Augmentation de capital social

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 juin 2020, le capital social a été augmenté de 2 388 780 € (deux millions trois cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt euros) par émission de 238 878 actions de dix (10) euros de valeur nominale chacune suite à un apport en nature.

Article 7. Capital social

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de deux mille (2 000) euros.

Il est divisé en deux cent (200) actions d'une seule catégorie de dix (10) euros chacune, entièrement libérées.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de 2 390 780 € (deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille sept cent quatre-vingt euros).

Il est divisé en 239 078 actions d'une seule catégorie de dix (10) euros chacune, entièrement libérées.

Mention sera faite au RCS de CHALON SUR SAONE.

Pour avis, Le Président

AL893028075

➜ CESSION

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 13 juillet 2020

La Société MANDRAY, Société par Actions simplifiée au capital de 135.200 Euros, ayant son siège social à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190), Avenue de la Gare, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 410.093.306. a donné en location gérance à La Société ELLYDIS, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6000 Euros, ayant son siège social à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190), Avenue de la Gare, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS Un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché avec station de distribution de carburants et possibilité de snacking avec ou sans consommation sur place, sis et exploité à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE (89190), Avenue de la Gare sous l'enseigne CARREFOUR CONTACT.

Le présent contrat est consenti pour une durée initiale d'une année à compter du 13 juillet 2020 pour se terminer le 12 juillet 2021. A l'expiration de cette période, le contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

AL893028042

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LES BALESMES

Société civile au capital de 7 800 euros
Siège social : 27, Boulevard des Garibaldi
89100 SENS
508 694 551 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 16//11/2018, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Mme Bernadette PEREZ, demeurant 27 Boulevard des Garibaldi - 89100 SENS, pour une durée illimitée à compter du 16/11/2018. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis.

AL893028045

S.J.B.
Société d'Avocats

PH PLANQUETTE

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros ; Siège social : 3 Place de la Mairie - 89290 VENOY ; 828 465 302 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2020, l'associée unique a nommé Madame Sophia PAILLOT, demeurant 13 rue de la Grande Pièce - Egriselles – 89290 VENOY, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Ghislaine PLANQUETTE, démissionnaire.

AL893028051

FIDUCIAL
SOFIRAL

AVALLONNAISE ESPACE FUNERAIRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Lieudit Les Bassaux
Z.A. Grandmont
89200 SAUVIGNY LE BOIS
RCS AUXERRE 449 974 146

Aux termes d'une délibération en date du 16 juillet 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Pascal DUBOIS de démissionner de ses fonctions de gérant à effet au 20 juillet 2020 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Yves SENNEQUIER demeurant 17 rue de la Brèche 89420 GUILLON, pour une durée illimitée à compter du 21 juillet 2020.

Pour avis

La Gérance

AL893028067

➜ NON DISSOLUTION

SARL ART ET MENUISERIE

Le 12.06.2020, l'Assemblée générale extraordinaire de la SARL ART ET MENUISERIE au capital de 20.500€, siège social à VILLECIEN (89300) 1, chemin de Villevallier, 834 837 486 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 223 42 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

AL893028044

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE MASSON ALBERT

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 38 112,25 euros
Siège : Zone Industrielle,
89250 CHEMILLY SUR YONNE
Siège de liquidation : 1 Rue Faronville
89380 APPOIGNY
427 120 092 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 25 juin 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Francis MASSON, demeurant 22 Rue des Rouges Gorges LABORDE 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis

AL893028032

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tel : 03.86.52.60.00

AF BURO

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 1 Rue de l'Europe
89100 MAILLOT
Siège de liquidation :
1 rue de l'Europe -
89100 MAILLOT
853 971 299 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 7 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Frédéric AMARAL, demeurant à MALAY-LE-GRAND (89100) 9 rue Pasteur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à MAILLOT (89100) 1 rue de l'Europe.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur.

AL893028034

SCI DB

Société Civile Immobilière DB
capital de 121 960 euros
siège social:
29-32 place de l'Hôtel de Ville
Auxerre
R.C.S. 422 924 738

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblé générale extraordinaire du 13 juillet 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13 juillet 2020.

Mr Saint-Antonin 11 bis rue Margueritte PARIS 17, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 11 bis rue Margueritte 75017 PARIS , ou devra être adressé tous les documents relatifs à la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL893028037

SCI SENS CORNET 2

société en liquidation
Au capital de 1524.49 €
Siège 13 avenue Lucien Cornet
89100 Sens
RCS n° Sens 379 571 573

PV en date du 16 juillet 2020 a constaté la fin des opérations de liquidation. L'assemblée générale extraordinaire de la SCI Sens CORNET 2, société en liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation de la société avec effet à compter du 16 juillet 2020 et déchargé Mr Ledoyen Michel, domicilié 19 route de Meaux, 77700 Serris, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion à ce dernier et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe de Tribunal de Commerce de Sens, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL893028041

BEARSYCO

L'AGO du 30/06/2020 de la SAS en liquidation BEARSYCO, au capital de 7 000 €, dont le siège social est à SAINT-VALERIEN (89150), 36, route de Fontaines 502 770 563 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 31/12/2019, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2019.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de SENS.

Mention sera faite au RCS de SENS.

AL893028050

PARADIMMO

SARL - Au capital de 7623 € - Siège social : 28, Rue du Général de Gaulle 89100 SENS - 437 821 465 RCS SENS, l'AGE du 31.12.2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2019 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur Cyrille BASATA (6 allée des Meuniers 17110 SAINT GEORGES DE DIDONNE) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus, a fixé le siège de la liquidation 28 rue du Général de Gaulle 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée. Les actes seront déposés au RCS SENS. Pour avis - Le Liquidateur

AL893028054

PARADIMMO

SARL en liquidation - Au capital de 7 623 € - Siège social et siège de la liquidation : 28, Rue du Général de Gaulle 89100 SENS - 437 821 465 RCSSENS, l'AGO du 30.04.2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Cyrille BASATA (6 allée des Meuniers 17110 SAINT Georges de Didonne) de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30.04.2020. Les comptes de liquidation déposés au RCS SENS - Pour avis - Le Liquidateur

AL213028011

COMMUNIC ACTION

Société à responsabilité limitée Au capital de 3 000,00 euros Siège social : 11 rue des Mésanges - 89000 AUXERRE 519 308 688 RCS AUXERRE Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30 juin 2020. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : M. Georges CARLIERE demeurant 11 rue des Mésanges - 89000 AUXERRE. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 11 rue des Mésanges - 89000 AUXERRE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL893028074

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/06/20, il a été constitué une SAS dénommée RESTAURANT LE B4. Siège social: 7 rue nationale 89360 Percey. Capital: 100€. Objet: Société pour la restauration sur place, la vente à emporter de produits alimentaire, épicerie, traiteur, vente de boissons alcoolisées ou non, pâtisseries. Président: M. Bertrand BECARD, 7 rue nationale 89360 Percey. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL893027856

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 01/06/2020, il a été constitué une EURL dénommée FINE SOLUTION. Siège social: 13 allée de l'esplanade 89000 Auxerre. Capital: 1€. Objet: conseils, apports d'affaires, assistance opérationnelle aux entreprises et autres organisations en matière de stratégie, gestion, management, recrutement, formation, ingénierie informatique, logistique, marketing, communication, vente et finance. Gérance: M. Farid Marzak, 13 allée de l'esplanade 89000 Auxerre. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.89

AL893027863

SCI DAMVDC

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile immobilière dénommée SCI DAMVDC au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 10 Rue de la Vaucelle 89660 LICHERES SUR YONNE, ayant pour objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par tout moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, la vente, l'échange ou apport en société, d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile,

La gérance est assurée par M. Damien VAN DE CAPPELLE et Mme. Claude VAN DE CAPPELLE demeurant 10 Rue de la Vaucelle 89660 LICHERES SUR YONNE. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis donnés par les associés représentant au moins les 3/4 du capital social.

La Gérance

AL893027999

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 07/07/2020, il a été constitué une SARL à associé unique ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Le Saint Laurent Capital : 15000€ Siège social : 2 rue des Métiers 89660 Montillot Objet : bar-restaurant dépôt de gaz, jeux à gratter et tirage, épicerie Durée : 99 ans. Gérant : M. Kevin Goncalves Cerqueira demeurant 4 rue de l'Eglise 89480 Coulanges sur Yonne RCS : Auxerre

AL893028006

SCI AU 33

Par ASSP du 10/07/20, il a été constitué la SCI dénommée AU 33. **Siège social:** 33 grande rue 89300 Champlay. **Capital**: 100€. **Objet:** acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance**: M. DAVID MANCARELLA et Mme SABRINA TANCREZ, 33 grande rue 89300 Champlay. Cessions soumises à agrément. **Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL893028033

LA CAVE AUX LOTS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 juillet 2020, à Saint geroges sur baulches. Dénomination : LA CAVE AUX LOTS. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 2 rue de la Fosse Anglais, 89380 Appoigny. Objet : Ventes d'électroménager, services après ventes sur articles vendus. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Sylvain FLEURY, demeurant 54 rue des vignes blanches, 89113 Charbuy La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

Pour avis. le gérant

AL893028038

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI La Métairie

Forme juridique : SCI

Siège social : Lieudit La Métairie 89630 QUARRE LES TOMBES

Capital social : 5.000 €

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location, sous location ou autrement, la cession de tous immeubles et biens immobiliers, exploitations agricoles et plus particulièrement de l'ensemble agricole situé Lieudit La Métairie dans les communes de Quarre les Tombres et Marigny l'église.

Durée : 99 ans.

Gérants : Denis CARCAUD demeurant 1 chemin de la Chouette 91890 Videlles et René GILLET demeurant Château de Tourris, le Revest les Eaux 83160 La Valette-du-Var.

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL893028048

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant A.S.S.P en date à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE du 10/07/2020, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : AU BON PAIN

FORME : SASU

CAPITAL : 1.000 €

OBJET : BOULANGERIE, PATISSERIE, CONFISERIE, CHOCOLATS, GLACE, VENTE DE BOISSONS A EMPORTER, TRAITEUR, SANDWICHES.

SIEGE SOCIAL : 2, rue Paul Bert – 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE

DUREE : 99 années à compter de la date d'immatriculation au RCS

PRESIDENT : M. Mohamed ZEGUIR demeurant, 11, Avenue Saint-Exupéry - 92160 ANTONY nommé pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour insertion.

AL893028052

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juin 2020, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : SC VINCENT LAROCHE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. - La réalisation de toutes opérations financières mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 18 route de Mont de Milieu, 89800 FLEYS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 3 000 €. Gérant : M. Vincent LAROCHE, demeurant 3 route de Mont de Milieu, 89800 FLEYS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles consenties par l'associé fondateur majoritaire au profit de ses descendants. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL893028057

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 juin 2020, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : SC NICOLAS LAROCHE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : - La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. - La réalisation de toutes opérations financières mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 18 route de Mont de Milieu, 89800 FLEYS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 3 000 €. Gérant : M. Nicolas LAROCHE, demeurant 16 route de Mont de Milieu, 89800 FLEYS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles consenties par l'associé fondateur majoritaire au profit de ses descendants. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL893028058

Par acte SSP du 10/07/2020, il a été constitué une SCI dénommée : SCI LES FRERES ULAS Siège social : 5 rue Jean Bouin, 89400 MIGENNES Capital : 500€ Objet : Location de terrains et autres biens immobiliers Gérance : M. Mikail ULAS, 18 rue Pasteur, 89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE Durée 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL893028059

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution le 08/07/2020 de la Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : SCI GENERATION MONTREUIL

Objet : acquisition, propriété de tous immeubles et de tous terrains, de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Siège social : 15 Promenade des Prairies 89240 CHEVANNES

Capital social : 1 000 €

Gérance : Christine BERNARD 15 Promenade des Prairies 89240 CHEVANNES

Agrément des cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants ou descendants et tiers étrangers à la société qu'après agrément du cessionnaire proposé par la collectivité des associés.

RCS AUXERRE

AL893028077

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE



HAUTE-LOIRE (43)

Paroles de jeune



Sylvain Avond et son père Marcel produisent du lait et sont à la tête d'un centre équestre avec Nathalie, compagne de Sylvain et conjointe collaboratrice. Dans quelques mois, ils ne seront plus que deux sur le Gaec familial.

Ils gardent chevaux et vaches et s'apprêtent à arrêter le lait

■ Après de longues années de sélection en race Simmental, (vaches croisées avec du Bleu Blanc Belge et du Limousin), Sylvain et Marcel Avond, les associés du Gaec de Lavalette créé dans les années 1970 à Montbonnet (Bains), peuvent désormais compter sur un cheptel de bonne valeur génétique. Un troupeau avec lequel ils produisent 250 000 l de lait livrés à la CFVA de Beauzac. Mais à côté des vaches, il y a toujours eu quelques chevaux de selle issus de poulains que faisait naître Marcel…

Un centre équestre pour s'installer

C'est dans cette exploitation à laquelle Sylvain Avond reste profondément attaché, qu'il a choisi de s'installer en 2008 (en remplacement de son oncle), après des études agricoles et quelques années de salariat en tant que moniteur de centres équestres.

L'activité laitière du Gaec ne permettant pas de dégager suffisamment de revenus et l'objectif des associés n'étant pas d'investir dans le lait, Sylvain s'est installé avec l'idée d'ouvrir un centre équestre, « Les Ecuries de Bélénos » ; *« Etant donné que nous avions déjà 10 chevaux de selle, cela nous a permis de démarrer l'activité sans trop de frais »*, explique Sylvain, dont la compagne Nathalie a rejoint le Gaec en 2011 en tant que conjointe collaboratrice.



Sylvain Avond et Nathalie Defay avec leurs enfants et leur étalon Artémis. © HLP

Depuis, Marcel, Sylvain et Nathalie courent après le temps. Ils partagent leur quotidien entre la traite, les cultures, les cours d'équitation et les balades. Et d'ici la fin de l'année, le couple sera seul sur le Gaec. À 66 ans, Marcel va prendre sa retraite et Nathalie le remplacera en tant qu'associé. À tous deux 36 ans, le couple parents de deux jeunes enfants a bien réfléchi aux devenirs de la ferme et du centre équestre. *« Nous souhaitons conserver cette double activité qui s'est avérée avantageuse notamment pendant le confinement, période où l'activité de nos écuries s'est quasi arrêtée excepté l'activité pension de chevaux. Cet épisode a montré qu'il ne fallait pas mettre ses œufs dans le même panier ! Et puis, les centres équestres ne manquent dans le secteur du Puy, il y a de la concurrence »*, explique Sylvain. *« Nous voulons développer l'activité équestre, accueillir plus de licenciés (de 80 aujourd'hui à 100 par an), développer la pension de chevaux (pré-box et débourrage) et construire un club house attenant à notre manège (Ndlr : couvert de 600 m²) »*, complète Nathalie.

il aime

- Le caractère familial de notre club
- L'élevage des équidés et des bovins
- Notre travail varié
- Le travail en extérieur

il n'aime pas

- L'image faussée que certains ont de l'agriculture
- Le côté rupin véhiculé par le milieu de l'équitation
- L'arrogance
- Le fait que le cheval de selle ne soit pas très bien perçu dans le monde agricole

Conserver les vaches

Pour le plus grand bonheur de Marcel, le couple entend également conserver l'élevage de vaches Simmental, mais plus pour produire du lait ! Un bâtiment trop ancien, des terrains morcelés, ce qui oblige les vaches à beaucoup marcher, une forte pression foncière dans le secteur et une mauvaise conjoncture laitière ont eu raison du lait sur cette ferme…, mais pas des vaches !

Sylvain et Nathalie comptent produire des veaux sous la mère (15 par an et 2 à 3 génisses par an), quelques poulains, et conserver les terres agricoles en vue de produire du fourrage dont une partie sera autoconsommée et l'autre vendue.

Et pour commercialiser leurs veaux gras, les jeunes éleveurs pensent privilégier les circuits courts sur les marchés *« où les veaux sont bien valorisés »*, selon Marcel qui vend régulièrement ses veaux à Costaros, Langogne, Siaugues et, depuis le confinement, au marché au cadran de Saugues, mais aussi en boucherie et en caissettes via l'abattoir de Polignac). ■

Véronique Gruber

LEUR PROFIL

- Le Gaec en 2020 : SAU de 83 ha ; 17 ha de céréales (blé, orge, triticale) autoconsommées ; 4 ha de Lentille Verte du Puy ; 9 ha de prairie temporaire et 54 ha de prairie naturelle. 40 aches Simmental pour une production de 250 000 L de lait livrés à la CFVA de Beauzac.
- 2 associés, Marcel et Sylvain Avond et Nathalie Defay, conjointe collaboratrice.
- Les Écuries de Bélénos disposent de 15 chevaux, 8 poneys pour le club et assure la pension de 5 chevaux (pension pré et box et la pension pour le débourrage-dressage).
- Ouvertes à l'année, les écuries disposent d'un manège couvert de 600 m² et de 2 selleries. Sylvain et Nathalie proposent des cours, des balades et des camps en été. Site internet : lesecuriesdebelenos.fr
- Formation. Sylvain Avond : Bac STAE TA et 7 galops obtenus à Bonnefond, BTS Acse à l'ISVT, BP Jeps (Jeunesse éducation populaire et sportive) au CFA d'Yssingeaux. Nathalie Defay : Bac SMS (science médico-sociale), diplômée aide-soignante, BP Tourisme équestre.
- Projet : en 2021 lors du départ de Marcel, Sylvain et Nathalie s'installeront en Gaec avec deux activités : l'élevage de vaches et veaux sous la mère et le centre équestre.

Patrimoine naturel

Conserver le passé pour assurer l'avenir

Le Centre de ressources biologiques (CRB) de Clermont-Ferrand est entièrement dévolu aux céréales à paille. Derrière ses murs, dans une bibliothèque réfrigérée, plus de 27 000 accessions de cinq espèces différentes sont précieusement conservées.



Blé, orge, avoine, seigle et triticale… toutes leurs variétés y compris les plus anciennes sont conservées à Clermont-Ferrand. (Photo Mélodie Comte)

Certaines espèces sont vieilles de plus 1 000 ans. D'autres ont été créées des mains des Hommes et ne seront jamais cultivées. A contrario, quelques-unes ont été les stars des champs passés et modernes. Quelles qu'elles soient, qu'importe leur origine, toutes ont leur place dans la bibliothèque céréalière du Centre de ressources biologiques (CRB) de Clermont-Ferrand. *«C'est une des missions de service public d'Inrae (Organisme résultant de la fusion récente entre l'Inra et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) ndlr) de conserver la biodiversité et de la tenir à disposition des professionnels comme des particuliers»*, explique François Balfourier, responsable de l'équipe Diversité et organisation des ressources génétiques.

Cinq espèces de céréales à paille sont stockées à Clermont-Ferrand : blé, orge, avoine, seigle et triticale. La collection globale se compose d'environ 14 000 blés tendres (dont seulement 1/3 est d'origine française), 2 800 blés durs, 7 300 orges, 1 400 triticales, 1 300 avoines, 450 aegilops et 100 seigles. *«Nous possédons la quasi-totalité des blés tendres cultivés en France depuis le XVIIIe siècle ainsi que des variétés non-inscrites»*. La bibliothèque s'enrichit régulièrement grâce aux échanges avec les sélectionneurs privés mais surtout grâce aux différents centres de ressources internationaux. En Europe, l'Allemagne et les Pays-Bas en possèdent chacun un, mais la plus importante des collections se trouve à Saint-Pétersbourg en Russie. *«Nous collaborons également avec la Chine pour importer des populations naturelles»*.

Des trésors cachés

Au-delà de l'aspect conservation, le CRB est avant tout une caverne d'Alibaba pour chercheurs et sélectionneurs. Ces derniers explorent les tréfonds génétiques d'accessions ancestrales dans l'espoir de répondre aux enjeux agricoles de demain. *«Ils recherchent en permanence de nouveaux allèles (chacune des versions possibles d'un même gène), des caractères très précis et spécifiques, pour avoir des variétés plus résistantes à certains pathogènes ou au manque d'eau… Avec les outils biologiques et techniques aujourd'hui à notre disposition nous pouvons aller chercher des informations très loin dans le code génétique des plantes»*.

Le passé au secours de l'avenir, une notion loin d'être moderne ! Du néolithique jusqu'au XIX^{e} siècle, les plantes cultivées n'étaient que peu sélectionnées. *«Les blés se sont modelés en fonction des exigences climatiques des zones de production et d'une sélection plus ou moins consciente de la part des Hommes. Ils s'appuyaient uniquement sur l'observation des plantes, sur leur expression phénotypique»*. Le CRB conserve des variétés oubliées, des blés dits de population, comme le blé de Haute-Loire. Ces derniers répondaient alors à des attentes spécifiques de l'époque où 80 % de la population vivait en milieu rural et se déplaçait à cheval. *«Certaines de ces variétés font 1,50 mètre de haut et produisent 20 q/ha. Les gens avaient autant besoin du grain que de la paille, toute la plante était valorisée»*. Après la Seconde guerre mondiale, la famine européenne oblige à l'augmentation de la production.

Les agriculteurs découvrent les engrais azotés, les chevaux sont remplacés par les tracteurs, *«c'est une révolution verte»*. Dès lors, la recherche agronomique se concentre sur la création de variétés plus adaptées. *«Déjà à ce moment-là, les sélectionneurs ont l'idée d'aller chercher des caractères très spécifiques dans des variétés qui ne sont pas présentes en France. Ainsi le gène du nanisme permettant de réduire la taille des blés et d'éviter la verse, provient de plantes asiatiques»*.

Bientôt un siècle de collection

La réussite de la sélection variétale lors de la *«révolution verte»* ne tient cependant pas seulement à la compétence des scientifiques modernes. *«Philippe-André de Vilmorin (1776-1862) a défriché les sentiers de la sélection dès le milieu du XIX^{e} siècle. Il a ramené de ses voyages et de ses recherches un nombre incroyable de plantes. Mais surtout, il les a beaucoup documentées avec des descriptifs morphologiques très précis. Il a lancé la notion de collection»*, explique François Balfourier. Dès 1930, les stations agronomiques (qui ont précédé l'Inra) ont rassemblé les variétés de différentes espèces pour créer leur collection. Depuis, ces dernières sont précieusement conservées selon un protocole très précis.

Elles sont d'abord réparties par espèce dans différentes structures. *«Il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier. La survie des graines n'est pas éternelle»*.

Dans le centre de Clermont-Ferrand chaque accession a droit à un protocole de multiplication très strict. Chaque année, 2 000 d'entre elles sont semées en plein champ et 100 autres sous serre. *«Compte tenu du nombre d'accessions que nous conservons, nous sommes obligés d'échelonner les multiplications»*. Sur trois lignes de 1,50 mètre de long chacune, les variétés sont semées en automne ou au printemps.

Lors de la montaison, elles revêtent un sac d'autofécondation pour éviter les croisements. Les équipes de François Balfourier récoltent l'ensemble à la main. *«Nous vérifions les standards de chaque variété»*. Le travail se poursuit par la création de cinq lots pour chacune des accessions. Deux épis sont conservés comme référence. Un lot de semences sera réservé à la distribution des ressources, un autre au renouvellement, tandis qu'un lot issu des épis autofécondés sera réservé aux analyses moléculaires. Enfin, un cinquième et dernier lot est établi comme double de sécurité. *«On ne sait jamais ce qui peut arriver, alors toutes les accessions sont conservées en double dans un congélateur à -20 °C, placé dans un autre bâtiment»*.

Des demandes de toutes sortes

En 2019, le CRB de Clermont a reçu 160 commandes concernant 8 000 accessions. Chercheurs, sélectionneurs mais aussi agriculteurs et particuliers en sont à l'origine. *«Nous avons eu des demandes d'agriculteurs souhaitant produire des variétés anciennes pour fabriquer des farines. Ou encore des microbrasseurs sur des variétés d'orges. Nous recevons également des demandes plus farfelues de particuliers qui veulent simplement manger des graines germées. Chaque demande est analysée avant d'être accordée ou refusée»*.

La demande d'échantillon peut se faire directement par internet sur le site SIReGal. Le CRB envoie environ 100 graines au commanditaire. Les sélectionneurs privés et les chercheurs d'Inrae restent bien entendus les plus gros destinataires. «*Nous distribuons autant des semences que des données mais il y a encore tellement à découvrir»*. Les variétés anciennes n'ont pas dit leur dernier mot…

MÉLODIE COMTE